
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-septième séance – Mardi 25 avril 2017, à 17 h 5

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h 5 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Maria Casares, MM. Emmanuel Deonna, Didier Lyon et Pascal Spuhler.*

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 12 avril 2017, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 avril, mercredi 26 avril et jeudi 27 avril à 17 h et 20 h 30, vendredi 28 avril 2017 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous demande un peu d'attention s'il vous plaît, car nous allons procéder à un premier vote. Comme je l'ai déjà expliqué tout à l'heure en réunion du bureau et des chefs de groupe, vous aurez peut-être constaté que le rapport PR-1223 A n'a pas encore été voté en commission. Il a été porté à cet ordre du jour par erreur, par conséquent il est reporté dans l'attente du rapport définitif de la commission.

Vous avez également reçu une convocation pour traiter ce soir à 19 h le rapport PR-1218 A. Etant donné le report du rapport PR-1223 A, que notre ordre du jour n'est pas forcément minuté et que nous ne pourrions pas forcément traiter le rapport PR-1218 A ce soir à 19 h et durant les séances suivantes, je vous propose d'accepter de traiter cet objet tout de suite après les comptes ou tout de suite avant le projet de budget 2017. Cela vous convient-il? Je vous soumetts ce vote pour la forme dans le souci d'éviter tout malentendu ou tout vice de procédure ou autres idées qui pourraient nous venir, puisque nous sommes officiellement convoqués pour cet objet à 19 h.

Mise aux voix, la motion d'ordonnement est acceptée à l'unanimité (61 oui).

Le président. Je vous informe en outre que M. Guillaume Barazzone, maire, sera absent à la séance de 20 h 30 et à la séance de demain à 17 h. Nous saluons la présence dans le bureau jouxtant la salle des pas perdus des personnes qui

feront les calculs nécessaires pour le budget, au fur et à mesure de nos discussions. C'est pour le budget, mais je pense qu'elles doivent être en train de se préparer... Il y a notamment M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement, son adjoint M. Philippe Krebs, M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, M^{me} Hanan Bouchaour, responsable d'unité, M^{me} Sylvie Fontaine, adjointe de direction, M. David Boquete, contrôleur de gestion, M. Jean Hategekimana, assistant contrôleur, M. François Pasteur et M^{me} Carmen Moor, collaborateurs administratifs à la Direction financière. Je les remercie d'avance pour leur patience dans tous nos débats et pour le suivi qu'elles feront de nos amendements et décisions.

Je vous rappelle que le système électronique est un peu vieillissant, donc très fragile. Je vous recommande de la douceur avec cet équipement si vous ne voulez pas finir avec des méthodes de vote d'un autre temps...

4. Comptes 2016 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1216)¹.

INTRODUCTION

conformément à l'article 48 lettres d) et e) de la loi sur l'administration des communes (LAC), le conseil administratif a l'honneur de présenter au conseil municipal son rapport de gestion à l'appui des comptes de la ville de Genève pour l'exercice 2016.

La première partie de ce rapport concerne la synthèse du conseil administratif.

La deuxième partie présente les états financiers de la ville de Genève. Elle contient, notamment, le rapport de l'organe de révision ainsi que le bilan et une analyse de la dette.

La troisième partie s'attache à l'analyse financière des comptes 2016. Elle contient, notamment, le détail des principaux écarts constatés entre le budget et les comptes par chapitre. Un éclairage est ensuite porté sur la fiscalité. Des informations financières supplémentaires telles que les délibérations, la récapitulation des amortissements et des investissements complètent cette partie.

Les volets 4 et 5 traitent des comptes par politique publique de la ville de Genève et d'un bilan ville pour l'exercice écoulé.

La dernière partie est, quant à elle, dédiée aux délégations du CA.

Enfin, les annexes terminent ce rapport de gestion par la présentation des grandes manifestations organisées par la ville de Genève en 2016.

¹ Version complète des comptes 2016 consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

TABLE DES MATIÈRES

1	SYNTHÈSE	11	1
2	ÉTATS FINANCIERS	14	2
3	ANALYSE FINANCIÈRE	40	3
3.1	Informations financières	40	3.1
3.2	Analyse par chapitre	51	3.2
3.3	gestion hôtelière	64	3.3
4	COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE VILLE DE GENÈVE	68	4
4.1	charges par politique publique	68	4.1
4.2	revenus par politique publique	69	4.2
4.3	comptes de fonctionnement par politique publique et chapitre comptable	72	4.3
4.4	comptes de fonctionnement par politique publique et département	74	4.4
4.5	ressources humaines	76	4.5
4.6	subventions par politique publique	77	4.6
4.7	services compétents	79	4.7
5	COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DES DÉPARTEMENTS	92	5
5.1	Autorités	92	5.1
5.2	Finances et logement	108	5.2
5.3	constructions et aménagement	134	5.3
5.4	culture et sport	150	5.4
5.5	environnement urbain et sécurité	196	5.5
5.6	cohésion sociale et solidarité	216	5.6
6	DÉLÉGATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	246	6
6.1	délégation genève ville solidaire (DGVs)	246	6.1
6.2	délégation à l'aménagement du territoire	253	6.2
6.3	délégation à l'innovation sociétale (DGIN)	255	6.3
7	ANNEXES	258	7
7.1	grandes manifestations	258	7.1
7.2	Liste des abréviations	262	7.2

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS	35
FIGURE 2	INVESTISSEMENTS 2016 PAR GROUPE SPÉCIFIQUE	45
FIGURE 3	ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DE L'AUTOFINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS	49
FIGURE 4	ÉVOLUTION DU RÉSULTAT ET DU FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)	49
FIGURE 5	COMPTES 2016, BUDGET 2016 ET COMPTES 2015, EN MILLIERS DE FRANCS	53
FIGURE 6	PRODUCTION « CENTIMES ADDITIONNELS »	62
FIGURE 7	CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE	70
FIGURE 8	REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	71
FIGURE 9	POIDS DES CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES, EN MILLIONS DE FRANCS	73
FIGURE 10	POIDS DES CHARGES DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS, EN MILLIONS DE FRANCS	75
FIGURE 11	POIDS DES SUBVENTIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	78
FIGURE 12	RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PONCTUELLES A21	128

1 SYNTHÈSE

1

Les comptes 2016 présentent un excédent de revenus de 32,5 mios de francs, contre un budget également excédentaire de 8,1 mios de francs. Cet excellent résultat ne doit pas engendrer un excès d'optimisme. En effet, 2016 aura connu quelques éléments comptables et financiers exceptionnels ayant permis ce résultat bénéficiaire. Sans cela, les comptes auraient juste été à l'équilibre. Les rentrées fiscales se sont avérées bien inférieures aux prévisions s'agissant des personnes physiques. Une fine maîtrise des charges au sein de l'administration aura permis de compenser ce mauvais pas fiscal.

Le conseil administratif est préoccupé de la relative stagnation des rentrées fiscales. Depuis 5 années, il n'est plus constaté de progressions significatives de ces revenus. À cela viennent s'ajouter les probables conséquences d'une réforme fiscale de l'imposition des entreprises, dont le contenu reste à définir, suite à son net refus par le peuple. Le conseil administratif suit attentivement l'évolution de ce dossier, dont l'entrée en vigueur est attendue pour le début de la prochaine décennie. À ce stade, il n'y a pas lieu d'anticiper sa mise en œuvre.

La maîtrise des charges dont font preuve les services de l'administration démontre que les outils de

pilotage permettent d'améliorer l'utilisation faite des deniers publics. Il convient toutefois de rester conscient qu'il sera difficile de réduire ces charges sans toucher aux prestations.

Le montant des investissements n'atteint pas l'enveloppe définie à 130 mios de francs. En 2016, ces dépenses nettes ont atteint 119,0 mios de francs. Le périmètre de Chandieu, le dépôt du carré-vert, la rénovation du grand-théâtre et celle de l'école des Crêts-de-Champel auront été les objets les plus importants en 2016. Le périmètre de la gare du CEVA des eaux-vives commence à générer des dépenses, avec la promenade Chamonix-Viollier et l'ouverture du chantier de la nouvelle-comédie.

2 ÉTATS FINANCIERS**2.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

COMPTES 2015		BUDGET 2016	
COMPTE ADMINISTRATIF			
CHF		CHF	
charges	Revenus	charges	Revenus
	1'184'646'093.70		1'152'987'728
1'058'721'427.21		1'062'803'156	
86'408'610.10		82'082'814	
1'145'130'037.31	1'184'646'093.70	1'144'885'970	1'152'987'728
37'749'057.34	37'749'057.34	42'808'657	42'808'657
1'182'879'094.65	1'222'395'151.04	1'187'694'627	1'195'796'385
39'516'056.39		8'101'758	
1'222'395'151.04	1'222'395'151.04	1'195'796'385	1'195'796'385
dépenses	recettes	dépenses	recettes
113'389'683.67	7'703'942.93	100'000'000	
26'819'838.04	271'742.00	30'000'000	
	132'233'836.78		130'000'000
140'209'521.71	140'209'521.71	130'000'000	130'000'000
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			
dépenses	recettes	dépenses	recettes
105'685'740.74		100'000'000	
26'548'096.04		30'000'000	
	81'668'011.43		77'738'417
	4'740'598.67		4'344'397
	39'516'056.39		8'101'758
	125'924'666.49		90'184'572
	6'309'170.29		39'815'428
132'233'836.78	132'233'836.78	130'000'000	130'000'000
VARIATION DE FORTUNE			
	24'017'729.31		22'261'583
	21'807'497.37		25'655'603
	-6'309'170.29		-39'815'428
39'516'056.39		8'101'758	
39'516'056.39	39'516'056.39	8'101'758	8'101'758

COMPTES 2016		
COMPTE ADMINISTRATIF		
CHF		
Fonctionnement	charges	Revenus
Revenus		1'141'461'376.15
Charges	1'029'979'386.96	
Amortissements	78'981'659.36	
Total net des charges et revenus	1'108'961'046.32	1'141'461'376.15
Imputations internes	40'236'340.35	40'236'340.35
Total brut des charges et revenus	1'149'197'386.67	1'181'697'716.50
Excédent de revenus	32'500'329.83	
	1'181'697'716.50	1'181'697'716.50
investissements	Dépenses	Recettes
Investissements du patrimoine administratif	113'804'235.01	13'029'297.94
Investissements du patrimoine financier	18'175'290.32	-17'588.00
Investissements nets		118'967'815.39
	131'979'525.33	131'979'525.33
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		
	Dépenses	Recettes
Investissements nets du patrimoine administratif	100'774'937.07	
Investissements nets du patrimoine financier	18'192'878.32	
Amortissements du patrimoine administratif		73'864'551.99
Amortissements du patrimoine financier		5'117'107.37
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		32'500'329.83
Autofinancement		111'481'989.19
Insuffisance de financement		7'485'826.20
	118'967'815.39	118'967'815.39
VARIATION DE FORTUNE		
Augmentation du patrimoine administratif		26'910'385.08
Augmentation du patrimoine financier		13'075'770.95
Insuffisance de financement		-7'485'826.20
Augmentation de la fortune	32'500'329.83	
	32'500'329.83	32'500'329.83

compte tenu du résultat de l'exercice 2016, la fortune au 31 décembre 2016 est de CHF 1'038'163'110.06

2.2. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

en notre qualité d'organe de révision, selon l'article 94 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, de l'article 56 de son règlement d'application du 31 octobre 1984, et de l'article 16 du règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des états financiers en ville de Genève LC 21 191, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, conformément au mandat qui nous a été confié, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et les annexes aux états financiers, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

responsabilité du conseil administratif

La responsabilité de l'établissement des états financiers, conformément aux principes de gestion financière et de comptabilité définis dans le manuel de comptabilité publique (ci-après «MCH1»), et aux dispositions légales, incombe au conseil administratif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil administratif est responsable de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales, aux directives émises le 25 octobre 1989 par le département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, aux dispositions légales, aux normes d'audit suisses (NAS) ainsi qu'à la recommandation d'audit suisse 60 «Audit et rapport de l'auditeur des comptes communaux». Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit, en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur ou de l'auditrice, de même que l'évaluation des risques que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur ou l'auditrice prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

opinion d'audit

Selon notre appréciation, les états financiers de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux principes de gestion financière et de la comptabilité, définis dans le manuel de comptabilité publique (MCH1).

Cependant, certains travaux liés à notre révision, et qui concernent les points ci-après, n'ont pu être fondés que sur les informations reçues de la République et Canton de Genève :

- en raison du secret fiscal qui nous est opposé par l'Administration fiscale cantonale, notre appréciation des informations fiscales relatives aux centimes additionnels communaux et du reliquat est uniquement basée sur les décomptes et annexes explicatives transmis par l'Administration fiscale cantonale ;

- notre appréciation de l'évaluation de la provision relative au reliquat de centimes additionnels, soit 30 % de ce reliquat, est fondée sur la recommandation formulée à l'attention de l'Association des communes genevoises par le conseil d'état, dans son courrier daté du 28 juin 1996 ;
- notre appréciation des informations concernant la ville de Genève, relatives à la perception des taxes d'équipement, ainsi que les contributions de remplacement pour la construction d'abris publics de protection civile, est uniquement basée sur les décomptes arrêtés au 31 décembre 2016, transmis par la République et canton de Genève. Par ailleurs, notre appréciation de la part relative à la taxe des compagnies d'assurance 2016 revenant à la ville de Genève repose uniquement sur l'avis de crédit bancaire lié au versement de cette taxe à la ville de Genève par la République et canton de Genève.

2

Paragraphe d'observation

Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture de la République et canton de Genève ne transmet plus de décomptes à la ville de Genève, créant une différence dans les montants comptabilisés au titre des frais des services de police et de la subvention pour les artères municipales, tels que prévus par la convention amendée du 1er janvier 2012. Toutefois, la comptabilisation effectuée dans les comptes de la ville de Genève est conforme à l'avenant de la convention. Par ailleurs, la République et canton de Genève a réduit le montant à verser de CHF 2 millions sur le total de CHF 8 millions prévu par l'avenant, et ce pour l'exercice comptable 2016. Le montant comptabilisé dans les comptes de la ville de Genève est de CHF 8 millions, avec une provision pour débiteurs douteux de CHF 2 millions.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur les points de l'annexe aux états financiers suivants :

- point 2.2 «123 Immeubles – a) valeur des immeubles» : il existe un écart entre la valeur intrinsèque des immeubles du patrimoine financier et la valeur comptabilisée à l'actif du bilan. Cette méthode de comptabilisation est conforme au MCH1. Par ailleurs, dans une période antérieure à la mise en production de l'ERP SAP au 1er janvier 2004, des dépenses d'investissement relatives à des groupes d'immeubles du patrimoine financier ont été regroupées sous deux objets, pour un montant total de CHF 10'349'199.45. Ces deux objets ne sont pas amortis. Une régularisation sera effectuée lors du passage au MCH2 dans le cadre de la réévaluation des immeubles du patrimoine financier ;
- point 2.2 «123 Immeubles – b) société immobilière «Alpes 12 SA»» : un reclassement a été effectué pour CHF 1'456'095.03 d'un compte des investissements à un compte courant. Le montant du compte courant a été intégralement provisionné en 2016. Une provision de CHF 1'426'478 avait été proposée, mais non comptabilisée, pour les comptes 2015 ;
- point 2.2 «129 Autres placements» : concernant l'hôtel Métropole Genève et le restaurant du Parc des eaux-vives, les soldes des actifs et passifs sont compensés dans le groupe 129 «Autres placements». Les bénéfices sont, quant à eux, comptabilisés dans le compte 423200 «Bénéfices sur autres placements PF» et les pertes dans le compte 334080 «Pertes réalisées sur actions-parts sociales PF». Cette méthode de comptabilisation n'est pas conforme au principe de non compensation des actifs et passifs ainsi que des charges et produits. Toutefois, les états financiers de ces deux établissements sont présentés dans le rapport de gestion du conseil administratif au point 2.2 de la brochure «Comptes 2016 par politique publique et rapport de gestion du conseil administratif» ;
- point 2.2 «139 Actifs transitoires» : le montant comptabilisé au titre de la production de la taxe professionnelle correspond au total des bordereaux de taxation établis dans l'exercice jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- point 2.2 «24 Provisions et 25 Passifs transitoires – a) seuil de comptabilisation» : les provisions relatives aux dépenses d'investissement ne sont, en principe, pas comptabilisées. Il n'y a cependant pas d'impact significatif sur le compte de fonctionnement ;

- point 2.2 «24 provisions et 25 passifs transitoires – d) autres provisions» : le montant relatif aux congés payés non pris au 31 décembre 2016 n'est pas comptabilisé. Il en est de même pour les heures optionnelles et supplémentaires qui n'ont pas été validées par le directeur général de l'administration municipale ;
- point 3 «Emprunts et instruments de couverture» : la méthode d'amortissement de la prime de sortie d'un instrument de couverture exercée en 2014 est indiquée sous ce point ;
- point 4.4 «garantie des engagements de prévoyance» : la caisse d'assurance du personnel (CAP) n'a pas été en mesure de communiquer la part non couverte des engagements de prévoyance au 31 décembre 2016. Le montant indiqué en annexe correspond à la situation au 31 décembre 2015 ;
- point 7 «Attribution au Fonds municipal d'art contemporain» : du fait de la particularité de son mode de financement, le traitement comptable conduit à une augmentation des dépenses d'investissement. Le MCH1 ne prévoit pas de dispositions particulières de comptabilisation de tels fonds. Au 31 décembre 2016, le solde du Fonds municipal d'art contemporain est de CHF 5'118'753.24.

ces commentaires ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion distincte à leur sujet.

Emprunts et dettes obligataires à court, moyen et long termes

Les emprunts et dettes obligataires représentent 55% du total du bilan. Nos procédures d'audit ont compris la confirmation de toutes les contreparties émettrices d'un emprunt ainsi qu'un contrôle sur les intérêts comptabilisés.

Instruments financiers

Des instruments de couverture sont utilisés dans le cadre de la gestion de la dette. Outre les confirmations des contreparties sur les instruments financiers, nous avons effectué des contrôles particuliers sur l'adossement au sous-jacent afin de déterminer le degré de couverture.

Investissements du patrimoine administratif et immeubles du patrimoine financier

Les investissements du patrimoine administratif et les immeubles du patrimoine financier représentent 76% du total du bilan. Le montant maximum des investissements déposés par année est fixé à CHF 130 millions. Par sondage, nous avons, notamment, effectué des contrôles :

- sur les autorisations de dépenses ;
- sur le rattachement des dépenses à l'exercice comptable concerné ;
- de cohérence sur les amortissements.

Les préfinancements sont inclus dans nos analyses.

Prêts, participations et parts sociales

Les prêts, participations et parts sociales représentent 10% du total du bilan. Les procédures de vérification mises en place comprennent, notamment, des confirmations bancaires, des contrôles sur les acquisitions et les cessions ainsi qu'une vérification de leur valeur intrinsèque ou de marché.

Hôtel métropole Genève et restaurant du parc des eaux-vives

Les placements concernant l'hôtel métropole Genève et le restaurant du parc des eaux-vives repré-

sentent environ 2% du total du bilan. dans le cadre de nos travaux, nous obtenons les rapports de l'organe de révision en charge de la révision des comptes financiers de l'hôtel métropole genève et du restaurant du parc des eaux-vives. nous vérifions par ailleurs les écritures comptables passées dans les comptes de la ville de genève. nous effectuons également une revue des investissements réalisés par ces deux structures.

2

créances et revenus fiscaux

Les créances fiscales représentent 9% du total du bilan et les recettes fiscales 72% du total des revenus. concernant certains impôts, une indication sur une limitation de nos travaux a été ajoutée dans le paragraphe «opinion d'audit». pour la taxe professionnelle, nous vérifions, par sondage, le respect de la séparation des exercices en contrôlant des bordereaux d'imposition. Le calcul de la provision est également vérifié.

débiteurs et autres revenus

Les autres revenus, soit 28% du total des revenus, sont essentiellement composés des revenus des immeubles du patrimoine financier, des dédommagements ou subventions reçus des collectivités publiques ainsi que des redevances reçues pour l'utilisation du domaine public. nous testons régulièrement le processus financier relatif aux facturations. nous effectuons également des tests sur le respect de la séparation des exercices ainsi que des tests sur les provisions comptabilisées.

créanciers et charges de fonctionnement

Les charges de personnel représentent 41% du total des charges, les dédommagements ou contributions à d'autres collectivités 7%, les amortissements 7% et l'entretien des immeubles 6%. Les tests suivants sont effectués :

- revue du processus «salaire» pendant l'année, avec revue analytique pour les travaux de clôture ;
- revue du processus «achat» pendant l'année selon un plan de roulement, avec tests sur le respect de la séparation des exercices et circularisation par sondage de certains fournisseurs ;
- circularisation des avocats, le cas échéant, afin d'identifier les litiges nécessitant une provision.

des contrôles inopinés sont également effectués, notamment sur les caisses des services et les stocks.

subventions

Les subventions représentent 22% du total des charges de fonctionnement. des contrôles sont effectués tout au long de l'année sur les entités subventionnées ainsi que sur le processus d'octroi et de suivi des subventions.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux représentent environ 1% du total du bilan. nous effectuons des tests sur les nouveaux fonds créés, les allocations et l'utilisation des fonds, conformément à leur objet. nous obtenons également des confirmations bancaires afin de tester l'existence et la valorisation des placements.

rapport sur d'autres dispositions légales

nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance (conformément aux prescriptions légales en vigueur), et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

conformément au règlement LC 21 191 et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons, au sens de l'article 728a al. 1 ch. 3 du code des obligations, qu'il existe au niveau de la direction financière un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers. toutefois, au niveau des autres services et des directions de département de l'administration, la documentation par écrit du système de contrôle interne, garantissant une tenue régulière de la comptabilité et des états financiers adéquats, est toujours en cours.

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

nous recommandons au conseil municipal d'approuver les états financiers qui lui sont soumis, présentant un excédent de produits de fonctionnement de CHF 32'500'329.83 et une fortune nette au 31 décembre 2016 de CHF 1'038'163'110.06.

Les dépassements de crédit d'engagement doivent, en principe et en vertu de l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (ci-après «RAC»), faire l'objet soit d'un crédit complémentaire, soit d'une information au conseil municipal ou à la commission concernée, avec demande de crédit complémentaire présentée au moment du bouclage du crédit, et ce, selon les circonstances et l'importance du crédit. Dans le cadre de notre révision, nous nous sommes assurés que tout dépassement de crédit d'engagement, identifié lors de nos travaux, était inclus dans le tableau «détail des investissements (dépenses, amortissements et soldes inscrits au bilan, par crédit)» figurant dans la brochure «comptes 2016 par service».

De plus, selon l'article 28 du RAC et sous réserve de son article 29, si un crédit budgétaire est insuffisant pour remplir la tâche prévue, un crédit supplémentaire doit être demandé. L'écart entre les charges et les revenus 2016 avec le budget 2016 est indiqué dans la brochure «comptes 2016 par service».

Comme mentionné en annexe sous le point 2.2 «24 Provisions et 25 Passifs transitoires – c) Acquisitions de collections et livres en 2016», les reports de crédit liés aux acquisitions de collections et livres dérogent au principe de spécialité temporelle et que, avec l'accord de la République et Canton de Genève, l'approbation des comptes par le conseil municipal entérine cette dérogation.

Enfin, conformément au MCH1, les dons et legs ne figurent pas dans les comptes. Seuls les engagements de la ville de Genève à l'égard des fonds spéciaux issus de legs sont présentés au bilan. Les autres informations sont indiquées dans l'annexe aux états financiers, au point 9 «Fonds spéciaux», ainsi que dans le tableau «Fonds spéciaux».

contrôle financier de la ville de Genève

Maxime Chrétien
Expert-réviseur agréé
directeur

André Lévrier
Expert-réviseur agréé
réviseur responsable




Genève, le 31 mars 2017

Annexes : **états financiers résumés arrêtés au 31 décembre 2016** se composant de :

- présentation générale
- bilans résumés comparés par groupe de comptes
- Annexe aux états financiers au 31 décembre 2016
- comptes de fonctionnement comparés par groupe de comptes
- dettes consolidées de la ville de Genève au 31 décembre 2016
- fonds spéciaux

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

6435

2.3. BILANS RÉSUMÉS COMPARÉS PAR GROUPE DE COMPTES

en francs		31.12.2016	31.12.2015	VARIATION	
				EN FRANCS	EN %
1	ACTIF	2'738'054'388.13	2'712'343'976.17	25'710'411.96	0.9%
10	disponibilités	6'223'267.47	1'884'773.31	4'338'494.16	230.2%
100	caisses	196'111.05	204'445.45	-8'334.40	-4.1%
101	comptes de chèques postaux	4'579'521.29	1'324'573.30	3'254'947.99	245.7%
102	banques	1'394'641.23	350'354.56	1'044'286.67	298.1%
109	trésorerie en transit	52'993.90	5'400.00	47'593.90	881.4%
11	avoirs	274'843'931.05	295'563'090.80	-20'719'159.75	-7.0%
110	avances de frais	27'719.71	23'635.00	4'084.71	17.3%
111	comptes courants	16'267'297.49	15'475'437.75	791'859.74	5.1%
112	impôts à encaisser	236'667'102.33	264'719'970.13	-28'052'867.80	-10.6%
115	autres débiteurs	20'640'051.21	15'065'458.68	5'574'592.53	37.0%
119	autres créances	1'241'760.31	278'589.24	963'171.07	345.7%
12	placements	1'159'798'529.47	1'143'970'282.34	15'828'247.13	1.4%
121	Actions et parts sociales	44'001'392.50	38'549'147.50	5'452'245.00	14.1%
122	prêts	9'913.30	9'913.30	-	-
123	Immeubles	1'062'673'142.66	1'049'594'200.69	13'078'941.97	1.2%
124	meubles, machines, véhicules	3'171.01	6'342.03	-3'171.02	-50.0%
125	Marchandises en stock	4'216'043.42	4'220'975.66	-4'932.24	-0.1%
129	autres placements	48'894'866.58	51'589'703.16	-2'694'836.58	-5.2%
13	actifs transitoires	47'396'812.64	48'044'367.30	-647'554.66	-1.3%
130	Intérêts	-	2'250.00	-2'250.00	-100.0%
132	Assurances	-	27'905.75	-27'905.75	-100.0%
135	Frais chauffage	4'628'429.63	4'714'401.19	-85'971.56	-1.8%
139	autres actifs transitoires	42'768'383.01	43'299'810.36	-531'427.35	-1.2%
14	investissements	1'019'825'859.59	995'692'762.82	24'133'096.77	2.4%
140	Terrains non bâtis	48'409'472.74	47'632'035.29	777'437.45	1.6%
141	ouvrages génie civil	369'161'801.35	373'255'803.62	-4'094'002.27	-1.1%
143	Terrains bâtis	562'031'946.91	537'324'127.71	24'707'819.20	4.6%
145	Forêts	5'228'619.91	4'520'357.25	708'262.66	15.7%
146	meubles, machines, véhicules	25'711'575.79	23'231'983.12	2'479'592.67	10.7%
149	autres biens	9'282'442.89	9'728'455.83	-446'012.94	-4.6%
15	prêts et participations permanentes	217'972'133.59	215'882'242.92	2'089'890.67	1.0%
152	communes	10'002.00	10'002.00	-	-
153	Propres établissements	33'337'347.68	31'116'461.01	2'220'886.67	7.1%
154	sociétés d'économie mixte	184'060'202.08	184'191'198.08	-130'996.00	-0.1%
155	Institutions privées	4.00	4.00	-	-
157	étranger	564'577.83	564'577.83	-	-
16	subventions d'investissements	9'380'279.32	8'579'306.68	800'972.64	9.3%
161	crédits d'invest. subv.cantons	6'149'352.00	6'533'686.50	-384'334.50	-5.9%
162	crédits d'invest. subv. communes	255'666.40	295'466.40	-39'800.00	-13.5%
163	crédits d'invest. propres établissements	174'040.00	264'360.00	-90'320.00	-34.2%
164	crédits d'invest. subv. stés mixtes	511'286.92	635'197.78	-123'910.86	-19.5%
165	créd. d'inv.subv.instit.privées	2'289'934.00	850'596.00	1'439'338.00	169.2%
17	autres dépenses à amortir	2'613'575.00	2'727'150.00	-113'575.00	-4.2%
170	divers crédits d'investissement	2'613'575.00	2'727'150.00	-113'575.00	-4.2%

en francs		31.12.2016	31.12.2015	VARIATION	
				EN FRANCS	EN %
2	PASSIF				
20	engagements courants	2'738'054'388.13	2'712'343'976.17	25'710'411.96	0.9%
		63'756'691.06	69'162'933.28	-5'406'242.22	-7.8%
200	créanciers	49'046'834.79	41'378'603.86	7'668'230.93	18.5%
201	dépôts	171'997.90	161'587.80	10'410.10	6.4%
204	subventions à verser	6'392'820.10	5'504'683.30	888'136.80	16.1%
206	comptes courants	811'401.00	14'840'193.25	-14'028'792.25	-94.5%
209	autres engagements	7'333'637.27	7'277'865.07	55'772.20	0.8%
21	dettes à court terme	120'000'000.00	120'000'000.00	-	-
210	banques	120'000'000.00	120'000'000.00	-	-
22	dettes à moyen et long terme	1'390'000'000.00	1'390'000'000.00	-	-
221	reconnaissances de dettes	790'000'000.00	790'000'000.00	-	-
223	emprunts par obligations	600'000'000.00	600'000'000.00	-	-
23	engagements envers des entités particulières	83'349'562.68	81'131'767.19	2'217'795.49	2.7%
233	Fonds spéciaux	33'248'460.74	31'978'321.84	1'270'138.90	4.0%
234	Fonds pour risques non assurés	33'581'557.39	33'185'362.39	396'195.00	1.2%
235	autres fonds	16'513'010.90	15'961'549.31	551'461.59	3.5%
237	Fonds de recherche	6'533.65	6'533.65	-	-
24	provisions	4'052'537.37	6'759'684.82	-2'707'147.45	-40.0%
240	comptes de fonctionnement	4'015'274.67	6'748'174.04	-2'732'899.37	-40.5%
241	comptes d'investissement	37'262.70	11'510.78	25'751.92	223.7%
25	passifs transitoires	21'261'849.06	18'839'234.84	2'422'614.22	12.9%
250	Intérêts courus sur dette publique	5'015'533.98	2'205'496.74	2'810'037.24	127.4%
251	Loyers encaissés d'avance	4'909'222.95	4'827'597.70	81'625.25	1.7%
259	autres passifs transitoires	11'337'092.13	11'806'140.40	-469'048.27	-4.0%
28	préfinancements et financements spéciaux	17'470'637.90	20'787'575.81	-3'316'937.91	-16.0%
280	préfin.travaux équipement	3'647'212.68	5'633'398.80	-1'986'186.12	-35.3%
282	préfin.taxe d'écoulement	8'722.35	806'492.60	-797'770.25	-98.9%
283	préfin.construction abris pc	1'360'663.25	1'360'663.25	-	-
285	préfin.relance économique	640'504.68	640'504.68	-	-
286	Financements spéciaux divers	343'366.15	434'128.12	-90'761.97	-20.9%
287	préfinancements de tiers	11'470'168.79	11'912'388.36	-442'219.57	-3.7%
29	fortune nette	1'038'163'110.06	1'005'662'780.23	32'500'329.83	3.2%
	solde au 01.01.2016 / 2015	1'005'662'780.23	966'146'723.84	39'516'056.39	
	excédent de revenus total :				
	- 2016 / 2015	32'500'329.83	39'516'056.39	-7'015'726.56	

2.4. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

1. organisation de la ville de genève

La ville de Genève est soumise à la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05) et à son règlement d'application (RAC B 6 05.01). Ses organes sont constitués :

- du conseil municipal (LAC B 6 05, art. 3 lt a))

Il est formé de 80 membres élus pour une durée de 5 ans et exerce des fonctions délibératives et consultatives. Ses attributions sont définies au titre II, chapitre IV « Attributions » (LAC B 6 05)

- du conseil administratif (LAC B 6 05, art. 3 lt b))

Il est formé de 5 membres élus pour une durée de 5 ans et constitue l'exécutif municipal. Ses attributions sont définies au titre III, chapitre II « Attributions » (LAC B 6 05).

Les comptes de la ville de Genève sont vérifiés par le service du contrôle financier de la ville de Genève (LAC B 6 05 art. 94 al. 2 et RAC B 6 05 01 art. 56 al. 1 lt. a). Ils sont soumis au contrôle ordinaire (règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en ville de Genève LC21 191 art. 16).

2. principes appliqués en matière de comptabilité et d'évaluation

2.1 référentiel comptable

La ville de Genève établit son budget, sa comptabilité et présente ses comptes annuels conformément :

- au règlement d'application de la LAC (B 6 05,01),
- aux directives d'application du département (directives comptables),
- respectivement au plan comptable des communes adopté par le conseil d'état.

2.2 principes de comptabilisation et d'évaluation de certains postes du bilan

- 112 « Impôts à encaisser » - provisions pour créances douteuses

Le reliquat des centimes additionnels fait l'objet d'une provision forfaitaire de 30% de son montant conformément à la recommandation du conseil d'état figurant dans son courrier adressé à l'Association des communes genevoises le 28 juin 1996.

Les débiteurs de la taxe professionnelle, ouverts au 31 décembre 2016 et qui font l'objet d'une procédure de poursuites, de procédures judiciaires en cours, de mise en liquidation, de sursis concordataire, de faillite ainsi que les dossiers en suspens (défaut d'adresse des débiteurs, absence d'organe responsable pour les personnes morales) sont provisionnés pour leur totalité.

La provision « trop encaissé » de la taxe professionnelle correspond à des taxes payées mais contestées par le contribuable.

en francs

NO COMPTE	INTITULÉ	SOLDE	ATTRIBUTION À	DISSOLUTION	SOLDE
		01.01.2016	LA PROVISION	DE PROVISION	31.12.2016
240001	provision déb. centimes additionnels	108'909'000.00	-	13'545'000.00	95'364'000.00
240290	provision débiteurs taxe prof.	6'976'192.75	-	2'261'256.35	4'714'936.40
240291	provision trop encaissé taxe prof.	127'580.00	-	26'060.00	101'520.00
	total	116'012'772.75	-	15'832'316.35	100'180'456.40

- **115 « Autres débiteurs » - Provisions pour créances douteuses**

Les factures ouvertes, dont la date est antérieure au 1er octobre 2016, font l'objet, pour leur totalité, d'une provision pour débiteurs douteux, ainsi que les factures datées entre le 1er octobre 2016 et le 31 décembre 2016 pour autant qu'elles aient fait l'objet d'un rappel.

La provision pour débiteurs douteux de la gérance immobilière municipale est calculée en fonction des critères complémentaires suivants :

- les créances dont le montant est inférieur à CHF 50.- ne sont pas prises en compte,
- les créances relatives aux locataires dont le bail est résilié au 31 décembre sont incluses,
- les créances qui, sur la base d'une analyse du secteur juridique ne justifient pas la constitution d'une provision sont exclues.

Les créances faisant l'objet d'un jugement de faillite ou d'un acte de défaut de biens sont comptabilisées en cours d'exercice, dans le groupe NO 334 «pertes sur débiteurs».

- **121 «Actions et parts sociales » (patrimoine financier) - estimation de la valorisation au bilan**

Les titres cotés sont évalués au bilan à leur valeur de marché au 31 décembre 2016.

Les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'acquisition.

- **123 «Immeubles»**

a) valeur des immeubles

L'acquisition des immeubles et les travaux portés à l'actif du patrimoine financier sont comptabilisé au coût d'acquisition défini dans les propositions votées du conseil administratif. Le cas échéant et en ce qui concerne les travaux, les amortissements sont comptabilisés conformément aux délibérations du conseil municipal.

La valeur intrinsèque, soit la valeur de reconstruction de l'immeuble dans son état actuel et comprenant les bâtiments et les terrains, sous réserve des chantiers en cours, se montait à CHF 1.833 milliard au 31 décembre 2015.

La valeur pour l'exercice 2016 n'était pas disponible au moment de l'établissement des états financiers.

La valeur nette comptable de ces immobilisations figure à l'actif du bilan pour un montant total de CHF 1.062 milliard pour 2016.

b) société immobilière « Alpes 12 SA»

Les actions de la société immobilière « Alpes 12 SA» sont comptabilisées dans ce groupe et sont valorisées selon la méthode figurant dans le premier paragraphe de ce point. un reclassement comptable a été effectué en 2016 du compte 123991 « Investissement immeubles PF en service » au compte 111330 « Alpes 12 SA » pour un montant de CHF 1'456'095.03, correspondant principalement à une créance chirographaire de la société immobilière reprise par la ville de Genève. une provision d'un montant équivalent a été comptabilisée.

- **125 « Marchandises et approvisionnement »**

Les stocks de fluide sont évalués au bilan au prix du marché ou au coût moyen pondéré (CMP), respectivement au plus bas des deux.

Les autres stocks sont évalués au CMP ou au prix d'achat.

- **129 « Autres placements »**

En dérogation au principe de non compensation des actifs et des passifs, les soldes des actifs et des passifs de l'hôtel métropole et du restaurant du parc des eaux-vives sont compensés dans le groupe n°129 « Autres placements ». Les résultats (bénéfice / perte) sont comptabilisés respectivement dans les comptes n° 423200 « bénéfices sur autres placements PF » et n° 334903 « C-CGE Pertes sur autres placements financiers à LT PF ». Les comptes annuels de ces deux établissements sont présentés dans le rapport de gestion du conseil administratif.

• **139 « Actifs transitoires »**

La production de la taxe professionnelle résulte de la comptabilisation des bordereaux de taxations établis au cours de l'exercice. Aucun actif transitoire (produit à recevoir) relatif aux éventuelles déclarations non encore taxées au 31 décembre 2016 n'est comptabilisé.

Les intérêts négatifs dus par les organismes prêteurs ont été enregistrés dans le compte 139023 « Produits à recevoir intérêts négatifs » pour un montant de CHF 8'020'199.95.

• **14 « Investissements » (140 à 149)**

Les investissements et les travaux portés à l'actif du patrimoine administratif sont comptabilisés au coût d'acquisition (dont les intérêts intercalaires et les prestations du personnel pour les travaux).

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en fonction des durées et taux d'amortissement ressortissant de l'article 34 RAC.

La mise en exploitation d'une immobilisation est appliquée, lorsque 95% des dépenses facturées par rapport à l'ensemble des dépenses engagées (dépenses facturées + engagements) sont atteints.

L'amortissement débute sur l'exercice qui suit la mise en exploitation de l'immobilisation et porte sur le cumul des dépenses effectuées ou le montant du crédit voté, respectivement le plus élevé des deux.

Lorsque l'immobilisation correspond à une catégorie d'investissement ne nécessitant pas une mise en exploitation (véhicule, mobilier, etc.), l'amortissement débute selon la date indiquée dans l'arrêté voté par le conseil municipal et porte sur le cumul des dépenses effectuées ou le montant du crédit voté, respectivement le plus élevé des deux.

Dès qu'un crédit d'investissement est bouclé, l'amortissement annuel d'une immobilisation est calculé sur le solde restant à amortir en fonction du nombre d'années restantes.

Les dépenses occasionnées par des crédits d'étude suivis de réalisation sont transférées sur le crédit de réalisation y relatif et amorties. Les crédits d'études non-suivis de réalisation sont amortis conformément à la durée indiquée dans l'arrêté voté.

• **15 « Prêts et participations permanentes » (152 à 157 Patrimoine administratif)**

Ces titres et participations apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction d'amortissements éventuels.

• **24 « Provisions » et 25 « Passifs transitoires »**

a) seuil de comptabilisation

Les factures fournisseurs dont le montant est inférieur à CHF 10'000.- ne font pas l'objet d'une provision ou d'un transitoire à l'exception des cas suivants :

- les subventions et les écritures liées aux charges de personnel sont comptabilisées dès le premier franc,
- les travaux gérés par la direction du patrimoine bâti pour lesquels le seuil est appliqué par objet et par nature comptable,
- les travaux gérés par la gérance immobilière municipale pour lesquels le seuil est appliqué par nature comptable et centre de coût,
- les provisions relatives aux dépenses d'investissement ne sont pas, en principe, comptabilisées.

b) provision pour risques

une provision pour risques est constituée lorsque les trois conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- il s'agit d'un engagement actuel, découlant d'un événement survenu dans le passé,
- la sortie de fonds nécessaire à faire face à l'engagement est probable (la probabilité est supérieure à 50%),
- le montant de l'engagement peut être estimé de manière fiable.

chaque direction de département analyse l'intégralité des affaires en-cours (litiges ou contentieux avec un tiers) et évalue la probabilité d'occurrences du risque juridique et de son impact financier potentiel. Le cas échéant, une provision pour risque est comptabilisée par service.

c) Acquisitions de collections et livres en 2016

en francs

NO COMPTE	INTITULÉ	SOLDE	ATTRIBUTIONS À	PRÉLÈVEMENT	SOLDE
		01.01.2016	LA PROVISION	DÉPENSES	31.12.2016
240500 à 240501	Provision acquis. cjb	41'389.73	2'880.15	365.00	43'904.88
240510 à 240570	Provision acquis. M.A.H. et filiales	139'404.85	195'864.58	30'211.52	305'057.91
240601	Provision acquis. Muséum	75'953.30	-	3'821.76	72'131.54
240610 à 240611	Provision acquis. Bibliothèques municipales	179'594.74	11'496.94	56'971.98	134'119.70
240650	Provision acquis. Musée du s.t.s.	40'246.30	-	-	40'246.30
total		476'588.92	210'241.67	91'370.26	595'460.33

ces comptes enregistrent la part non dépensée ou l'excédent de dépense par rapport au budget de fonctionnement pour l'achat de collections et de livres.

ces reports de crédit dérogent au principe de spécialité temporelle. Avec l'accord du canton de Genève, l'approbation des comptes par le conseil municipal entérine cette manière de procéder.

d) Autres provisions

Les vacances non prises au 31 décembre 2016 ne font pas l'objet d'une provision. seules les heures supplémentaires validées par les départements concernés et le directeur général de l'Administration municipale font l'objet d'une provision ou d'un transitoire.

3. Emprunts et instruments de couverture

- La ville de Genève utilise des instruments financiers dans le but de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. ces instruments sont utilisés dans un but de couverture et ne sont pas valorisés au bilan. Les intérêts y relatifs sont compensés avec les intérêts des sous-jacents.
- Le détail des emprunts et instruments financiers figure dans le tableau de la dette consolidée.
- une prime de sortie sur un swap au taux fixe de 2.81% sur 100 mio du 19/03/2007 au 19/03/2032 a été exercée en 2013 par la contrepartie. cette prime d'un montant de CHF 20'727'438.89 a été répartie sur la durée restante de l'emprunt sur lequel le swap était adossé, soit du 19/03/2013 au 19/03/2032. La part annuelle de la prime est portée en augmentation de la charge d'intérêt.
- Les intérêts négatifs sont portés en diminution de la charge d'intérêt.

4. Engagements hors bilan

4.1 contrats de leasing non portés au bilan

- L'échéance d'un contrat de leasing pour un système de mise sous pli est fixée en 2017. Le solde des mensualités à payer au 31.12.2016 est de CHF 2'349.65. Le contrat ne prévoit pas de valeur de reprise à l'échéance.
- L'échéance d'un contrat de leasing pour un système de machine à piquer dans le pli est fixée en 2019. Le solde des mensualités à payer au 31.12.2016 est de CHF 38'419.70. Le contrat ne prévoit pas de valeur de reprise à l'échéance.
- L'échéance d'un contrat de leasing, pour un relieur est fixée en 2020. Le solde des mensualités à payer au 31.12.2016 est de CHF 31'726.20. Le contrat ne prévoit pas de valeur de reprise à l'échéance.

4.2 garanties de loyer

des garanties de loyer ont été émises par le service social pour un montant de CHF 6'207.- en faveur de trois régies.

4.3 Ligne de crédit et caution

- La ville de Genève dispose d'une ligne de crédit de CHF 100 millions accordée par la banque cantonale de Genève. Au 31 décembre 2016, cette ligne n'est pas utilisée.
- sur la base de la délibération du 5 mai 2014 du conseil municipal, le conseil administratif est autorisé à ouvrir une ligne de crédit de 5 millions en faveur de la Fondation de la ville de Genève pour le logement social (ci-après FVGLS). cette ligne de crédit n'a pas été utilisée en 2016. par ailleurs, le conseil administratif est également autorisé à octroyer à la FVGLS des cautions simples rémunérées annuellement à hauteur de 0.125 % du montant garanti, celles-ci ne devant pas excéder un montant de CHF 100 millions.

dans un courrier du 16 mars 2016, la ville de Genève a garanti un montant à concurrence de CHF 1'860'000.- en faveur de la FVGLS dans le cadre de l'opération immobilière sur le site de la caserne des Vernets.

4.4 garantie des engagements de prévoyance

- CAP prévoyance

sur la base de la PR-998, le conseil municipal a, notamment, approuvé le 22 janvier 2013 la création d'une Fondation de droit public ayant pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la ville de Genève, des services industriels de Genève et des communes affiliées.

selon l'article 9 de cette proposition, le conseil municipal approuve que la ville de Genève garantisse les engagements de prévoyance de la caisse de prévoyance interne «proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assuré-e-s actifs/ves et pensionné-e-s et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de la CAP. cette garantie sera mentionnée en pied de bilan».

La part non couverte des engagements de prévoyance relative aux assuré-e-s et pensionné-e-s ville de Genève s'élève à CHF 401'566'851.03 au 01.01.2016.

- Fondation des Evaux

sur la base de la PR-1167, le conseil municipal a approuvé, le 2 novembre 2016, que la ville de Genève garantisse avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux (Onex, Bernex, Confignon, Lancy et Onex) les engagements de prévoyance des assuré-e-s actif-ve-s et des futur-e-s pensionné-e-s de la Fondation des Evaux auprès de la CPI «ville de Genève et les autres communes genevoises» de la Fondation CAP Prévoyance. cette garantie est fixée proportionnellement aux montants de la subvention annuelle. compte tenu du fait que toutes les communes participantes n'ont pas encore approuvé cette disposition, le montant garanti par la ville de Genève ne peut pas être connu au 31 décembre 2016. par ailleurs, l'institution CAP Prévoyance confirme que la Fondation des Evaux n'était pas inscrite en tant qu'employeur au 31 décembre 2016.

4.5 Divers

une convention cadre relative à l'extension de capacité du noeud ferroviaire de Genève a été signée entre la confédération, le canton de Genève et la ville de Genève le 7 décembre 2015. par ailleurs, le 27 septembre 2016, le conseil municipal a voté la PR-1185 par laquelle la ville de Genève octroie une subvention conditionnellement remboursable de CHF 120 millions aux chemins de fer fédéraux au titre de participation aux études et travaux d'extension du noeud ferroviaire de Genève. la convention cadre précise, également, que la ville (pour 6.63%) et le canton (pour 27.03%) prennent en charge les frais subséquents des investissements pour la remise en état (entretien de construction), ainsi que pour la maintenance (notamment le nettoyage et le service hivernal) des installations.

5. valeur d'assurance incendie des immobilisations des patrimoines administratif et financier

2

La valeur d'assurance pour la couverture des incendies est de CHF 11.40 milliards, soit :

- CHF 5.365 milliards pour l'ensemble des bâtiments ;
- CHF 6.036 milliards pour les biens meubles et les collections.

La valeur nette comptable des immobilisations portées au bilan couvertes par cette police (voir les postes avec lettre «a» dans le bilan détaillé publié dans la brochure par service) est de CHF 1.617 milliard.

en francs

GROUPE	LIBELLÉ	SOLDE AU 31.12.2016
123	Immeubles	980'749'826.93
129	autres placements	48'894'866.58
143	terrains bâtis	562'031'946.91
146	meublier, machines, véhicules	257'111'575.79
149	autres biens	1.00
	total	1'617'388'217.21

6. TVA

Les services de la ville de Genève sont considérés comme des entités autonomes au sens de l'article 12 al.1 de la LTVA.

Au 31 décembre 2016, on relève :

- 14 services assujettis selon la méthode forfaitaire,
- une unité d'un service assujetti selon la méthode effective,

7. Attribution au fonds municipal d'art contemporain

basées sur les délibérations du conseil municipal relatives aux crédits d'investissements alloués pour les travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices et des installations sportives propriété de la ville de Genève, ainsi que des ponts, les attributions au FMAc sont comptabilisées dans les immobilisations concernées figurant à l'actif du bilan d'une part et d'autre part, dans le compte 235460 « Fonds art contemporain ». Les prélèvements dans le fonds sont effectués directement dans ce compte.

8. indications sur l'évaluation des risques

une analyse des risques a été effectuée dans le cadre de la mise en oeuvre du sc1.

9. fonds spéciaux

La fortune et les mouvements des fonds spéciaux font l'objet d'un tableau récapitulatif ci-après. L'engagement net de la ville de Genève envers les fonds est porté au bilan dans le groupe 233 « Fonds spéciaux », en dérogation au principe de non compensation des actifs et des passifs.

La gestion de la fortune des fonds spéciaux est soumise au règlement fixant les principes de gestion de la fortune des fonds spéciaux de la ville de Genève (LC21 821).

Les règles d'évaluation des titres mentionnées sous le point 2.2 s'appliquent également aux titres appartenant aux fonds spéciaux (groupe 233).

compte tenu du taux libor moyen à 6 mois négatif au 31.12.2016, aucun intérêt n'a été comptabilisé sur les fonds spéciaux.

L'acquisition et les travaux relatifs aux fonds spéciaux sont comptabilisés au coût de revient.

Le cas échéant, les amortissements sont comptabilisés conformément aux délibérations du conseil municipal.

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

6443

2.5. CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPARÉS PAR GROUPE DE COMPTES

en francs	c 2016	c 2015	écarts	%
CHARGES	1'149'197'387	1'182'879'095	-33'681'708	-2.8%
30 charges de personnel	472'440'720	471'517'270	923'450	0.2%
300 Autorités et commissions	1'971'265	1'614'867	356'399	22.1%
301 traitements du personnel	375'598'677	372'544'245	3'054'433	0.8%
303 Assurances sociales	32'553'118	32'483'712	69'406	0.2%
304 caisses de pensions et de prévoyance	46'305'005	46'482'817	-177'812	-0.4%
305 Assurance maladie et accidents	7'226'874	7'957'025	-730'151	-9.2%
306 prestations en nature	2'367'578	2'446'093	-78'515	-3.2%
307 prestations aux pensionnés	2'449'278	2'524'811	-75'534	-3.0%
308 personnel interimaire	613'826	1'890'022	-1'276'196	-67.5%
309 autres charges du personnel	3'355'098	3'573'678	-218'580	-6.1%
31 biens, services et marchandises	196'122'955	207'593'591	-11'470'636	-5.5%
310 fournitures de bureau, imprimés, publicité	9'803'923	9'911'094	-107'170	-1.1%
311 mobilier, machines, véhicules et matériel	7'081'935	5'648'815	1'433'120	25.4%
312 eau, énergie, combustible	22'609'236	22'758'928	-149'692	-0.7%
313 achats de fournitures et autres marchandises	12'252'341	13'479'536	-1'227'195	-9.1%
314 entretien des immeubles par des tiers	67'124'911	68'890'939	-1'766'027	-2.6%
315 entretien d'objets mobiliers par des tiers	9'148'890	9'303'913	-155'023	-1.7%
316 Loyers, fermages et redevance d'utilisation	12'092'885	12'145'986	-53'101	-0.4%
317 dédommagements	2'384'728	2'396'500	-11'772	-0.5%
318 honoraires et prestations de service	51'603'529	61'224'297	-9'620'768	-15.7%
319 frais divers	2'020'576	1'833'584	186'992	10.2%
32 intérêts passifs	23'876'898	23'285'899	590'999	2.5%
320 engagements courants	27'825	-1'041	28'866	-2771.9%
321 dettes à court terme	-729'479	-37'381	-692'099	1851.5%
322 dettes à moyen et long terme	24'564'547	23'308'435	1'256'112	5.4%
323 dettes envers des entités particulières	14'005	15'886	-1'881	-11.8%
33 Amortissements	79'351'086	101'479'880	-22'128'794	-21.8%
330 amortissements ordinaires du PF	5'117'107	4'740'599	376'509	7.9%
331 amortissements ordinaires du PA	73'864'552	81'668'011	-7'803'459	-9.6%
334 pertes sur débiteurs	369'426	15'071'269	-14'701'843	-97.5%
34 contributions à d'autres collectivités	30'966'286	33'091'033	-2'124'747	-6.4%
341 contributions à communes - contrib. de péréquation	-	2'010'389	-2'010'389	-100.0%
346 compensation financière aux communes françaises	30'966'286	31'080'644	-114'358	-0.4%
35 dédommagements à des collectivités publiques	52'069'460	55'676'950	-3'607'490	-6.5%
351 dédommagements à des collect. publiques - cantons	37'122'487	41'173'409	-4'050'922	-9.8%
352 dédommagements à des collect. publiques - communes	14'946'972	14'503'541	443'431	3.1%
36 subventions accordées	250'702'241	245'786'464	4'915'776	2.0%
360 subventions accordées - confédération	506'173	503'275	2'898	0.6%
361 subventions accordées - cantons	11'017'810	11'093'564	-75'754	-0.7%
362 subventions accordées - communes	23'710	36'974	-13'264	-35.9%
363 subventions accordées - propres établissements	6'245'984	6'273'646	-27'662	-0.4%
364 subventions accordées - sociétés d'économie mixte	1'971'088	1'993'779	-22'691	-1.1%

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

en francs		c 2016	c 2015	écarts	%
365	subventions accordées - institutions privées	207'931'758	203'691'847	4'239'911	2.1%
366	subventions accordées - personnes physiques	17'484'115	16'750'631	733'484	4.4%
367	subventions accordées - étranger	5'521'602	5'442'748	78'853	1.4%
37	subventions redistribuées	3'378'000	6'421'000	-3'043'000	-47.4%
372	subventions redistribuées - communes	-	3'000'000	-3'000'000	-100.0%
375	subventions redistribuées - institutions privées	3'266'000	3'336'500	-70'500	-2.1%
376	personnes physiques	112'000	84'500	27'500	32.5%
38	Attribution aux financements spéciaux	53'402	277'951	-224'550	-80.8%
386	Attribution aux financements spéciaux	53'402	277'951	-224'550	-80.8%
39	imputations internes	40'236'340	37'749'057	2'487'283	6.6%
390	intérêts répartis	17'846'574	21'168'853	-3'322'278	-15.7%
391	mise à disposition de locaux	10'802'279	10'851'807	-49'527	-0.5%
392	Autres prestations internes	11'587'487	5'728'398	5'859'089	102.3%
total		1'149'197'387	1'182'879'095	-33'681'708	-2.8%

2

2.6. REVENUS DE FONCTIONNEMENT COMPARÉS PAR GROUPE DE COMPTES

en francs	C 2016	C 2015	écarts	%
REVENUS	1'181'697'717	1'222'395'151	-40'697'435	-3.3%
40 impôts	852'361'922	897'009'410	-44'647'488	-5.0%
400 Impôts sur le revenu et la fortune	555'070'121	602'125'888	-47'055'767	-7.8%
401 Impôts sur le bénéfice et le capital	162'892'416	155'722'742	7'169'675	4.6%
406 Impôts sur les chiens	358'375	355'045	3'330	0.9%
408 Fonds de péréquation (personnes morales)	19'037'835	18'795'529	242'306	1.3%
409 taxe professionnelle communale	115'003'175	120'010'206	-5'007'031	-4.2%
42 revenus des biens	189'201'774	178'515'348	10'686'427	6.0%
420 Avoirs à vue	-19	-3'534	3'515	-99.5%
421 créances	1'391'317	2'358'850	-967'534	-41.0%
422 capitaux du patrimoine financier	1'591'082	1'542'597	48'485	3.1%
423 immeubles du patrimoine financier	84'303'594	83'686'164	617'430	0.7%
424 gains comptables sur les placements du PF	5'525'383	6'935'211	-1'409'828	-20.3%
425 Prêts du patrimoine administratif	99'450	-	99'450	-
426 Participations permanentes du PA	16'948'455	7'069'479	9'878'976	139.7%
427 immeubles du patrimoine administratif	77'700'068	75'277'778	2'422'290	3.2%
429 Autres revenus	1'642'444	1'648'802	-6'358	-0.4%
43 revenus divers	48'746'117	57'125'638	-8'379'521	-14.7%
431 Émoluments administratifs	2'253'941	2'171'250	82'691	3.8%
434 Autres redevances d'utilis. et prest. de service	21'960'549	27'644'205	-5'683'656	-20.6%
435 ventes	3'026'255	3'054'690	-28'436	-0.9%
436 Dédommagements de tiers	10'227'722	10'621'479	-393'757	-3.7%
437 amendes	2'321'510	2'257'238	64'273	2.8%
438 Prestations du personnel pour les investissements	6'156'387	7'069'971	-913'584	-12.9%
439 Autres contributions	2'799'754	4'306'805	-1'507'051	-35.0%
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	7'470'781	1'905'453	5'565'327	292.1%
441 parts à des recettes cantonales	1'899'346	1'905'453	-6'108	-0.3%
444 contributions cantonales	5'571'435	-	5'571'435	-
45 dédommagements de collectivités publiques	28'023'465	30'696'700	-2'673'235	-8.7%
450 confédération	254'765	244'518	10'247	4.2%
451 cantons	13'343'904	17'789'712	-4'445'808	-25.0%
452 communes	14'424'795	12'662'470	1'762'326	13.9%
46 subventions acquises	12'271'453	12'933'559	-662'105	-5.1%
460 subventions acquises - confédération	1'081'002	1'056'710	24'292	2.3%
461 subventions acquises - cantons	10'508'647	10'600'982	-92'335	-0.9%
469 Autres subventions	681'804	1'275'866	-594'062	-46.6%
47 subventions à redistribuer	3'378'000	6'421'000	-3'043'000	-47.4%
471 subventions à redistribuer - cantons	112'000	84'500	27'500	32.5%
472 subventions à redistribuer - communes	3'266'000	6'336'500	-3'070'500	-48.5%
48 prélèvements sur les financements spéciaux	7'864	38'986	-31'123	-79.8%
486 Prélèvements sur les financements spéciaux	7'864	38'986	-31'123	-79.8%
49 imputations internes	40'236'340	37'749'057	2'487'283	6.6%
490 Intérêts répartis	17'846'574	21'168'853	-3'322'278	-15.7%
491 mise à disposition de locaux	10'802'279	10'851'807	-49'527	-0.5%
492 Autres prestations internes	11'587'487	5'728'398	5'859'089	102.3%
total	1'181'697'717	1'222'395'151	-40'697'435	-3.3%

2.7. DETTES CONSOLIDÉES DE LA VILLE DE GENÈVE AU 31.12.2016 (en francs)

NO	DATE D'ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE	VALEUR AU 01.01.2016	ÉMISSION 2016	REMBOURS. 2016	VALEUR AU 31.12.2016	INTÉRÊTS 2016	Taux CONTRACTUEL	COUVERT PAR	Taux MOYEN
DETTES A COURT TERME / EMPRUNTS PRIVÉS 321010										
1		Échéances à moins d'un mois	-	445'000'000*	445'000'000*	-	-142'576.50	divers		-0.54%
2	6-nov-15	31-mars-16	50'000'000	-	50'000'000	-	-31'597.21	-0.25%		-0.25%
3	6-nov-15	31-mars-16	10'000'000	-	10'000'000	-	-12'638.89	-0.50%		-0.50%
4	31-mars-16	30-sept-16	-	60'000'000	60'000'000	-	-152'500.00	-0.50%		-0.50%
5	30-sept-16	31-mars-17	-	60'000'000	-	60'000'000	-84'333.33	-0.55%		-0.55%
6	18-déc-15	30-juin-16	60'000'000	-	60'000'000	-	-151'666.65	-0.50%		-0.50%
7	30-juin-16	21-déc-16	-	60'000'000	60'000'000	-	-145'000.00	-0.50%		-0.50%
8	21-déc-16	30-juin-17	-	60'000'000	-	60'000'000	-9'166.67	-0.55%		-0.55%

* Les émissions et les remboursements sont composés d'un cumul de plusieurs mouvements.

TOTAL 120'000'000 685'000'000 685'000'000 120'000'000 -729'479.25

DETTES A LONG TERME / EMPRUNTS PRIVÉS 322160										
										L=libor 6m
1	26-sept-05	26-sept-25	50'000'000	-	-	50'000'000	-283'877.50	L + 0.10%		-0.57%
2	10-août-06	10-août-26	100'000'000	-	-	100'000'000	-651'264.44	L + 0.0375%		-0.65%
3	19-mars-07	19-mars-32	200'000'000	-	-	200'000'000	2'527'756.72	L + 0.025%	a)	1.26%
4	5-nov-07	6-nov-34	220'000'000	-	-	220'000'000	5'226'641.64	L + 0.01%	b)	2.38%
5	29-sept-06	29-sept-36	100'000'000	-	-	100'000'000	2'900'500.01	L + 0.03%	c)	2.90%
6	13-avr-07	13-avr-37	120'000'000	-	-	120'000'000	2'747'790.00	L + 0.0195%	d)	2.29%

TOTAL 790'000'000 - 790'000'000 12'467'546.43

DETTES A LONG TERME / EMPRUNTS PUBLICS 322110										
1	17-avr-13	17-avr-23	150'000'000	-	-	150'000'000	1'687'500.00	1.125%		1.13%
2	12-déc-13	12-déc-24	150'000'000	-	-	150'000'000	2'437'500.00	1.625%		1.63%
3	12-févr-15	12-févr-25	100'000'000	-	-	100'000'000	125'000.00	0.125%		0.13%
4	19-nov-12	19-nov-29	200'000'000	-	-	200'000'000	2'750'000.00	1.375%		1.38%

TOTAL 600'000'000 - 600'000'000 7'000'000.00**TOTAL DES DETTES A COURT TERME** 120'000'000 685'000'000 685'000'000 120'000'000 -729'479.25**TOTAL DES DETTES A LONG TERME** 1'390'000'000 - 1'390'000'000 19'467'546.43**TOTAL** 1'510'000'000 685'000'000 685'000'000 1'510'000'000 18'738'067.18

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

6447

RECAPITULATION DES INTERETS ET DES FRAIS RELATIFS A L'ENSEMBLE DES DETTES		
Intérêts des dettes	18'738'067.18	
provisions sur intérêts négatifs	5'097'000.82	
Intérêts des dettes consolidées de la ville de Genève	23'835'068.00	
Intérêts aux créanciers (320010 centre financier 100154)	7.60	
Agio emprunts publics (429080 centre financier 100154)	-378'751.20	
charges relatives aux emprunts (318020 / 030 / 630 CF 100100/100154)	630'828.91	24'087'153.31

Le montant de CHF 18.738 mios est constitué des intérêts de la dette (y compris les intérêts négatifs à recevoir sur les emprunts privés à long terme). une provision d'un montant de CH 5.097 mios a été constituée, en 2016, concernant des litiges en-cours avec certaines contreparties sur la rémunération des intérêts négatifs.

Le taux moyen de la dette est de 1.56 %. Le taux calculé tient compte de la provision sur intérêts négatifs.

Information sur les produits de couverture :

Les contrats de swap souscrits par la ville de Genève échangent un taux Libor 6 mois par un taux fixe.

ces swaps couvrent les mêmes notionnels à l'exception de la lettre a) et les mêmes échéances que les emprunts auxquels ils sont adossés.

- a) swap 2.055 % sur 100 mios du 19/03/2015 au 19/03/2032
- b) swap 2.45 % sur 100 mios du 05/05/2010 au 06/11/2034
swap 2.295 % sur 120 mios du 05/11/2010 au 06/11/2034
- c) swap 2.87 % sur 100 mios du 29/09/2006 au 29/09/2036
- d) swap 2.27 % sur 120 mios du 13/04/2009 au 13/04/2037

Émissions et remboursements d'emprunts et de prêts à long terme en 2016

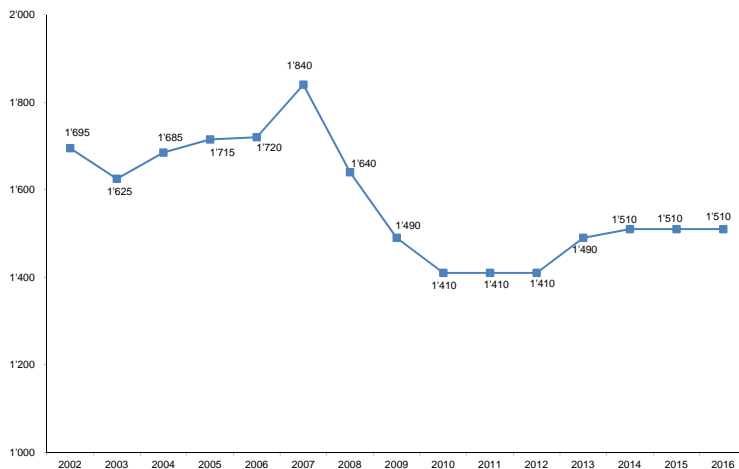
conformément à l'arrêté du conseil d'État approuvant la délibération du conseil municipal de la ville de Genève relative au budget 2016, le conseil administratif a été autorisé à :

- renouveler en 2016 les divers emprunts qui viendront à échéance et à procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables,
- faire usage des nouveaux instruments financiers.

Aucune émission d'emprunt à long terme n'a été effectuée en 2016.

FIGURE 1: ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS

2



SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)

Proposition: comptes 2016

6449

2.8. FONDS SPÉCIAUX

Fonds	MONTAIENTS EN VOIES D'ENGAGEMENTS NETS DE LA VILLE EN LES FONDS										DÉTAILS DES ENGAGEMENTS NETS AU 31.12.2016							
	Engagements nets	Réserve	Charges	Dotations de fonds	Intérêts	Paiements de prestations	Autres	Autres	Autres	Autres	Engagements nets	Immobilisés	Paiement	Dif. éval.	Trésorerie	Dif. éval.	Engagements nets	
1	204217	1515,38	3176	0,00	1642,22	0,00	8070,00	0,00	1342,25	0,00	2007,24	2116517,30	0,00	44715,28	679,48	0,00	20707,24	
2	146262,66	6530,28	18287,97	0,00	49180,00	0,00	8070,00	48180,00	0,00	0,00	98827,40	374841,26	0,00	288281,71	4788,59	6387,85	-13461,55	98827,40
3	159430,32	15711,28	9427,47	0,00	147278	0,00	0,00	0,00	12764,91	169049,19	62006,45	0,00	457291,26	6368,58	0,00	0,00	190041,19	
4	105000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
5	160203,38	14574,28	2757,27	0,00	147278	0,00	0,00	0,00	3728,26	173537,77	211779,59	0,00	134145,82	21044,77	0,00	0,00	770331,77	
6	482579,11	418758	230321	0,00	309366,4	0,00	205838	34397,66	489892,28	1701654,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489892,28	
7	504687,9	304687,9	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324887,9	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324887,9	
8	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
9	516270,3	50149,9	3063,2	0,00	475446	0,00	240168	4148,6	519685,8	2015425,28	0,00	149279,43	2793,28	0,00	0,00	0,00	519685,8	
10	630426,28	266193	151746,08	0,00	1545120	0,00	0,00	0,00	0,00	6388134,8	6388134,8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6388134,8	
11	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
12	299426	278639	88485	0,00	281494	0,00	138666	29813	269582,6	1108887,8	0,00	830890,9	12448,88	0,00	0,00	0,00	299426	
13	170000,00	121277	7341	0,00	113836	0,00	2000,00	894,20	500914,5	85883,68	0,00	35772,23	546,52	0,00	0,00	0,00	500914,5	
14	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170000,00	70000,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170000,00	
15	167303,69	131242,6	124668,89	0,00	665560,1	0,00	665560,1	137120,00	665560,1	1867688,69	1867688,69	0,00	625352,69	14200,00	14200,00	0,00	1867688,69	
16	891507,6	84136	50959	0,00	790777	0,00	418345	69138	89115,10	334333,66	0,00	248338,26	3786,32	0,00	0,00	0,00	89115,10	
17	160000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100000,00	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100000,00	
19	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	1571143	212427	188078	0,00	1185340	0,00	1185340	19448	1484870,1	23951653,91	0,00	471782,22	6739,52	17500,00	651148	0,00	1484870,1	
21	1571143	212427	188078	0,00	1185340	0,00	1185340	19448	1484870,1	23951653,91	0,00	471782,22	6739,52	17500,00	651148	0,00	1484870,1	
22	5299,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5299,84	5299,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5299,84	
23	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
24	181883,3	808,8	5615	0,00	86453	0,00	44784	74656	103546	457026	0,00	26520,18	428,89	0,00	0,00	0,00	103546	
25	618890,6	843422	549723	0,00	787678	0,00	4783628	861941	15274687	2944945,18	0,00	278298,46	48897,57	0,00	0,00	0,00	15274687	
26	293736	209470	426244	0,00	1670446	0,00	1532739	-2384	333660,0	513686,03	0,00	0,00	0,00	479460,00	-2384	0,00	333660,0	
27	4119560,30	3011548	1027096	0,00	1897045,8	0,00	0,00	0,00	-1911521,32	1419264,83	3331446,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1419264,83	
28	620818	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620818	620818	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620818	
29	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
30	26188	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26188	26188	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26188	
31	117242	90858	5615	0,00	86453	0,00	44784	74656	103546	3778461	0,00	26520,18	428,89	0,00	0,00	0,00	103546	
32	117242	90858	5615	0,00	86453	0,00	44784	74656	103546	3778461	0,00	26520,18	428,89	0,00	0,00	0,00	103546	
33	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
34	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
35	905003	85703	51853	0,00	670483	0,00	4218,12	72033	873693,38	347083,41	0,00	257894,03	3332,38	0,00	0,00	0,00	873693,38	
36	542682	66938	27819	0,00	977686	0,00	490000	286780	908844	283978,50	0,00	117831,08	3367,38	319000	-28860	0,00	283978,50	
37	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
38	2948576	212427	188078	0,00	1185340	0,00	1185340	19448	1484870,1	23951653,91	0,00	471782,22	6739,52	17500,00	651148	0,00	1484870,1	
39	3150983,33	7073728	2207024	0,00	4874072	0,00	62400	0,00	364343,33	9977867,09	6234223,74	0,00	6290138	549,42	0,00	0,00	2884553	
40	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
41	302566	62545	418169	0,00	118881	0,00	92400	32010	288657,1	188784,47	0,00	383886,16	5193,08	101488,70	2529,38	0,00	288657,1	
42	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
43	1896683	124277	7841	0,00	113836	0,00	5884	894,20	181141,5	11898,38	0,00	35723,22	546,52	67300	867,28	0,00	5197320	
44	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
46	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
47	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
48	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
50	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
51	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
52	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
53	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
54	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
55	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
56	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
57	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
58	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
63	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	100000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	100000,00	0,00	0,00															

3 ANALYSE FINANCIÈRE**3.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES****3.1.1 LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS****dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement**

dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le conseil municipal.

DATE	DPT	PR/PA	PP	GROUPE	MONTANT VOTÉ	
25.01	1	PR-1074	05	366	300'000.00	création rds de responsabilité solidaire pour les marchés publics
25.01	1	PR-1074	58	318	300'000.00	création rds de responsabilité solidaire pour les marchés publics
28.09	3	PRD-1171	30	30X	87'042.00	engagement de trois agents de sécurité - musée d'ethnographie
					687'042.00	

total brut des dépassements

CHF 42'732'015.70

crédits supplémentaires votés par le conseil municipal

CHF 687'042.00

total net des dépassements

CHF 42'044'973.70

ces dépassements de charges sont plus que compensés par une économie de CHF 81'229'256.35 et ceci malgré une diminution des revenus de CHF 14'098'668.51

3.1.2 PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Le conseil administratif vous présente deux projets de délibérations.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2016.

DÉLIBÉRATION I**Le conseil municipal**

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du conseil administratif,

décide :

Article unique. - il est ouvert au conseil administratif un crédit de CHF 42'044'973.70 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

6451

DÉLIBÉRATION II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du conseil administratif,

3.1

décide :

Article premier - compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la ville de Genève pour 2016 est approuvé pour les montants suivants :

charges	CHF	1'149'197'386.67
sous déduction des imputations internes de	CHF	40'236'340.35
soit un total des charges nettes de	CHF	1'108'961'046.32
revenus	CHF	1'181'697'716.50
sous déduction des imputations internes de	CHF	40'236'340.35
soit un total des revenus nets de	CHF	1'141'461'376.15
excédent de revenus	CHF	32'500'329.83

il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections et de livres.

Article 2 - compte d'investissements

Le compte d'investissements 2016 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif		
dépenses	CHF	113'804'235.01
recettes	CHF	13'029'297.94
investissements nets	CHF	100'774'937.07
b) patrimoine financier		
dépenses	CHF	18'175'290.32
recettes	CHF	-17'588.00
investissements nets	CHF	18'192'878.32
c) total		
dépenses	CHF	131'979'525.33
recettes	CHF	13'011'709.94
investissements nets	CHF	118'967'815.39

Article 3 -Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) Patrimoine administratif

Investissements nets	CHF	100'774'937.07
Amortissements	CHF	73'864'551.99
Excédent de revenus de fonctionnement	CHF	32'500'329.83
Autofinancement	CHF	106'364'881.82
Excédent de financement	CHF	5'589'944.75

b) Patrimoine financier

Investissements nets	CHF	18'192'878.32
Amortissements (autofinancement)	CHF	5'117'107.37
Insuffisance de financement	CHF	13'075'770.95

c) Total

Investissements nets	CHF	118'967'815.39
Amortissements	CHF	78'981'659.36
Excédent de revenus de fonctionnement	CHF	32'500'329.83
Autofinancement	CHF	111'481'989.19
Insuffisance de financement	CHF	7'485'826.20

Article 4 -variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit CHF 32'500'329.83 est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

6453

Article 5 - bilan

Le bilan au 31 décembre 2016 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'738'054'388.13 dans la composition suivante:

3.1

Actifs		2016	2015
patrimoine financier (natures 10 à 13) (inclus déduction de CHF 126'322'689.18, provisions pour pertes sur débiteurs)	CHF	1'488'262'540.63	1'489'462'513.75
patrimoine administratif (natures 14 à 17) (inclus déduction de CHF 120'000.00, provision perte sur prêt)	CHF	1'249'791'847.50	1'222'881'462.42
total de l'actif	CHF	2'738'054'388.13	2'712'343'976.17

Passifs		2016	2015
engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	85'018'540.12	88'002'168.12
dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	1'510'000'000.00	1'510'000'000.00
engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	83'349'562.68	81'131'767.19
Provisions (nature 24)	CHF	4'052'537.37	6'759'684.82
engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	17'470'637.90	20'787'575.81
fortune nette (nature 29)	CHF	1'038'163'110.06	1'005'662'780.23
total du passif	CHF	2'738'054'388.13	2'712'343'976.17

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2016 à CHF 403'505'553.58

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

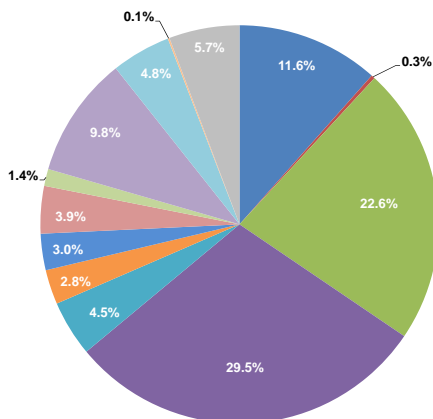
3.1.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

en francs

GROUPES SPÉCIFIQUES	DÉPENSES BRUTES	RECETTES DIVERSES	SUBVENTIONS	DÉPENSES NETTES (PF+PA)	%
1 Logements	13'818'727.73		45'411.00	13'773'316.73	11.6%
2 Industrie, artisanat, commerce	354'031.70			354'031.70	0.3%
3 écoles publiques	26'941'128.94			26'941'128.94	22.6%
4 culture et loisirs	35'255'124.50		148'459.53	35'106'664.97	29.5%
5 sports	5'621'479.47		225'000.00	5'396'479.47	4.5%
6 social	4'152'246.24	-143'000.00	952'976.65	3'342'269.59	2.8%
7 sécurité publique	3'519'175.04			3'519'175.04	3.0%
8 hygiène et salubrité publique	9'645'985.91	4'769'840.31	286'055.55	4'590'090.05	3.9%
9 aménagement du domaine privé vg	1'717'083.00		77'904.03	1'639'178.97	1.4%
10 aménagement du domaine public	18'229'553.42	4'740'116.47	1'760'949.40	11'728'487.55	9.8%
11 administration générale	5'746'430.32		17'000.00	5'729'430.32	4.8%
12 planification de l'aménagement local	165'252.12			165'252.12	0.1%
13 acquisitions de terrains	6'813'306.94			6'813'306.94	5.7%
total pages bleues	131'979'525.33	9'366'956.78	3'513'756.16	119'098'812.39	100.0%
1) remboursement partiel du prêt consenti à la Fondation des parkings concernant le parking du prieuré		130'996.00		-130'996.00	
2) reclassement d'une parcelle dans les fonds spéciaux		1.00		-1.00	
total hors pages bleues		130'997.00		-130'997.00	
total présentation générale	131'979'525.33	9'497'953.78	3'513'756.16	118'967'815.39	
			dépenses PA nettes	100'774'937.07	
			dépenses PF nettes	18'192'878.32	

Le détail des investissements se trouve dans la brochure « comptes 2016 par service ».

FIGURE 2 : INVESTISSEMENTS 2016 PAR GROUPE SPÉCIFIQUE



3.1

- 1 Logement
- 2 Industrie, artisanat, commerce
- 3 écoles publiques
- 4 culture et loisirs
- 5 sports
- 6 social
- 7 sécurité publique
- 8 hygiène et salubrité publique
- 9 Aménagement du domaine privé vg
- 10 Aménagement du domaine public
- 11 Administration générale
- 12 Planification de l'aménagement local
- 13 Acquisitions de terrains

3.1.4 INVESTISSEMENTS

comptes des investissements (en millions de francs)

En 2016, les investissements nets se sont élevés à 119,0 mios, inférieurs de 8,5% par rapport à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements opérés depuis 2007 et leur taux de réalisation.

	COMPTES	BUDGET	TAUX DE RÉALISATION %
2007	73.9	100.0	73.9%
2008	66.1	95.0	69.7%
2009	103.8	95.0	109.3%
2010	104.1	95.0	111.2%
2011	128.9	95.0	135.7%
2012	152.7	100.0	152.7%
2013	102.6	110.0	92.3%
2014	123.4	130.0	94.9%
2015	132.2	130.0	101.7%
2016	119.0	130.0	91.5%
2007-2016	1'106.7	1'080.0	102.5%

Les principales dépenses d'investissements 2016 ont porté sur le périmètre de chandieu, le dépôt carré vert, la rénovation du grand-théâtre, l'école des crêts-de-champel ou encore le périmètre de la future gare ceva des eaux-vives.

Le total des investissements atteint, pour ces dix dernières années, 1'106,7 mios, soit une moyenne annuelle de 110,7 mios et un taux de réalisation moyen de 102,5%.

crédits extraordinaires votés en 2016

durant l'année 2016, le conseil municipal, sur proposition du conseil administratif, a voté 274,3 mios nets de nouveaux crédits extraordinaires. 2016 connaît un montant total voté qui n'est pas en adéquation avec le montant total annuel d'investissement défini par le conseil municipal.

Au cours de ces dix dernières années, l'évolution des crédits extraordinaires votés a été la suivante:

	CRÉDITS VOTÉS
2007	76
2008	178
2009	101
2010	207
2011	220
2012	116
2013	204
2014	245
2015	128
2016	274
2007-2016	1'749

La moyenne annuelle des crédits votés ces dix dernières années atteint 175 mios. Il convient d'avoir à l'esprit qu'à long terme, les investissements votés devraient être équivalents à l'enveloppe annuellement allouée.

Neutralisation faite du crédit de rénovation du MAH, refusé en référendum populaire le 28 février 2016.

engagements futurs et fonctionnement des investissements

Après avoir analysé les dépenses d'investissements comptabilisées en 2016 et leur mode de financement ainsi que les nouveaux crédits votés, les commentaires suivants se rapportent plus spécifiquement aux engagements financiers futurs de la ville de Genève.

3.1

Au cours de l'année 2016, le conseil municipal a voté pour 274,3 mios nets de nouveaux crédits d'investissements. Dans le même temps, les dépenses d'investissements ont été inférieures aux montants déterminés lors du vote du budget 2016.

En corollaire, le total des engagements qui s'élevait, au 31 décembre 2015, à un niveau de 707 mios, s'inscrit logiquement en forte hausse, pour atteindre, au 31 décembre 2016, 836 mios.

Une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer l'évolution de ces engagements au 31 décembre de chaque année :

	ENGAGEMENTS	VARIATIONS (N / N-1)
2007	317	+ 27
2008	440	+ 123
2009	423	- 19
2010	482	+ 59
2011	566	+ 84
2012	513	- 53
2013	598	+ 85
2014	720	+ 122
2015	707	- 13
2016	836	+ 129

Le niveau actuel record des engagements est un signal préoccupant devant inciter le conseil municipal à la mesure lors de vote de nouveaux crédits d'investissements. A ce stade, les engagements existants, représentant plus de six enveloppes annuelles, entraîneront d'ores et déjà une augmentation du niveau des investissements qui risque fort d'être difficile à contrôler ces prochaines années. Pour cette raison, il conviendrait de continuer à ne voter des crédits d'investissements que dans le cadre de l'enveloppe annuelle fixée. Faute de quoi, le montant des engagements risquera de croître à nouveau, et de provoquer assez rapidement une nouvelle augmentation de l'endettement de la ville de Genève.

A cet effet, il convient de rappeler que le conseil administratif informe de manière permanente le conseil municipal sur le montant des crédits votés au cours de l'exercice et l'incidence budgétaire de ceux-ci, grâce à un baromètre financier remis à chaque chef-fe de groupe.

Au 31 décembre 2016, la situation se résume de la manière suivante:

	MONTANT EN MIOS	INCIDENCE BUDGÉTAIRE ANNUELLE (ANNUITÉS)
crédits votés	274	12
crédits à l'examen des commissions	104	13
total	378	25

Financement des investissements en 2016

La structure du financement des investissements en 2016 s'est présentée comme suit :

(en millions de francs)	COMPTES	BUDGET
Amortissements	79.0	82.1
Excédent de revenus	32.5	8.1
Autofinancement	111.5	90.2
Investissement nets	119.0	130.0
Excédent / insuffisance de financement	- 7.5	- 39.8
Taux d'autofinancement	93.7%	69.4%

Le taux d'autofinancement est à nouveau inférieur à 100%, ce qui signifie que l'année 2016 se boucle sur une insuffisance de financement.

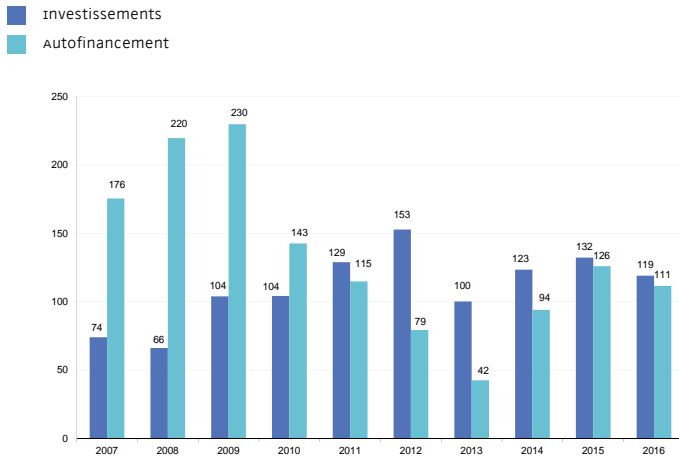
Taux d'autofinancement réalisés entre 2007 et 2016

	AUTOFINANCEMENT
2007	237%
2008	333%
2009	222%
2010	137%
2011	89%
2012	50%
2013	41%
2014	76%
2015	95%
2016	94%

variation de la fortune de la ville de Genève

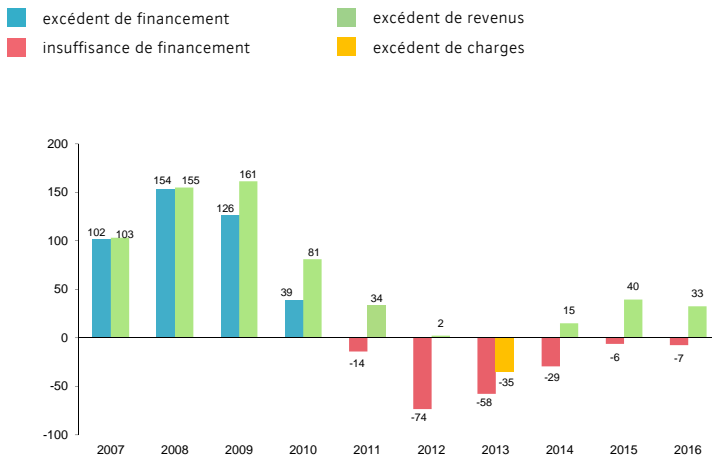
L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2016 de 32.5 mios est porté en augmentation de la fortune nette de la ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2016, à 1'038'163'110 francs.

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DE L'AUTOFINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS



3.1

FIGURE 4 : ÉVOLUTION DU RÉSULTAT ET DU FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)



3.1.5 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AMORTISSEMENTS

en francs

amortissements fonctionnement		Amortissements pages bleues	
AMORTISSEMENTS SELON IMMOBILISATION	GROUPES SPÉCIFIQUES	A CHARGE DES FONDS SPÉCIAUX	AMORTISSEMENTS PAGES BLEUES
1'770'322.74	1 Logements	48'165.13	1'818'487.87
4'044'319.86	2 Industrie, artisanat, commerce		4'044'319.86
12'951'180.26	3 écoles publiques		12'951'180.26
15'572'980.01	4 culture et loisirs		15'572'980.01
5'684'581.73	5 sports		5'684'581.73
3'507'037.32	6 social		3'507'037.32
2'954'958.28	7 sécurité publique		2'954'958.28
3'404'855.31	8 hygiène et salubrité publique		3'404'855.31
4'015'958.43	9 aménagement du domaine privé vg		4'015'958.43
16'709'007.41	10 aménagement du domaine public		16'709'007.41
7'283'266.47	11 administration générale		7'283'266.47
112'733.45	12 planification de l'aménagement local		112'733.45
936'172.38	13 acquisitions de terrains		936'172.38
34'285.71	14 opérations financières		34'285.71
78'981'659.36		48'165.13	79'029'824.49
73'864'551.99	PA		73'864'551.99
5'117'107.37	PF	48'165.13	5'165'272.50

Le détail des amortissements se trouve dans la brochure « comptes 2016 par service ».

3.2 ANALYSE PAR CHAPITRE

3.2.1 COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Au vu du niveau des charges de fonctionnement et leur écart au budget, les comptes révèlent une excellente maîtrise des charges. En neutralisant les effets de la diminution du reliquat fiscal, un non-dépensé de 22.4 mios est comptabilisé. En comparaison avec les comptes 2015, les charges nettes 2016 s'inscrivent en diminution de 32.8 mios, soit -3.1%.

s'agissant des revenus, ils sont constitués à 74.7% de revenus fiscaux. En 2016, le produit des impôts « centime additionnel » se révèle bien inférieur aux montants budgétés (-31.1 mios), si l'on tient compte des correctifs liés aux années antérieures d'un montant de 10.9 mios de francs, on constate que la production cumulée des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est inférieure aux estimations portées au budget de fonctionnement de 42.0 mios de francs. Dans le même temps, la taxe professionnelle a juste atteint 115.0 mios de francs, soit le montant budgété. Une analyse détaillée des rentrées fiscales est proposée sous une section spécifique, intitulée évolution de la fiscalité. Les autres revenus dépassant le budget à hauteur de 18.5 mios de francs, les revenus nets 2016 se sont avérés inférieurs au budget (-11.5 mios de francs, soit -1.0%).

3.2

Enfin, le niveau des investissements nets réalisés en 2016 s'élève à 119.0 mios, inférieur de 11.0 mios par rapport au montant inscrit dans le budget. Ces éléments sont repris en détail sous le point 5. Les investissements ne sont tout juste pas autofinancés, les comptes 2016 révèlent une insuffisance de financement de 7.5 mios bien que les prévisions anticipaient un déficit de financement à hauteur de 39.8 mios. Le taux d'autofinancement des investissements atteint quant à lui 93.7%.

tableau résumé du compte de fonctionnement 2016 comparé au budget 2016 et aux comptes 2015

en millions de francs		C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16-B16		ÉCART C16-C15	
revenus								
Impôts (chapitre 40)		852.4	882.4	897.0	- 30.0	- 3.4%	- 44.6	- 5.0%
Revenus des biens (chapitre 42)		189.2	177.1	178.5	+ 12.1	+ 6.8%	+ 10.7	+ 6.0%
Revenus divers (chapitre 43)		48.7	41.3	57.1	+ 7.4	+ 18.0%	- 8.4	- 14.7%
Parts et contributions (chapitre 44)		7.5	7.3	1.9	+ 0.2	+ 3.0%	+ 5.6	+ 292.1%
dédommagements de coll. publiques (chapitre 45)		28.0	30.2	30.7	- 2.2	- 7.3%	- 2.7	- 8.7%
subventions et allocations (chapitre 46)		12.3	12.0	12.9	+ 0.3	+ 2.2%	- 0.7	- 5.1%
subventions redistribuées (chapitre 47)		3.4	2.8	6.4	+ 0.6	+ 22.8%	- 3.0	- 47.4%
total		1'141.5	1'153.0	1'184.6	- 11.5	- 1.0%	- 43.2	- 3.6%
charges								
charges de personnel (chapitre 30)		472.4	474.6	471.5	- 2.2	- 0.5%	+ 0.9	+ 0.2%
biens, services et marchandises (chapitre 31)		196.1	202.6	207.6	- 6.5	- 3.2%	- 11.5	- 5.5%
Intérêts passifs (chapitre 32)		23.9	24.4	23.3	- 0.5	- 2.2%	+ 0.6	+ 2.5%
pertes sur débiteurs (chapitre 33)		0.4	14.5	15.1	- 14.1	- 97.5%	- 14.7	- 97.5%
contributions à d'autres collectivités (chapitre 34)		31.0	34.3	33.1	- 3.3	- 9.6%	- 2.1	- 6.4%
dédommagements à des coll. publ. (chapitre 35)		52.1	53.5	55.7	- 1.4	- 2.6%	- 3.6	- 6.5%
subventions et allocations à des tiers (chapitre 36)		250.7	256.2	245.8	- 5.5	- 2.2%	+ 4.9	+ 2.0%
subventions redistribuées (chapitre 37)		3.4	2.8	6.4	+ 0.6	+ 22.8%	- 3.0	- 47.4%
Attributions à des financements spéciaux (chapitre 38)		0.1	0.0	0.3	+ 0.1	--	- 0.2	- 80.8%
total		1'030.0	1'062.8	1'058.7	- 32.8	- 3.1%	- 28.7	- 2.7%
Amortissements et investissements								
Amortissements ordinaires et extraordinaires		79.0	82.1	86.4	- 3.1	- 3.8%	- 7.4	- 8.6%
Investissements nets		119.0	130.0	132.2	- 11.0	- 8.5%	- 13.3	- 10.0%
comptes de fonctionnement et de financement								
excédent des comptes de fonctionnement		32.5	8.1	39.5				
excédent/insuffisance de financement		-7.5	-39.8	-6.3				

3.2.2 ÉCARTS PAR CHAPITRE

synthèse des principaux éléments constituant les écarts entre les comptes et le budget 2016
(en millions de francs)

Écarts sur les revenus

Revenus fiscaux

Fonds de péréquation PM	+ 1.0 mio
taxe professionnelle	+ 0.0 mio
centime personnes morales	- 2.3 mios
dont +2,1 mios de report d'années précédentes	
centime personnes physiques	- 28.8 mio
dont + 8,8 mios de report d'années précédentes	

Autres revenus

dividende extraordinaire Naxoo	+ 10.0 mios
revalorisation actions BCGE	+ 5.5 mios
Prestations personnel invest.	+ 2.3 mios
Loyers PF	+ 2.3 mios
taxes manifestations	+ 2.2 mios
rentes foncières	+ 1.6 mio
Préfinancements de tiers	+ 1.5 mio
taxes chantiers	- 2.8 mios
Participation bénéfices SIG	- 7.5 mios

Écarts sur les charges

Provisions

reliquat centimes additionnels	- 13.5 mios
taxe professionnelle	- 2.3 mios
sécurité et espaces publics	+ 2.4 mios

Pertes

centimes additionnels	- 2.6 mios
taxe professionnelle	- 0.4 mio

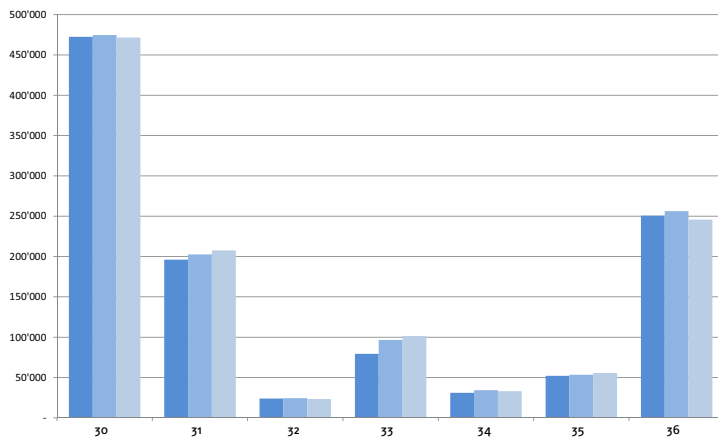
Autres charges

compensation communes frontalières	- 3.3 mios
cotisations salariales	- 3.2 mios
subvention petite enfance	- 2.3 mios
entretien des routes	- 2.2 mios
salaires employé-e-s	- 1.6 mio
Achats œuvres d'art	+ 1.7 mio
Eau	+ 1.8 mio
salaires auxiliaires	+ 4.1 mios

FIGURE 5 : COMPTES 2016, BUDGET 2016 ET COMPTES 2015, EN MILLIERS DE FRANCS

- comptes 2016
- budget 2016
- comptes 2015

3.2



- 30 charges de personnel
- 31 biens, services et marchandises
- 32 intérêts passifs
- 33 amortissements
- 34 contributions à d'autres collectivités
- 35 dédommagements à des collectivités publiques
- 36 subventions accordées

analyse des principaux écarts des revenus

chapitre 40 : impôts (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16-B16		ÉCART C16-C15	
852.4	882.4	897.0	- 30.0	- 3.4%	- 44.6	- 5.0%

Les écarts entre les comptes 2016 et, respectivement, le budget 2016 et les comptes 2015 pour les différents groupes du chapitre 40 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2016	(B 2016)	(C 2015)
400	impôts sur le revenu et la fortune	555.1	- 28.8	- 47.1
401	impôts sur le bénéfice et le capital	162.9	- 2.3	+ 7.2
406	impôts sur les chiens	0.4	+ 0.1	+ 0.0
408	Fonds de péréquation financière intercommunale	19.0	+ 1.0	+ 0.2
409	taxe professionnelle communale	115.0	+ 0.0	- 5.0

L'analyse de l'évolution de la fiscalité est détaillée, pour chaque catégorie d'impôts dans le chapitre 3.2.3 **évolution de la fiscalité** en page 61 du présent rapport.

chapitre 42 : revenus des biens (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16-B16		ÉCART C16-C15	
189.2	177.1	178.5	+ 12.1	+ 6.8%	+ 10.7	+ 6.0%
-37.6	-38.4	-39.8	- revenus de gratuités			
151.6	138.6	138.7	+ 12.9	+ 9.3%	+ 12.9	+ 9.3%

Les revenus des biens sont supérieurs à la fois au budget 2016 et aux comptes 2015.

Les écarts entre les comptes 2016 et respectivement le budget 2016 et les comptes 2015 pour les principaux groupes du chapitre 42 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2016	(B 2016)	(C 2015)
420	avoirs à vue	0.0	- 0.0	+ 0.0
421	créances	1.4	- 0.3	- 1.0
422	capitaux du patrimoine financier	1.6	+ 0.2	+ 0.0
423	immeubles du patrimoine financier	84.3	+ 2.0	+ 0.6
424	gains comptables sur placements patrimoine financier	5.5	+ 5.5	- 1.4
425	prêts du patrimoine administratif	0.1	+ 0.1	+ 0.1
426	participation permanente du patrimoine administratif	16.9	+ 2.4	+ 9.9
427	immeubles du patrimoine administratif	77.7	+ 1.1	+ 2.4
429	autres revenus	1.6	+ 1.2	- 0.0

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

6465

chapitre 42 : revenus des biens (suite)

éléments d'explication (par rapport au budget 2016)

- + 10.0 mios pour le dividende naxoo
- + 5.5 mios pour les actions au porteur bcge
- + 2.3 mios pour les loyers du patrimoine financier
- + 2.2 mios pour les taxes manifestations (provisionné)
- + 1.6 mio pour les rentes foncières
- + 1.4 mio pour les redevances d'utilisation du domaine public
- + 1.1 mio pour l'encaissement de créances amorties
- - 0.8 mio pour les revenus liés aux prestations en nature (gratuités)
- - 2.8 mios pour les taxes chantier
- - 7.5 mios pour la participation aux bénéfices sig

3.2

chapitre 43 : revenus divers (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16-B16		ÉCART C16-C15	
48.7	41.3	57.1	+ 7.4	+ 18.0%	- 8.4	- 14.7%
-3.1	-2.8	-3.1	- revenus de gratuités			
45.6	38.5	54.0	+ 7.2	+ 18.6%	- 8.4	- 15.5%

Les revenus divers sont en nette hausse par rapport au budget 2016, et en baisse par rapport aux comptes 2015.

Les écarts entre les comptes 2016 et respectivement du budget 2016 et des comptes 2015 pour les principaux groupes du chapitre 43 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2016	(B 2016)	(C 2015)
431	émoluments administratifs	2.3	+ 0.1	+ 0.1
434	redevances d'utilisation et prestations de service	22.0	+ 1.3	- 5.7
435	ventes de marchandises	3.0	- 0.3	- 0.0
436	dédommagements de tiers	10.2	+ 2.8	- 0.4
437	amendes	2.3	- 0.3	+ 0.1
438	prestations effectuées par le personnel (invest.)	6.2	+ 2.3	- 0.9
439	autres contributions	2.8	+ 1.5	- 1.5

éléments d'explication (par rapport au budget 2016)

- + 2.3 mios pour les prestations du personnel en faveur des investissements
- + 1.5 mio pour des préfinancements de tiers
- + 1.4 mio pour une prestation en faveur de tiers au gc1
- + 0.7 mio pour des contributions reçues par le MAH et le MHN
- + 0.5 mio pour des dédommagements

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)

Proposition: comptes 2016

chapitre 44 : parts et contributions (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16–B16		ÉCART C16–C15	
7.5	7.3	1.9	+ 0.2	+ 3.0%	+ 5.6	+ 292.1%

Les parts et contributions sont liées à la péréquation intercommunale LRPFI, aux rétrocessions cantonales au SIS des participations des assurances aux frais de prévention et au produit des droits sur les ventes volontaires aux enchères publiques. L'écart constaté avec le budget provient à part égale de ces deux derniers éléments.

chapitre 45 : dédommagements de collectivités publiques (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16–B16		ÉCART C16–C15	
28.0	30.2	30.7	- 2.2	- 7.3%	- 2.7	- 8.7%

Les dédommagements de collectivités publiques sont composés de la subvention cantonale aux frais de routes prévue par l'art. 20 LRoutes, (budgétés à hauteur de 15.0 mios de francs, comptabilisés pour 12.7 mios de francs), de la participation des communes aux frais de fonctionnement du SIS (12.8 mios) et du bibliobus (1.1 mio).

chapitre 46 : subventions acquises (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16–B16		ÉCART C16–C15	
12.3	12.0	12.9	+ 0.3	+ 2.2%	- 0.7	- 5.1%

éléments d'explication (par rapport au budget 2016)

- + 0.5 mio de subvention cantonale pour la bibliothèque de Genève
- - 0.1 mio de subvention cantonale pour la protection civile
- - 0.1 mio de participation du Fonds intercommunal pour le service de la petite enfance

chapitre 48 : prélèvement sur les financements spéciaux

pour mémoire, ceux-ci concernent les revenus de la dime du livre.

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

6467

Analyse des principaux écarts des charges

chapitre 30 : charges de personnel (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16-B16		ÉCART C16-C15	
472.4	474.6	471.5	- 2.2	- 0.5%	+ 0.9	+ 0.2%

3.2

Les charges de personnel présentent un non-dépensé par rapport au budget de 2.2 mios de francs.

Les écarts entre les comptes 2016 et, respectivement, le budget 2016 et les comptes 2015 pour les différents groupes du chapitre 30 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2016	(B 2016)	(C 2015)
300	Autorités et commissions	2.0	- 0.1	+ 0.4
301	traitement du personnel	375.6	+ 3.1	+ 3.1
303	assurances sociales	32.6	- 1.5	+ 0.1
304	caisse de pensions et prévoyance	46.3	- 0.9	- 0.2
305	assurances maladie et accidents	7.2	- 0.8	- 0.7
306	prestations en nature	2.4	- 0.3	- 0.1
307	prestations aux pensionnés	2.4	- 0.4	- 0.1
308	personnel intérimaire	0.6	- 0.1	- 1.3
309	Autres charges de personnel	3.4	- 1.1	- 0.2

éléments d'explication (par rapport au budget 2016)

- + 4.1 mios pour les salaires du personnel auxiliaire
- + 1.0 mio pour les indemnités
- - 0.7 mio pour la réadaptation professionnelle
- - 0.8 mio pour les cotisations assurances
- - 0.9 mio pour les cotisations CAP
- - 1.0 mio pour les frais de formation
- - 1.5 mio pour les cotisations AVS/A1/APG/AM
- - 1.6 mio pour les salaires employé-e-s, y compris gel des postes vacants (15.0 mios)

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)

Proposition: comptes 2016

chapitre 31 : biens, services et marchandises (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16-B16		ÉCART C16-C15	
196.1	202.6	207.6	- 6.5	- 3.2%	- 11.5	- 5.5%

Les écarts entre les comptes 2016 et, respectivement, le budget 2016 et les comptes 2015 pour les différents groupes du chapitre 31 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2016	(B 2016)	(C 2015)
310	Fournitures de bureau	9.8	+ 1.0	- 0.1
311	meublier, machines, véhicules	7.1	+ 1.1	+ 1.4
312	eau, énergie, combustible	22.6	+ 0.8	- 0.1
313	achats de fournitures et marchandises	12.3	- 1.9	- 1.2
314	entretien des immeubles par des tiers	67.1	- 2.1	- 1.8
315	entretien d'objets mobiliers par des tiers	9.1	- 0.8	- 0.2
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	12.1	- 0.5	- 0.1
317	dédommagements	2.4	- 0.5	- 0.0
318	honoraires et prestations de service	51.6	- 3.4	- 9.6
319	Frais divers	2.0	- 0.1	+ 0.2

éléments d'explication (par rapport au budget 2016)

- + 1.8 mio pour les charges d'eau
- + 1.7 mio pour les achats d'œuvre d'art
- + 0.7 mio pour les frais d'annonces publicitaires
- - 0.6 mio pour les charges d'entretien c-DSIC
- - 0.8 mio pour les organisations d'événements
- - 0.9 mio pour les expertises par des tiers
- - 0.9 mio pour les frais de chauffage
- - 1.4 mio pour les honoraires divers et établissement de projets
- - 1.5 mio pour les primes d'assurance
- - 1.9 mio pour les achats de fournitures
- - 2.2 mios pour les charges d'entretien des routes

chapitre 32 : intérêts passifs (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16-B16		ÉCART C16-C15	
23.9	24.4	23.3	- 0.5	- 2.2%	+ 0.6	+ 2.5%

éléments d'explication (par rapport au budget 2016)

L'évolution des taux courts s'est avérée plus favorable que le scénario retenu lors de l'élaboration du budget. Il aura fallu attendre quelques temps pour que les taux négatifs introduits par la banque nationale suisse le 15 janvier 2015 soient effectifs sur le marché secondaire. Relevons qu'un montant de 5,1 mios de francs a été provisionné en 2016, certaines contreparties estimant que les taux négatifs ne leurs sont pas applicables.

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

6469

chapitre 33 : pertes sur débiteurs (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16-B16		ÉCART C16-C15	
0.4	14.5	15.1	- 14.1	- 97.4%	- 14.7	- 97.5%

3.2

L'importante diminution du reliquat de 45.1 mios de francs justifie une diminution de la provision y relative pour 13.5 mios de francs, cette diminution réduit de manière très substantielle les charges « pertes sur débiteurs ».

éléments d'explication (par rapport au budget 2016)

Provisions	en millions de francs
• reliquat centimes additionnels	- 13.5
• taxe professionnelle communale	- 2.3
• sécurité et espaces publics	+ 2.4

Pertes effectives

• centimes additionnels	- 2.6
• taxe professionnelle communale	- 0.4

chapitre 34 : contributions à d'autres collectivités (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16-B16		ÉCART C16-C15	
31.0	34.3	33.1	- 3.3	- 9.6%	- 2.1	- 6.4%

éléments d'explication (par rapport au budget 2016)

La compensation aux communes frontalières dépend de la masse salariale des travailleurs/euses frontaliers/ères imposé-e-s à la source. En 2016, le montant comptabilisé, 31,0 mios, s'est avéré inférieur aux estimations du canton portées au budget (34,3 mios).

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)

Proposition: comptes 2016

chapitre 35 : dédommagements à des collectivités publiques (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16-B16		ÉCART C16-C15	
52.1	53.5	55.7	- 1.4	- 2.6%	- 3.6	- 6.5%

Les écarts entre les comptes 2016 et, respectivement, le budget 2016 et les comptes 2015 pour les différents groupes du chapitre 35 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2016	(B 2016)	(C 2015)
350	dédommagements versés à la confédération	0.0	+ 0.0	+ 0.0
351	dédommagements versés au canton	37.1	- 1.4	- 4.1
352	dédommagements versés à des communes	14.9	- 0.0	+ 0.4

éléments d'explication (par rapport au budget 2016)

- - 2.3 mios pour les « frais de police », compensés par une différence de revenus équivalente (« frais de routes »)
- + 0.5 mio pour les frais de perception versés au canton

chapitre 36 : transfert à des tiers : subventions et allocations (en millions de francs)

C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16-B16		ÉCART C16-C15	
250.7	256.2	245.8	- 5.5	- 2.2%	+ 4.9	+ 2.0%
-40.8	-41.3	-43.0	- gratuités			
209.9	214.9	202.8	- 5.0	- 2.3%	+ 7.1	+ 3.5%

Les écarts entre les comptes 2016 et respectivement le budget 2016 et les comptes 2015 pour les différents groupes du chapitre 36 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2016	(B 2016)	(C 2015)
360	subventions confédération	0.5	+ 0.0	+ 0.0
361	subventions aux cantons	11.0	- 0.0	- 0.1
362	subventions aux communes	0.0	- 0.1	- 0.0
363	subventions à des propres établissements	6.2	- 0.0	- 0.0
364	subventions à des sociétés d'économies mixtes	2.0	+ 0.1	- 0.0
365	subventions à des institutions privées	207.9	- 6.6	+ 4.2
366	subventions à des personnes physiques	17.5	+ 1.0	+ 0.7
367	subventions à des institutions étrangères	5.5	+ 0.0	+ 0.1

éléments d'explication (par rapport au budget 2016)

- - 0.3 mio pour les subventions monétaires octroyées par le service des écoles
- - 0.5 mio pour les subventions relatives à des prestations en nature (gratuités)
- - 0.7 mio pour les subventions monétaires octroyées par le service des sports
- - 1.0 mio pour les subventions monétaires octroyées pour l'apprentissage
- - 2.3 mios pour les subventions monétaires octroyées par le service de la petite enfance

3.2.3 ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ

Les recettes fiscales de la ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2016, 74.7% du total des revenus contre 75.7% aux comptes 2015. Une analyse différenciée des revenus fiscaux selon ses composantes se révèle instructive.

en millions de francs	C 2016	B 2016	C 2015	ÉCART C16-B16		ÉCART C16-C15	
revenus							
Personnes physiques	555.1	583.9	602.1	- 28.8	- 4.9%	- 47.1	- 7.8%
Personnes morales	162.9	165.2	155.7	- 2.3	- 1.4%	+ 7.2	+ 4.6%
Impôts sur les chiens	0.4	0.3	0.4	+ 0.1	+ 19.5%	+ 0.0	+ 0.9%
Fonds de péréquation pers. morales	19.0	18.0	18.8	+ 1.0	+ 5.8%	+ 0.2	+ 1.3%
sous total I	737.4	767.4	777.0	- 30.0	- 3.9%	- 39.6	- 5.1%
Taxe professionnelle	115.0	115.0	120.0	+ 0.0	+ 0.0%	- 5.0	- 4.2%
total (revenus)	852.4	882.4	897.0	- 30.0	- 3.4%	- 44.6	- 5.0%
charges							
Rétrocession aux communes frontalières françaises	31.0	34.3	31.1	- 3.3	- 9.6%	- 0.1	- 0.4%
Pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	9.4	12.0	9.8	- 2.6	- 21.7%	- 0.4	- 4.5%
sous total I	40.4	46.3	40.9	- 5.9	- 12.7%	- 0.6	- 1.4%
Pertes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	1.3	1.8	1.2	- 0.4	- 25.2%	+ 0.1	+ 7.2%
sous total II	41.7	48.0	42.2	- 6.3	- 13.2%	- 0.5	- 1.1%
Frais de perception impôts	22.7	22.1	22.4	+ 0.6	+ 2.8%	+ 0.4	+ 1.7%
total (charges)	64.4	70.1	64.5	- 5.7	- 8.2%	- 0.1	- 0.2%
revenus nets	787.9	812.2	832.5	- 24.3	- 3.0%	- 44.5	- 5.4%

3.2

depuis l'introduction du système postnumerando, les productions des impôts « personnes physiques » et « personnes morales » de l'année courante, inscrites aux comptes, sont estimées en totalité par le département cantonal des finances (DF). À ces estimations, il convient d'ajouter les montants correspondants aux correctifs liés aux productions effectives telles qu'estimées à ce jour pour les années antérieures. Une analyse pertinente de la manne fiscale réelle implique par conséquent de tenir compte de ces ajustements et de reconstituer à posteriori années après années les résultats fiscaux provisoires de chaque exercice.

2016 est la septième année qui voit les effets de la nouvelle imposition des personnes physiques acceptée par le peuple en 2009. L'estimation pour l'année 2016 est basée sur les taxations 2014 et 2015 définitives ainsi que les déclarations 2015 reçues et encore non traitées.

une première lecture des résultats fiscaux 2016 révèle que les impôts « personnes physiques » sont inférieurs aux montants budgétés (-4.9%). Les impôts « personnes morales » sont dans la même situation (-1.4%). toutefois, les montants budgétés par définition n'appréhendent pas les correctifs des années antérieures, correctifs pouvant tout aussi bien être positifs que négatifs. Aussi, pour juger de la pertinence des estimations portées dans le budget, il convient d'appréhender la situation en neutralisant les effets des correctifs liés aux années antérieures.

- Le montant comptabilisé des impôts « personnes physiques » pour l'année 2016 est inférieur au budget de 28.8 mios. Les correctifs cumulés liés aux années antérieures représentent une somme positive de 8.8 mios. En ne considérant que l'estimation concernant l'année 2016, le produit de l'impôt « personnes physiques » est ainsi inférieur au budget à hauteur de 37.6 mios. Les prévisions portées au budget se sont, pour l'instant, avérées bien plus optimistes que la réalité. Les explications de cet écart sont doubles. tout d'abord, la production de l'imposition au barème ordinaire a été estimée bien en deçà des prévisions, à 424.3 mios au lieu de 451.9 mios attendus (-27.6 mios). Le département cantonal des finances s'attend à une légère baisse des impositions au barème ordinaire entre 2015 et 2016. dans le même temps, la production de l'impôt à la source s'est avérée également inférieure aux montants budgétés (-10.0 mios). cet écart important serait dû à une augmentation du nombre de « quasi-résidents » n'apparaissant pas encore dans les impositions au barème ordinaire ainsi qu'une accélération dans le traitement des demandes de taxation des contribuables imposés à la source.

Évolution de la fiscalité (suite)

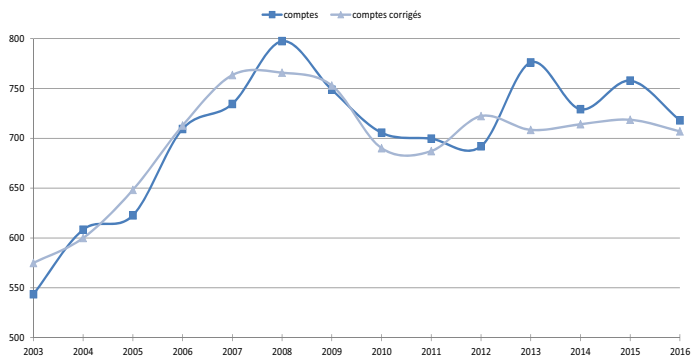
- La production estimée aux comptes 2016 concernant les impôts « personnes morales » est également inférieure au budget. Elle atteint 162.9 mios, soit 2.3 mios inférieure au budget, y compris 2.1 mios de correctifs positifs liés à des années antérieures. L'écart concernant seulement l'année 2016 est ainsi négatif à hauteur de 4.4 mios.

La production comptabilisée en 2016 de la taxe professionnelle quant à elle atteint tout juste les prévisions budgétaires. Rappelons que par son mode d'imposition *prænumerando* bisannuel, la taxe se base sur les années antérieures.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs « centimes additionnels » atteignent 9.4 mios. A relever que le reliquat fiscal, à savoir la somme des impôts encore dus par les contribuables, diminue fortement en 2016. Il atteint désormais 317.9 mios, en diminution de 45.1 mios. Comme le 30% de ce montant est porté en variation de provision, il engendre la comptabilisation d'une charge négative de 13.5 mios.

Production « centimes additionnels »

FIGURE 6 : PRODUCTION « CENTIMES ADDITIONNELS »



Les montants comptabilisés aux comptes 2016 sont de 10.9 mios supérieurs aux estimations correspondantes effectivement à l'exercice sous revue. Il conviendra de tenir compte de cet élément pour établir les prévisions de rentrées fiscales pour les années futures.

relevons également que la production fiscale liée aux centimes additionnels n'a pas retrouvé son niveau de 2009, antérieur à la réforme de l'imposition des personnes physiques.

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
 Proposition: comptes 2016

6473

La valeur de production d'un centime additionnel en 2016 a été la suivante :

- en comparaison avec le budget 2016

	PERSONNES		TOTAL
	PHYSIQUES	MORALES	
comptes 2016	12'199'343.31	3'580'053.11	15'779'396.42
budget 2016	12'832'329.67	3'630'901.10	16'463'230.77
différence	- 632'986.36	- 50'847.99	- 683'834.35
différence en %	-4.9%	-1.4%	-4.2%

3.2

- en comparaison avec les comptes 2015

	PERSONNES		TOTAL
	PHYSIQUES	MORALES	
comptes 2016	12'199'343.31	3'580'053.11	15'779'396.42
comptes 2015	13'233'536.00	3'422'477.85	16'656'013.84
différence	- 1'034'192.69	+ 157'575.26	- 876'617.42
différence en %	-7.8%	4.6%	-5.3%

3.3 GESTION HÔTELIÈRE

3.3.1 SWISSÔTEL GENÈVE MÉTROPOLE

Les résultats enregistrés en 2016 par l'hôtel métropole, bien que positifs, ont encore souffert de la morosité du climat des affaires dans le secteur de l'hôtellerie de luxe en suisse et à Genève. Le chiffre d'affaires est en très légère diminution par rapport à 2015. L'hôtel a continué de souffrir de son positionnement sur la clientèle d'affaires. En effet, les entreprises ont ajusté à la baisse leurs standards lorsque leur-e-s employé-e-s voyagent, favorisant les établissements 3 et 4 étoiles au détriment des hôtels 5 étoiles. Par ailleurs, le segment de la clientèle touristique a subi une diminution, probablement liée au niveau élevé du franc suisse par rapport à l'euro et au dollar américain.

Les charges ont également diminué dans les mêmes proportions que les revenus.

L'exercice 2016 se boucle avec un bénéfice stable à 1.0 mio. ce résultat tient compte de 2.3 mios d'amortissement de matériel, de mobilier et des équipements de l'hôtel, ainsi que des intérêts versés à la ville de Genève, à hauteur de 0.8 mio. L'exploitation de l'hôtel métropole engendre ainsi des revenus aux comptes de fonctionnement de la ville de Genève pour 1.8 mio de francs.

Le contrat de management avec swissôtel s'est terminé au 30 juin 2016. De manière temporaire, un mandat de gestion avec la société IHA a été conclu. La transition entre ancien et nouvel exploitant s'est réalisée sans heurts, grâce à la bonne collaboration des intervenants.

Comptes de résultat comparés 2016-2015

en milliers de francs	2016		2015	
Produits d'exploitation		19'165.8		19'259.0
Charges d'exploitation				
marchandises et frais généraux	14'258.1		14'154.5	
entretien et maintenance	781.1	15'039.2	751.5	14'906.0
Bénéfice d'exploitation avant intérêts et amortissements		4'126.6		4'353.0
amortissements		2'340.8		2'603.1
intérêts versés à la ville		758.5		779.2
Bénéfice net d'exploitation		1'027.3		970.7

Bilans comparés 2016-2015

ACTIF en milliers de francs	2016	2015	PASSIF	2016	2015
Total	49'758.0	52'378.6	Total	49'758.0	52'378.6
Immobilisations	47'890.1	49'381.4	Exigible à long et moyen terme	47'217.5	49'373.6
terrains	1'001.7	1'001.7	ville compte d'investissements	47'217.5	49'373.6
bâtiments, mobilier, matériel	46'888.4	48'379.4			
Stock marchandises et fournitures	315.6	370.7	Exigible à court terme	1'513.2	2'034.3
marchandises	214.7	230.4			
fournitures, combustibles	100.9	140.3			
Réalisable et disponible	1'552.3	2'626.5			
actifs transitoires	67.9	105.4			
débiteurs, dépôts de garantie	462.7	676.1			
liquidités	1'021.7	1'845.0	Bénéfice de l'exercice	1'027.3	970.7

3.3.2 RESTAURANT DU PARC DES EAUX-VIVES

Le restaurant du parc des eaux-vives a également souffert en 2016. Le chiffre d'affaires diminue quelque peu pour atteindre 4.4 mios de francs en 2016. Dans le même temps, les charges ont légèrement augmenté. Au final, les comptes sont déficitaires à hauteur de 420'000 francs. La marche des affaires au restaurant du parc des eaux-vives est très saisonnière, et à cet égard tributaire des conditions météorologiques. Ici encore, le niveau élevé du franc suisse par rapport à l'euro et au dollar américain n'a pas favorisé la marche des affaires.

un programme de réduction de charges a été mis en œuvre à fin 2016 afin d'améliorer la profitabilité de l'établissement.

3.3

en tenant compte de la charge d'intérêt relative aux investissements consentis par la ville de Genève dans cet édifice et versé par le restaurant du parc des eaux-vives, l'impact négatif sur les résultats de la ville de Genève est de 400'000 francs.

Comptes de résultat comparés 2016-2015

en milliers de francs	2016		2015	
Produits d'exploitation	4'403.8		4'469.4	
Charges d'exploitation				
marchandises et frais généraux	4'238.6		4'084.7	
entretien et maintenance	152.8	4'391.4	166.9	4'251.6
Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements	12.4		217.8	
amortissements	412.2		464.8	
intérêts	20.3		23.3	
Bénéfice net/ Perte nette d'exploitation	-420.1		-270.3	

Bilans comparés 2016-2015

en milliers de francs	2016	2015	PASSIF	2016	2015
ACTIF	1'169.8	1'757.5	Total	1'169.8	1'757.5
Immobilisations	282.7	922.8	Exigible à long et moyen terme	1'037.9	1'219.6
terrains			compte de liaison	1'037.9	1'219.6
bâtiments, mobilier, matériel	193.8	500.0			
immobilisations incorporelles	88.9	177.8			
immobilisations financières	0.0	245.0			
Stock marchandises et fournitures	198.6	194.5	Exigible à court terme	522.4	508.2
marchandises, fournitures, combustibles	198.6	194.5	créanciers divers	334.5	257.6
Réalisable et disponible	688.5	640.2	Fournisseurs, passifs transitoires	187.9	250.6
actifs transitoires	14.3	16.5			
débiteurs, dépôts de garantie	193.4	164.0	Bénéfice / Perte reportée	29.6	300.0
liquidités	480.8	459.7	Bénéfice / Perte de l'exercice	-420.1	-270.3

4 COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE VILLE DE GENÈVE

4.1 CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

En milliers de francs	c 2016	B 2016	écart	%	c 2015
0 Administration générale	144'370	139'661	4'709	3%	146'360
01 CONSEIL MUNICIPAL	2'625	2'937	-312	-11%	2'234
02 CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	1'899	1'975	-76	-4%	2'627
05 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	124'222	117'962	6'259	5%	125'060
08 IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	13'175	13'932	-757	-5%	13'914
09 DIVERS (NON VENTILABLES)	2'449	2'854	-405	-14%	2'525
1 sécurité publique	116'491	122'189	-5'698	-5%	120'633
10 PROTECTION JURIDIQUE	8'475	9'758	-1'283	-13%	11'170
11 SÉCURITÉ MUNICIPALE	54'155	57'451	-3'295	-6%	55'066
14 INCENDIE ET SECOURS	49'893	50'848	-956	-2%	50'132
16 PROTECTION CIVILE	3'968	4'131	-163	-4%	4'265
2 enseignement et formation	63'674	66'554	-2'881	-4%	63'338
21 ÉCOLES PUBLIQUES	63'674	66'554	-2'881	-4%	63'338
3 culture et loisirs	366'398	370'536	-4'137	-1%	379'024
30 ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	258'169	258'637	-468	-0%	270'984
33 PARCS ET PROMENADES	36'156	37'170	-1'014	-3%	35'742
34 SPORTS	49'290	51'941	-2'651	-5%	49'336
35 AUTRES LOISIRS	22'783	22'788	-5	-0%	22'962
5 prévoyance sociale	176'319	180'501	-4'182	-2%	169'663
54 INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	118'758	121'571	-2'813	-2%	113'025
58 AIDE SOCIALE	57'561	58'930	-1'369	-2%	56'638
6 trafic	72'982	77'500	-4'518	-6%	75'619
62 ROUTES COMMUNALES	71'672	76'296	-4'624	-6%	74'279
65 TRAFIC RÉGIONAL	1'310	1'204	106	9%	1'340
7 protection et aménagement de l'environ.	66'823	67'453	-630	-1%	69'840
71 APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	7'759	6'673	1'085	16%	8'463
72 TRAITEMENT DES DÉCHETS	34'821	34'551	271	1%	35'347
74 CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	10'848	11'306	-458	-4%	11'562
78 AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	6'854	7'285	-431	-6%	7'013
79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	6'541	7'638	-1'097	-14%	7'455
9 Finances et impôts	142'140	163'301	-21'161	-13%	158'402
90 IMPÔTS	48'492	70'154	-21'662	-31%	65'515
92 ENTRE COMMUNES	-	-	-	-	2'010
94 CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	24'498	25'043	-545	-2%	23'880
95 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	69'150	68'103	1'047	2%	66'997
TOTAL	1'149'197	1'187'695	-38'497	-3%	1'182'879

4.2 REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

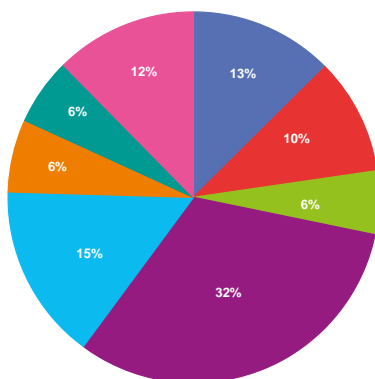
En milliers de francs	c 2016	B 2016	écart	%	c 2015
0 Administration générale	46'507	37'387	9'121	24%	40'911
01 CONSEIL MUNICIPAL	0	-	0	-	3
02 CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	96	70	26	37%	320
05 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	11446	13'674	-2'228	-16%	16'714
08 IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	34'965	23'643	11'322	48%	23'874
1 sécurité publique	60'641	60'063	577	1%	58'230
10 PROTECTION JURIDIQUE	34'602	35'185	-583	-2%	33'986
11 SÉCURITÉ MUNICIPALE	3'938	3'334	604	18%	3'877
14 INCENDIE ET SECOURS	21'637	20'941	696	3%	19'697
16 PROTECTION CIVILE	463	604	-141	-23%	669
2 enseignement et formation	4'622	4'355	267	6%	4'226
21 ÉCOLES PUBLIQUES	4'622	4'355	267	6%	4'226
3 culture et loisirs	36'259	29'710	6'549	22%	38'786
30 ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	25'573	19'108	6'465	34%	27'683
33 PARCS ET PROMENADES	1'119	753	366	49%	1'498
34 SPORTS	8'786	9'073	-287	-3%	8'776
35 AUTRES LOISIRS	781	776	5	1%	829
5 Prévoyance sociale	10'353	10'103	250	2%	10'520
54 INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	8'220	8'100	120	1%	8'188
58 AIDE SOCIALE	2'133	2'002	130	7%	2'332
6 trafic	24'490	25'314	-825	-3%	26'893
62 ROUTES COMMUNALES	24'490	25'314	-825	-3%	26'893
7 protection et aménagement de l'environ.	11'351	10'859	492	5%	11'307
71 APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	4'767	4'460	307	7%	4'991
72 TRAITEMENT DES DÉCHETS	1'693	1'415	279	20%	1'502
74 CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	4'703	4'943	-239	-5%	4'711
78 AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	35	-	35	-	18
79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	153	41	111	269%	86
9 Finances et impôts	987'475	1'018'005	-30'530	-3%	1'031'523
90 IMPÔTS	853'415	882'370	-28'955	-3%	898'106
92 ENTRE COMMUNES	5'571	5'571	-	-	-
94 CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	21'938	32'812	-10'875	-33%	26'262
95 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	106'551	97'252	9'299	10%	107'155
TOTAL	1'181'698	1'195'796	-14'099	-1%	1'222'395

4.2

structure des écarts à l'état brut

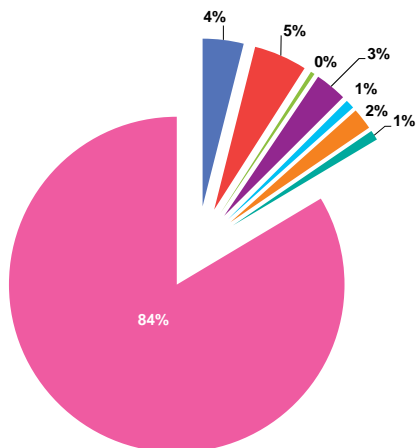
dépassement charges	42'732'015.70	manco revenus	-53'865'562.04
disponible charges	-81'229'256.35	suppléments	39'766'893.53
total	-38'497'240.65		-14'098'668.51

FIGURE 7: CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE



- 0 Administration générale
- 1 sécurité publique
- 2 enseignement et formation
- 3 culture et loisirs
- 5 Prévoyance sociale
- 6 trafic
- 7 protection et aménagement de l'environnement
- 9 Finances et impôts

FIGURE 8 : REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE



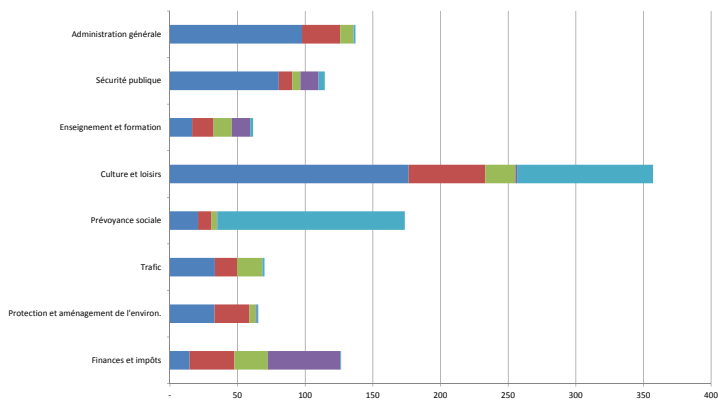
4.2

- 0 Administration générale
- 1 sécurité publique
- 2 enseignement et formation
- 3 culture et loisirs
- 5 Prévoyance sociale
- 6 trafic
- 7 protection et aménagement de l'environnement
- 9 Finances et impôts

4.3 COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET CHAPITRE COMPTABLE

en milliers de francs	ADMINISTRAT- TION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PUBLIQUE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	CULTURE ET LOISIRS	PRÉVOYANCE SOCIALE	TRAFFIC	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONN.	FINANCES ET IMPÔTS	RÉSULTAT
charges	144'370	116'491	63'674	366'398	176'319	72'982	66'823	142'140	1'149'197
30 charges de personnel	97'573	80'497	16'418	176'483	20'779	33'252	32'939	14'500	472'441
31 biens, services et marchandises	28'286	10'051	15'872	56'594	9'998	16'366	25'866	33'089	196'123
32 intérêts passifs	-	-	-	-	-	-	-	23'877	23'877
33 Amortissements	9'752	5'922	13'448	22'257	3'925	18'555	4'589	903	79'351
34 contributions à d'autres collectivités	-	-	-	-	-	-	-	30'966	30'966
35 dédommagements à des collectivités publiques	44	13'369	13'580	1'234	337	88	774	22'644	52'069
36 subventions accordées	1'512	4'590	2'156	100'508	138'574	1'641	1'171	550	250'702
37 subventions redistribuées	282	-	-	3'096	-	-	-	-	3'378
38 Attribution aux financements spéciaux	-	-	-	53	-	-	-	-	53
39 imputations internes	6'921	2'062	2'199	6'173	2'706	3'080	1'484	15'611	40'236
Revenus	46'507	60'641	4'622	36'259	10'353	24'490	11'351	987'475	1'181'698
40 impôts	-	-	-	-	-	-	-	852'362	852'362
42 revenus des biens	30'457	32'303	4'052	14'151	7'374	-	5'054	95'810	189'202
43 revenus divers	7'517	12'128	322	15'137	591	3'074	6'059	3'919	48'746
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	335	1'564	-	-	-	-	-	5'571	7'471
45 dédommagements de collectivités publiques	390	13'223	247	1'263	176	12'724	-	-	28'023
46 subventions acquises	170	185	1	1'014	2'211	8'690	-	-	12'271
47 subventions à redistribuer	282	-	-	3'096	-	-	-	-	3'378
48 prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	8	-	-	-	-	8
49 imputations internes	7'356	1'238	1	1'590	-	1	238	29'812	40'236
RÉSULTAT	-97'863	-55'850	-59'051	-330'139	-165'966	-48'492	-55'472	845'335	32'500

FIGURE 9 : POIDS DES CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES, EN MILLIONS DE FRANCS



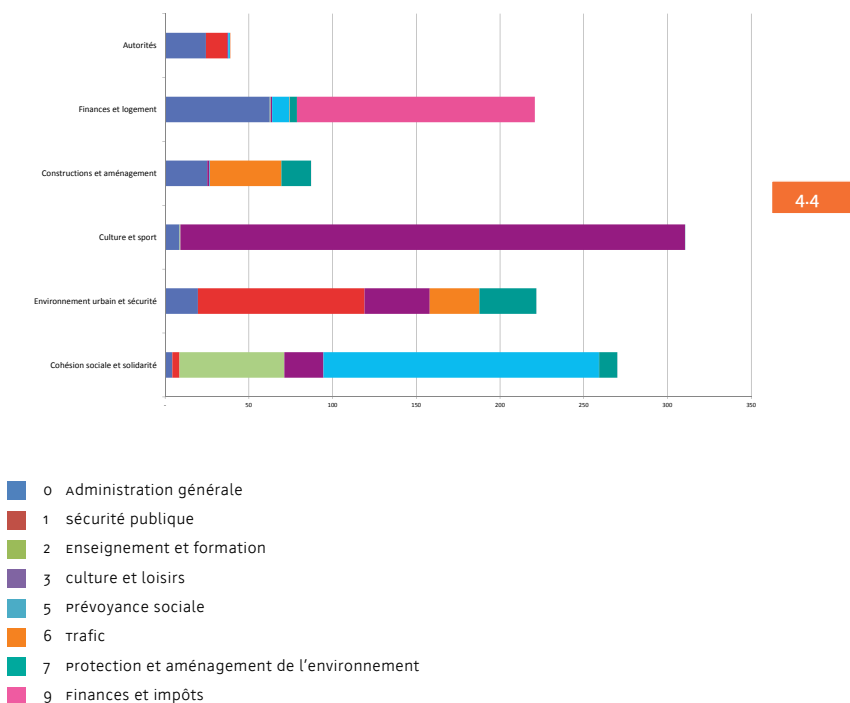
4.3

- 30 charges de personnel
- 31 biens, services et marchandises
- 32 et 33 intérêts et amortissements
- 34 et 35 contributions et dédommagements à d'autres collectivités publiques
- 36 subventions accordées

4.4 COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET DÉPARTEMENT

En milliers de francs	AUTORITÉS	FINANCES ET LOIEMENT	CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT	CULTURE ET SPORT	ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ	COÛLÉON SOCIALE ET SOLIDARITÉ	RÉSULTAT
Administration générale	-23'027	-24'384	-18'999	-7'962	-19'259	-4'232	-97'863
charges	24'353	62'458	25'125	8'577	19'577	4'280	144'370
revenus	1'326	38'074	6'126	615	319	48	46'507
sécurité publique	-12'724	-	-	-	-40'697	-2'429	-55'850
charges	12'724	-	-	-	99'497	4'269	116'491
revenus	-	-	-	-	58'800	1'840	60'641
enseignement et formation	-	-525	-	-532	-	-57'994	-59'051
charges	-	525	-	532	-	62'617	63'674
revenus	-	-	-	-	-	4'622	4'622
culture et loisirs	-573	-896	-1'303	-269'416	-35'374	-22'577	-330'139
charges	573	898	1'303	301'332	38'936	23'356	366'398
revenus	-	2	0	31'916	3'562	779	36'259
Prévoyance sociale	-1'037	-10'430	-303	-	-	-154'196	-165'966
charges	1'037	10'430	303	-	-	164'548	176'319
revenus	-	-	-	-	-	10'353	10'353
trafic	12'474	-231	-31'211	-	-29'392	-133	-48'492
charges	250	231	42'685	-	29'683	133	72'982
revenus	12'724	-	11'475	-	290	-	24'490
Protection et aménagement de l'environ.	-	-4'127	-12'774	-109	-32'314	-6'149	-55'472
charges	-	4'137	17'718	109	34'007	10'852	66'823
revenus	-	10	4'945	-	1'693	4'703	11'351
Finances et impôts	-0	845'189	-1	103	24	19	845'335
charges	0	142'122	1	6	8	3	142'140
revenus	-	987'311	-	109	32	22	987'475
RÉSULTAT	-24'888	804'596	-64'590	-277'916	-157'011	-247'691	32'500

FIGURE 10: POIDS DES CHARGES DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS, EN MILLIONS DE FRANCS



4.5 RESSOURCES HUMAINES

Politiques publiques	Fixes						Auxiliaires		
	30180 (ETP)						30190 (CHF)		
	postes occupés	postes vacants	total postes	B 2016	Écart postes	c 2016	B 2016	Écart	
0 Administration générale	536.1	19.5	555.6	542.4	13.2	3'494'920	3'815'883	-320'963	
05 Administration générale	518.4	19.5	537.9	521.7	16.2	3'494'920	3'795'683	-300'763	
08 Immeubles du patrimoine administratif (non ventilables)	17.7	-	17.7	20.7	-3.0	-	20'200	-20'200	
1 sécurité publique	600.6	17.7	618.3	616.3	2.0	427'377	356'610	70'767	
10 Protection juridique	26.4	1.0	27.4	27.1	0.3	62'075	156'610	-94'535	
11 sécurité municipale	292.5	2.8	295.3	296.5	-1.2	79'846	60'000	19'846	
14 Incendie et secours	267.7	13.9	281.6	277.7	3.9	224'661	140'000	84'661	
16 Protection civile	14.0	-	14.0	15.0	-1.0	60'795	-	60'795	
2 enseignement et formation	142.1	5.8	147.9	142.8	5.1	589'259	134'950	454'309	
21 écoles publiques	142.1	5.8	147.9	142.8	5.1	589'259	134'950	454'309	
3 culture et loisirs	1'215.4	44.3	1'259.7	1'268.0	-8.3	7'910'396	4'467'489	3'442'907	
30 encouragement à la culture	834.4	37.0	871.4	879.4	-8.0	6'180'668	3'099'442	3'081'226	
33 parcs et promenades	199.1	4.0	203.1	205.0	-1.9	269'693	255'000	14'693	
34 sports	173.5	2.3	175.8	175.3	0.5	1'426'583	1'031'727	394'856	
35 autres loisirs	8.4	1.0	9.4	8.4	1.0	33'452	81'320	-47'868	
5 prévoyance sociale	123.0	8.1	131.1	129.9	1.2	1'771'155	1'176'280	594'875	
54 Institutions pour la jeunesse	57.7	0.6	58.3	58.5	-0.2	292'271	227'085	65'186	
58 Aide sociale	65.3	7.5	72.8	71.4	1.4	1'478'884	949'195	529'689	
6 trafic	271.4	3.0	274.4	273.2	1.2	345'900	224'500	121'400	
62 routes communales	271.4	3.0	274.4	273.2	1.2	345'900	224'500	121'400	
7 protection et aménagement de l'environnement	243.3	6.3	249.6	258.8	-9.2	731'335	915'400	-184'065	
71 Approv.en eau,protection et correction des eaux	20.4	1.0	21.4	35.2	-13.8	41'084	-	41'084	
72 traitement des déchets	124.6	0.7	125.3	124.4	0.9	294'734	230'000	64'734	
74 cimetières et crématoires	53.3	2.0	55.3	51.8	3.5	132'733	71'700	61'033	
78 Autres tâches de protection de l'environnement	15.6	1.8	17.4	17.4	-	247'965	433'700	-185'735	
79 Aménagement du territoire	29.4	0.8	30.2	30.0	0.2	14'819	180'000	-165'181	
9 Finances et impôts	122.4	1.0	123.4	120.3	3.1	227'440	263'298	-35'858	
95 immeubles du patrimoine financier	122.4	1.0	123.4	120.3	3.1	227'440	263'298	-35'858	
total	3'254.3	105.7	3'360.0	3'351.7	8.3	15'497'781	11'354'409	4'143'372	

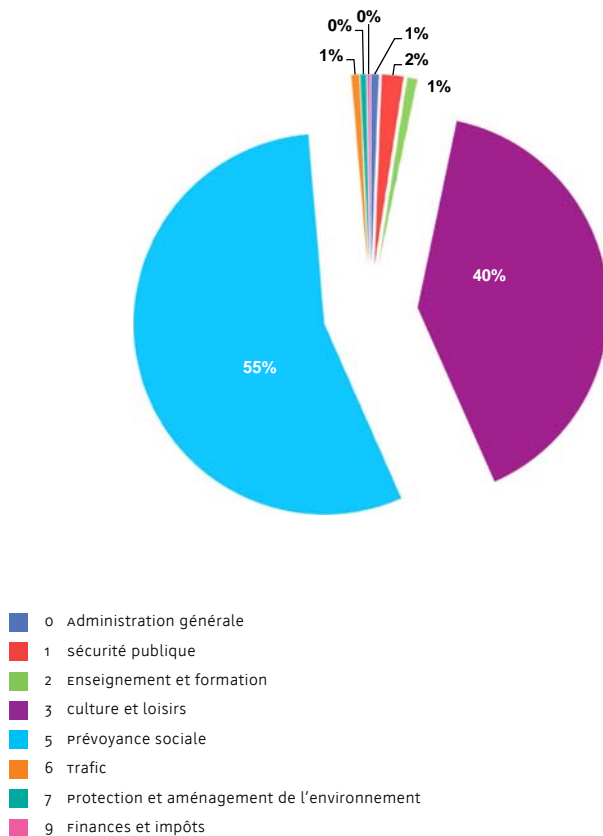
ETP: Equivalent Temps Plein

4.6 SUBVENTIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

en milliers de francs	c 2016	B 2016	Écart	%	c 2015
SUBVENTIONS MONÉTAIRES	209'943	214'948	-5'005	-2%	202'834
0 Administration générale	52	67	-15	-23%	37
1 sécurité publique	37	42	-5	-12%	42
2 enseignement et formation	1'536	2'608	-1'073	-41%	1'014
3 culture et loisirs	79'100	80'465	-1'365	-2%	78'984
5 Prévoyance sociale	126'790	129'510	-2'720	-2%	120'119
6 trafic	1'410	1'318	92	7%	1'447
7 protection et aménagement de l'environ.	1'018	938	80	9%	1'193
GRATUITÉS	40'760	41'277	-517	-1%	42'952
0 Administration générale	1'460	1'013	447	44%	1'124
1 sécurité publique	4'553	5'606	-1'053	-19%	7'459
2 enseignement et formation	621	619	1	0%	536
3 culture et loisirs	21'408	21'769	-361	-2%	21'744
5 Prévoyance sociale	11'784	11'382	402	4%	11'136
6 trafic	231	231	-	-	231
7 protection et aménagement de l'environ.	153	107	46	43%	171
9 Finances et impôts	550	550	-	-	550
TOTAL	250'702	256'225	-5'523	-2%	245'786

4.6

FIGURE 11: POIDS DES SUBVENTIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE



4.7 SERVICES COMPÉTENTS

4.7.1 COMMENTAIRE GÉNÉRAL SUR LES SERVICES COMPÉTENTS

Les services transversaux tels que la direction financière (CMAI et Assurances), la direction des ressources humaines, la direction du patrimoine bâti, Logistique et manifestations, la direction des systèmes d'information et communication, le service de l'énergie et la gérance immobilière municipale budgètent et enregistrent les charges sous leur compétence directement dans les centres de coûts des services bénéficiaires, ce qui génère des écarts.

Le service compétent est responsable de la gestion budgétaire du total des dépenses de son domaine. Il répartit les charges dans les services sur la base des éléments dont il dispose : personnel, demandes, besoins, historique actualisé (comptes), ventilation par immeuble, par service.

Il arrive cependant qu'au moment de l'élaboration du budget certaines charges ne puissent pas être réparties dans les services, faute d'informations suffisantes. Les services compétents budgètent alors sur leur propre centre de coûts et attribuent les charges aux services au moment de leur comptabilisation.

vous trouverez dans les pages suivantes une analyse par service compétent/nature de compte.

4.7.2 DFIN - ASSURANCES

En milliers de francs	C 2016	B 2016	Écart	%	C 2015
TOTAL CHARGES	2'899.8	4'301.5	-1'401.7	-33%	4'255.7
318 Honoraires et prestations de service	2'808.5	4'271.5	-1'462.9	-34%	4'217.0
318100 C-ASS Primes d'assurances incendie	1'554.5	2'503.5	-948.9	-38%	2'546.0
318110 C-ASS Primes d'assurances dégâts d'eau	413.2	580.0	-166.8	-29%	594.7
318120 C-ASS Primes d'assurances bris de glaces	318.2	530.0	-211.8	-40%	537.8
318130 C-ASS Primes d'assurances rc générale	125.7	126.0	-0.3	-0%	116.2
318140 C-ASS Primes d'assurances rc véhicules	216.2	210.0	6.2	3%	206.0
318150 C-ASS Primes d'assurances casco	11.1	10.0	1.1	11%	7.0
318160 C-ASS Primes d'assurances vol	111.3	84.0	27.3	32%	79.3
318170 C-ASS Primes d'assurances transports	31.8	200.0	-168.2	-84%	104.1
318180 C-ASS Primes d'assurances protection juridique	26.4	28.0	-1.6	-6%	26.0
319 Frais divers	91.3	30.0	61.3	204%	38.7
319010 C-ASS Franchises	91.3	30.0	61.3	204%	38.7

4.7

COMMENTAIRES :

groupe 318

Économie due à la mise en oeuvre des nouveaux contrats d'assurance suite à l'appel d'offres effectué en 2015. Les montants des nouveaux contrats n'étaient pas connus lors de l'élaboration budgétaire. Le PA 2017 a été ajusté en ce sens.

4-7.3 DFIN - CENTRALE MUNICIPALE D'ACHAT ET D'IMPRESSION

En milliers de francs	C 2016	B 2016	Écart	%	C 2015
TOTAL CHARGES	875.2	671.6	203.5	30%	699.1
310 fournitures de bureau, imprimés, publicité	588.5	381.9	206.6	54%	458.4
310011 C-CMAI Achats de fournitures de bureau	209.5	162.8	46.7	29%	201.3
310511 C-CMAI Impressions diverses	287.2	167.2	120.0	72%	206.7
310571 C-CMAI Frais de reliure et restauration de livres	91.8	51.9	39.9	77%	50.4
311 mobilier, machines, véhicules et matériel	150.2	165.0	-14.8	-9%	129.0
311010 C-CMAI Achats de mobilier et machines de bureau	139.3	150.0	-10.7	-7%	118.3
311201 C-CMAI Achats de matériel d'atelier et outillage	10.8	15.0	-4.2	-28%	10.8
313 Achats de fournitures et autres marchandises	17.1	15.0	2.1	14%	17.9
313201 C-CMAI Achats de fournitures pour ateliers	17.1	15.0	2.1	14%	17.9
315 entretien d'objets mobiliers par des tiers	41.5	51.0	-9.5	-19%	35.2
315011 C-CMAI Entretien du mobilier et machines de bureau	11.0	15.0	-4.0	-27%	12.4
315111 C-CMAI Entretien mat.équip/nettoyage bât.par tiers	9.1	1.0	8.1	813%	3.7
315201 C-CMAI Entretien matériel d'ateliers par des tiers	21.4	35.0	-13.6	-39%	19.1
316 Loyers, fermages et redevance d'utilisation	56.2	54.0	2.2	4%	56.2
316161 C-CMAI Location d'autres équipements et divers	56.2	-	56.2	-	-
316201 C-CMAI Location de matériel d'ateliers et outilla.	-	54.0	-54.0	-100%	56.2
318 honoraires et prestations de service	21.7	4.7	17.0	359%	2.3
318251 C-CMAI Transports effectués par des tiers	8.8	3.7	5.0	135%	1.3
318551 C-CMAI Prestations pour services divers	13.0	1.0	12.0	1195%	1.1

COMMENTAIRES :

Groupe 310

dépassement dû à l'augmentation des demandes d'impressions des départements auprès de la CMAI.
ce dépassement est largement compensé par l'économie réalisée sur le c-Ass. Le PB 2017 a été ajusté en ce sens.

4-7-4 DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI

En milliers de francs	C 2016	B 2016	écart	%	C 2015
TOTAL CHARGES	36'855.4	35'899.7	955.7	3%	38'045.8
314 entretien des immeubles par des tiers	35'174.7	34'479.7	695.0	2%	36'367.2
314031 C-DPBA entretien autres terrains, emplac.	223.9	10.0	213.9	2139%	216.7
314041 C-DPBA Entretien clôtures et barrières	125.7	100.0	25.7	26%	139.5
314091 C-DPBA Entretien des ouvrages P.C.I.	321.6	100.0	221.6	222%	230.7
314160 C-DPBA Maintien propreté ville de Genève	264.3	450.0	-185.7	-41%	392.8
314200 C-DPBA entretien bâtiments administratifs	4'064.4	3'380.0	684.4	20%	3'345.2
314250 C-DPBA contrats bâtiments administratifs	590.4	550.0	40.4	7%	625.2
314301 C-DPBA Entretien des bâtiments publics	11'762.9	13'015.7	-1'252.8	-10%	13'067.2
314304 C-DPBA entr. logts de fonction dans bât. publics	24.7	30.0	-5.3	-18%	3.7
314351 C-DPBA contrats bâtiments publics	1'958.3	2'000.0	-41.7	-2%	2'155.9
314500 C-DPBA entretien bâtiments locatifs	13'952.4	12'630.0	1'322.4	10%	14'002.0
314550 C-DPBA contrats bâtiments locatifs	1'558.4	1'700.0	-141.6	-8%	1'796.8
314600 C-DPBA entretien bâtiments industriels	19.3	12.0	7.3	61%	131.8
314650 C-DPBA contrats bâtiments industriels	12.5	12.0	0.5	4%	11.5
314700 C-DPBA Entretien homes pour personnes âgées	48.7	80.0	-31.3	-39%	29.3
314801 C-DPBA Entretien locaux de tiers	133.8	300.0	-166.2	-55%	106.0
314851 C-DPBA contrats locaux de tiers	113.5	110.0	3.5	3%	113.0
315 entretien d'objets mobiliers par des tiers	75.3	50.0	25.3	51%	53.9
315162 C-DPBA Entretien d'autre matériel par des tiers	75.3	50.0	25.3	51%	53.9
318 honoraires et prestations de service	1'605.3	1'370.0	235.3	17%	1'624.8
318221 C-DPBA Frais de surveillance et d'interventions	168.0	250.0	-82.0	-33%	343.8
318222 C-DPBA contrats de surveillance	359.7	400.0	-40.3	-10%	355.7
318223 C-DPBA contrats d'ouverture & fermeture bât.public	242.3	450.0	-207.7	-46%	364.7
318381 C-DPBA Expertises par des tiers - immeubles	339.1	140.0	199.1	142%	236.8
318391 C-DPBA honoraires divers - immeubles	496.2	130.0	366.2	282%	323.7
TOTAL REVENUS	179.0	-	179.0	-	157.6
436 dédommagements de tiers	179.0	-	179.0	-	157.6
436361 C-DPBA Remboursement travaux par tiers	179.0	-	179.0	-	157.6

4-7

DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI - SUITE

COMMENTAIRES :

Groupe 314

le DPBA bénéficie, de la part du conseil administratif, d'une autorisation de dépassement budgétaire à hauteur de CHF 1,3 mio. En 2016, l'effort d'entretien a surtout été porté sur les immeubles locatifs.

Groupe 318

ce groupe de dépenses est difficilement prévisible au vu de la nature des interventions, le plus souvent urgentes et imprévisibles.

4.7.5 LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS

En milliers de francs	C 2016	B 2016	écart	%	C 2015
TOTAL CHARGES	1'571.6	1'621.7	-50.1	-3%	1'804.3
313 Achats de fournitures et autres marchandises	1'052.2	1'063.9	-11.7	-1%	1'242.2
313521 C-LOM Achats carburant	1'077.0	1'063.9	13.1	1%	1'264.6
313599 C-LOM écarts stock carburant	-24.9	-	-24.9	-	-22.4
318 Honoraires et prestations de service	519.5	557.8	-38.4	-7%	562.1
318091 C-LOM impôts taxes sur véhicules à moteur	519.5	557.8	-38.4	-7%	562.1

4.7.6 DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

en milliers de francs	C 2016	B 2016	Écart	%	C 2015
TOTAL CHARGES	9'755.8	10'589.8	-833.9	-8%	9'162.8
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	9.9	15.0	-5.1	-34%	7.3
310032 c-DSIC Achats de fournitures informatiques	9.9	15.0	-5.1	-34%	7.3
311 mobilier, machines, véhicules et matériel	759.1	800.0	-40.9	-5%	525.7
311030 c-DSIC Achats matériel et logiciels informatiques	666.7	500.0	166.7	33%	438.2
311041 c-DSIC Achats de matériel de communication	92.5	300.0	-207.5	-69%	87.4
314 entretien des immeubles par des tiers	723.1	876.3	-153.2	-17%	709.4
314192 c-DSIC Entretien,réseaux fibre optique hors immeub	124.5	170.0	-45.5	-27%	121.1
314261 c-DSIC Entretien informat. et télécomm. bât.admin.	554.5	706.3	-151.7	-21%	539.7
314561 c-DSIC Entretien informatique télécom bât.locatifs	44.1	-	44.1	-	48.6
315 entretien d'objets mobiliers par des tiers	4'780.5	5'342.6	-562.1	-11%	4'756.8
315031 c-DSIC entr.matériel inform.et logiciels par tiers	4'205.5	4'542.6	-337.1	-7%	4'132.1
315041 c-DSIC entret.matériel de communicat.par des tiers	575.0	800.0	-225.0	-28%	624.7
316 Loyers, fermages et redevance d'utilisation	762.5	779.2	-16.7	-2%	836.7
316031 c-DSIC location appareils multifonctions	717.7	763.7	-46.0	-6%	827.4
316032 c-DSIC location de logiciels	35.4	-	35.4	-	-
316042 c-DSIC location matériel de télécom.et transmiss.	9.3	15.5	-6.2	-40%	9.3
318 honoraires et prestations de service	2'720.7	2'776.7	-56.0	-2%	2'326.9
318271 c-DSIC Travaux informatiques par des tiers	1'320.3	1'195.2	125.1	10%	923.7
318431 c-DSIC Liaisons inform.,radio,tv,internet	183.3	238.0	-54.7	-23%	138.1
318450 c-DSIC téléphones	1'217.1	1'343.5	-126.4	-9%	1'265.1

4-7

COMMENTAIRES :

groupe 314

Le budget est élaboré avec une connaissance incertaine de l'agenda des chantiers et travaux en bâtiments à venir.

groupe 315

un manque de ressources internes pour suivre les travaux de maintenance (y.c. la maintenance évolutive) n'a pas permis la consommation de l'enveloppe budgétaire.

4.7-7 ÉNERGIE

En milliers de francs	C 2016	B 2016	Écart	%	C 2015
TOTAL CHARGES	23'028.9	21'923.4	1'105.6	5%	22'991.8
312 eau, énergie, combustible	21'431.8	20'655.0	776.8	4%	21'517.8
312020 C-ENE BOIS	70.3	120.0	-49.7	-41%	195.6
312030 C-ENE ELECTRICITÉ	8'868.6	8'472.0	396.6	5%	8'624.0
312040 C-ENE EAU	8'012.7	6'244.0	1'768.7	28%	7'350.5
312060 C-ENE CHAUFFAGE	207.1	250.0	-42.9	-17%	246.5
312070 C-ENE GAZ	3'182.6	3'186.0	-3.4	-0%	2'945.6
312080 C-ENE HUILE DE CHAUFFAGE	1'455.7	2'383.0	-927.3	-39%	2'178.8
312999 C-ENE ÉCARTS D'INV.REBUS, DIM.PRIX	-365.3	-	-365.3	-	-23.2
314 entretien des immeubles par des tiers	1'597.2	1'268.4	328.8	26%	1'474.0
314201 C-ENE entretien bâtiments administratifs	113.8	108.2	5.6	5%	113.8
314251 C-ENE contrats bâtiments administratifs	70.6	81.6	-11.0	-13%	75.4
314302 C-ENE Entretien des bâtiments publics	519.2	331.7	187.5	57%	447.3
314352 C-ENE contrats bâtiments publics	310.2	241.5	68.7	28%	334.5
314501 C-ENE entretien bâtiments locatifs	474.4	340.4	134.1	39%	386.1
314551 C-ENE contrats bâtiments locatifs	108.3	165.0	-56.7	-34%	116.7
314701 C-ENE entretien HOMES pour personnes âgées	0.6	-	0.6	-	0.2

COMMENTAIRES :**groupe 312**

ce dépassement est essentiellement dû à l'augmentation tarifaire sur la fourniture de l'eau potable et sur le traitement des eaux usées (décision entérinée par le conseil d'état le 26 novembre 2015). La politique énergétique menée par le département pour désengager, chaque fois que possible, les énergies fossiles, ainsi que les prix du mazout restés bas pendant toute l'année 2016, ont permis de limiter l'impact sur le budget suite à l'introduction des nouvelles grilles tarifaires pour l'eau.

groupe 314

ce groupe budgétaire est très dépendant des aléas liés à l'entretien des installations techniques.

4.7.8 GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

En milliers de francs	C 2016	B 2016	Écart	%	C 2015
TOTAL CHARGES	1'177.5	1'142.8	34.7	3%	1'241.1
312 eau, énergie, combustible	1'177.5	1'142.8	34.7	3%	1'241.1
312061 C-GIM chauffage	1'177.5	1'142.8	34.7	3%	1'241.1

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

6493

4.7.9 RESSOURCES HUMAINES

en milliers de francs	C 2016	B 2016	écart	%	C 2015
TOTAL CHARGES	469'641.8	471'789.5	-2'147.7	-0%	467'455.8
300 Autorités et commissions	1'964.5	2'061.6	-97.1	-5%	1'603.7
300161 C-DRH Jetons de présence CM (compétence DRH)	1'881.1	2'008.2	-127.1	-6%	1'527.7
300921 C-DRH Jetons de présence autres commissions	83.3	53.4	30.0	56%	76.0
301 traitements du personnel	375'598.7	372'482.1	3'116.6	1%	372'481.8
301020 C-DRH Allocations de naissance	57.5	50.0	7.5	15%	55.0
301180 C-DRH salaires fonctionnaires	312'252.2	328'893.2	-16'641.0	-5%	307'368.3
301190 C-DRH salaires personnel auxiliaire	15'497.8	11'354.4	4'143.4	36%	17'226.2
301200 C-DRH salaires des stagiaires	320.5	400.0	-79.5	-20%	395.4
301210 C-DRH salaires des apprentis	1'455.0	1'620.3	-165.3	-10%	1'536.8
301240 C-DRH salaires des civilistes	226.1	320.0	-93.9	-29%	272.5
301250 C-DRH salaires des jeunes durant l'été	249.2	250.0	-0.8	-0%	248.3
301270 C-DRH heures supplémentaires	1'570.9	1'204.1	366.8	30%	2'086.2
301300 C-DRH prime de fidélité	27'405.9	27'424.1	-18.2	-0%	26'753.4
301301 C-DRH indemnités de départ	124.5	-	124.5	-	142.1
301310 C-DRH prime de mise à la retraite	578.8	711.7	-132.9	-19%	645.2
301331 C-DRH prime professionnelle et de fonction	2'352.1	2'162.7	189.4	9%	2'290.3
301340 C-DRH service supplémentaire (indemnité)	1'087.7	1'014.6	73.1	7%	1'217.4
301350 C-DRH indemnités de nuisance	8'043.7	7'187.5	856.2	12%	7'956.5
301360 C-DRH prime de fin d'étude	17.5	19.5	-2.0	-10%	9.5
301500 C-DRH traitement divers - réadapt. professionnelle	213.7	950.0	-736.3	-78%	196.7
301510 C-DRH réduction pour postes vacants	-	-15'000.0	15'000.0	-100%	-
301600 C-DRH Allocations pour enfants	4'145.6	3'920.0	225.6	6%	4'082.1
303 Assurances sociales	32'553.1	34'062.1	-1'509.0	-4%	32'483.7
303350 C-DRH assurance maternité part ADM	151.0	158.2	-7.2	-5%	150.1
303360 C-DRH cotisations AVS, AI, APG	18'869.6	19'869.8	-1'000.2	-5%	18'853.7
303380 C-DRH cotisations assurance chômage	4'002.4	4'051.1	-48.7	-1%	3'930.4
303390 C-DRH part aux frais administratifs AVS	537.5	563.3	-25.9	-5%	533.4
303400 C-DRH cotisations allocations familiales	8'835.6	9'259.7	-424.1	-5%	8'777.4
303520 C-DRH contributions pour civilistes	157.0	160.0	-3.0	-2%	238.8
304 caisses de pensions et de prévoyance	46'305.0	47'202.6	-897.6	-2%	46'482.8
304410 C-DRH cotisat. caisse assurance du personnel (CAP)	46'222.1	47'783.1	-1'561.0	-3%	46'405.7
304450 C-DRH caisse assurance du personnel 57/62 ans	-	395.0	-395.0	-100%	-
304510 C-DRH cotisations autres caisses	54.0	12.0	42.0	350%	69.5
304532 C-DRH frais administratifs CAP	28.9	12.5	16.4	131%	7.7
304535 C-DRH ajustement global cotisations CAP	-	-1'000.0	1'000.0	-100%	-

4.7

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

RESSOURCES HUMAINES - SUITE

en milliers de francs	C 2016	B 2016	Écart	%	C 2015
305 Assurance maladie et accidents	7'226.3	8'006.7	-780.4	-10%	7'920.7
305530 C-DRH cotisat.assurance accidents professionnels	2'910.5	8'191.4	-5'280.9	-64%	2'877.4
305535 C-DRH ajustement global cotisations ass.acc.prof	-	-500.0	500.0	-100%	-
305540 C-DRH cotisat.assurance accidents non profession.	4'242.4	-	4'242.4	-	4'764.0
305580 C-DRH Particip. caisse maladie pers. fixe et temp.	70.4	75.4	-4.9	-7%	109.7
305631 C-DRH cotisations assurances hors LAA	2.9	240.0	-237.1	-99%	169.6
306 prestations en nature	788.5	711.5	77.1	11%	791.6
306640 C-DRH Indemnités de repas	355.8	333.0	22.8	7%	393.9
306650 C-DRH Indemnités de vêtements	432.7	378.5	54.2	14%	397.1
306670 C-DRH frais de lunettes	-	-	-	-	0.5
307 prestations aux pensionnés	2'449.3	2'854.0	-404.7	-14%	2'524.8
307670 C-DRH Pension du conseil administratif	1'233.0	1'400.0	-167.0	-12%	1'233.0
307680 C-DRH Pension SIS	1'115.2	1'354.0	-238.8	-18%	1'189.7
307690 C-DRH Rentes complémentaires	101.1	100.0	1.1	1%	102.1
308 personnel interimaire	54.8	595.0	-540.2	-91%	194.9
308750 C-DRH Personnel interimaire	54.8	595.0	-540.2	-91%	194.9
309 autres charges du personnel	2'095.0	3'100.4	-1'005.3	-32%	2'286.5
309770 C-DRH Annonces et frais pour la recherche de pers.	210.7	220.0	-9.3	-4%	219.9
309810 C-DRH cours formation, instructions, perfectionn.	1'559.0	2'400.0	-841.0	-35%	1'817.3
309830 C-DRH Frais de visites médicales	80.1	175.0	-94.9	-54%	74.1
309900 C-DRH Fonds de décès	177.5	185.4	-7.9	-4%	175.3
309940 C-DRH Indemnités au décès	67.7	120.0	-52.3	-44%	-
317 dédommagements	578.3	713.5	-135.2	-19%	657.6
317021 C-DRH Indemnités de téléphone du personnel	-	-	-	-	1.2
317050 C-DRH Débours des autorités	66.4	68.9	-2.5	-4%	67.5
317060 C-DRH Indemnités de fonction	82.2	414.6	-332.4	-80%	229.1
317071 C-DRH Frais dépl. et repas de travail du personnel	203.1	20.0	183.1	916%	141.0
317080 C-DRH Indemn.utilisation transports publics gen.	226.5	210.0	16.5	8%	218.7
318 honoraires et prestations de service	25.2	-	25.2	-	26.3
318432 C-DRH Liaisons inform.,radio,tv,internet du CM	19.5	-	19.5	-	21.9
318451 C-DRH téléphones	0.9	-	0.9	-	0.6
318511 C-DRH Frais réception pour tiers	4.8	-	4.8	-	3.7
319 frais divers	3.2	-	3.2	-	1.4
319021 C-DRH cadeaux	0.2	-	0.2	-	-
319061 C-DRH Autres frais	3.0	-	3.0	-	1.4

SÉANCE DU 25 AVRIL 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016

6495

RESSOURCES HUMAINES - SUITE

en milliers de francs	C 2016	B 2016	Écart	%	C 2015
TOTAL REVENUS	5'241.5	5'320.0	-78.5	-1%	5'379.3
427 immeubles du patrimoine administratif	97.3	210.0	-112.7	-54%	91.9
427180 C-DRH macarons parking personnel	97.3	210.0	-112.7	-54%	91.9
429 autres revenus	0.6	-	0.6	-	0.6
429361 C-DRH revenus divers	0.6	-	0.6	-	0.6
436 dédommagements de tiers	5'143.6	5'110.0	33.6	1%	5'286.8
436220 C-DRH frais de formation, remboursement	22.8	10.0	12.8	128%	28.1
436241 C-DRH primes d'assurances, remboursement	0.6	-	0.6	-	1.5
436250 C-DRH remboursement perte de salaire - accident	3'534.8	4'000.0	-465.2	-12%	3'520.5
436260 C-DRH remboursement perte de salaire - invalidité	605.8	300.0	305.8	102%	637.9
436280 C-DRH rembours. perte salaire - personnel mobilisé	183.9	200.0	-16.1	-8%	143.1
436301 C-DRH dédommagements divers	64.9	-	64.9	-	71.9
436500 C-DRH remboursement perte salaires - maternité	730.8	600.0	130.8	22%	883.9

4-7

COMMENTAIRES :

L'économie de 2.15 mios sur les comptes de charges 2016 provient essentiellement des mouvements de personnel et des vacances de postes tout au long de l'année. Le nombre de postes vacants au 31.12.2016 était de 105,7 EPT.

groupe 300

Les jetons de présence du conseil municipal et des commissions versés dépendent notamment des séances de commissions qui peuvent fluctuer en fréquence et en durée.

groupe 301

L'origine de l'écart provient essentiellement des fluctuations de personnel (effet noria) et de la ligne personnel auxiliaire.

groupe 303, 304 et 305

Les variations sur ces groupes dépendent des variations enregistrées sur le groupe 301.

groupe 307

L'économie résulte des mouvements naturels des personnes sortant du régime de cessation d'activité.

groupe 308

Le recours au personnel intérimaire par les services a été inférieur aux prévisions.

groupe 309

Les formations obligatoires ont été inférieures aux prévisions.

groupe 427

Les revenus sont inférieurs au budget en raison de la diminution du nombre de parking. cette ligne fera l'objet d'une adaptation budgétaire en ce sens.

Préconsultation

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, nous aurons tout au long de ces trois prochains jours vraisemblablement de longs et, je l'espère, sereins débats sur la gestion financière de la Ville de Genève et, au-delà, sur notre volonté politique quant à la façon que nous souhaitons voir la ville se développer. Durant ces sessions particulières, nous traiterons à la fois des comptes 2016 et du projet de budget 2017. Ce sera certainement un exercice assez astreignant pour les uns et les autres. En même temps, il sera très éclairant. Pourquoi?

On se rend compte en définitive, et on le verra bien au cours de ces trois jours, que les discours, les préoccupations, les attentes que les uns et les autres peuvent avoir en lien avec le projet de budget doivent toujours être mis en perspective et revisités à la lueur des comptes. Nous avons la chance exceptionnelle cette année de commencer justement par les comptes de l'année 2016. C'était une année elle aussi particulière, puisque je vous rappelle que le projet de budget avait passablement été allégé, coupé par la majorité de droite à différents endroits. Ce projet de budget avait fait en outre l'objet d'un double référendum qui a été gagné, et c'est donc le budget 2016 que le peuple a validé dont nous rendons compte aujourd'hui. (*Brouhaha dans les rangs du Mouvement citoyens genevois.*)

Ce projet de budget était excédentaire, n'est-ce pas, Monsieur Haas, qui vous entretenez joyeusement avec M. Sormanni? Cela perturbe un peu les débats... Youhou, Monsieur Haas!... (*Remarque.*) Eh bien oui, c'est ça, c'est la vie avec ses hauts et ses bas... On se focalise à nouveau sur le budget 2016 et je disais donc qu'il avait un excédent de quelque 8 millions de francs.

Or, dans ces comptes-ci, l'excédent est de 32,5 millions. Nous aurons tout loisir en commission des finances et dans les autres commissions puis par la suite en séance plénière d'y revenir dans le détail. Je prends cependant quelques instants pour en parler parce que, cela n'aura échappé à personne, entre l'excédent projeté de 8 millions et le résultat final, soit un excédent de 32 millions, vous avez un différentiel en faveur de la Ville. Cela démontre deux choses.

Premièrement cela démontre l'excellente tenue et gestion financière, qui est rigoureuse, des comptes de la Ville. Vous la contestez très souvent, elle ne vous plaît pas; cela étant, dans les faits, année après année, elle se confirme au moment des comptes. Même si elle vous déplaît politiquement, elle est à chaque fois relevée par les institutions, les universités qui comparent les finances des différentes collectivités publiques suisses. Je vous rappelle que, pour l'année 2016, la Ville de Genève était la deuxième collectivité de Suisse la mieux classée, juste après Neuchâtel, quant à sa gestion budgétaire et administrative.

J'en viens au deuxième enseignement de ces comptes 2016. A la faveur des discussions sur le budget, le Conseil administratif a très souvent des remarques

visant à mettre en perspective ses arbitrages, arguant d'une situation budgétaire qui, certes favorable, pourrait fort bien se retourner, des nuages qui s'amoncellent, des difficultés que le Conseil administratif devra surmonter pour arriver à l'exercice budgétaire qu'il vous propose. Je peux l'entendre, vous avez certainement raison de questionner la pertinence des choix qui sont les nôtres. Vous vous rendez cependant compte dans les faits qu'année après année au moment de rendre les comptes – et les comptes 2016 l'illustrent encore une fois –, le Conseil administratif vient toujours devant ce plénum avec des résultats favorables et qui démontrent sa volonté de rester dans les enveloppes, s'agissant des charges, votées par le Conseil municipal.

En définitive, lorsque vous déciderez de procéder au vote du projet de budget 2017, vous devrez garder en mémoire que les décisions qui sont les vôtres sont uniquement politiques; elles n'ont, en tout cas durant ces dix dernières années, et je pourrais remonter bien plus loin, jamais été le fait d'une situation économique préoccupante. Le Conseil administratif, parce que c'est son travail, gère les enjeux politiques liés aux recettes fiscales, aux rentrées extraordinaires. Alors en définitive vos arbitrages sont des arbitrages purement politiques. Dans le débat budgétaire, il ne sert pas à grand-chose de se cacher derrière des réformes fédérales, des modifications de législation cantonale, puisque, lorsque le résultat comptable est présenté, il est bien souvent bien plus positif que nous ne l'avions imaginé au départ. Le Conseil administratif se déclare donc satisfait de ces comptes 2016. Satisfait parce que les services font bien leur travail, parce qu'ils restent dans les enveloppes votées, que notre gestion est donc rigoureuse tout en permettant également de stabiliser la dette, puisque la dette n'a pas augmenté.

Il y a un autre enjeu qui est souvent discuté dans ce Conseil municipal, c'est celui de la couverture des investissements. Aux comptes 2016, la couverture des investissements passe à 94%. Cela veut dire qu'à 6% près nous autofinançons entièrement les investissements de la Ville de Genève, l'une des collectivités publiques dont l'investissement est le plus significatif. Il se monte à près de 130 millions de francs dans les enveloppes que vous nous votez.

Ces comptes 2016 sont *in fine* fort satisfaisants pour le Conseil administratif et devraient vous inciter à la prudence dans vos déclarations sur les équilibres macro- ou microéconomiques, les perspectives fiscales, les nuages, difficultés ou embûches qui parsèment, c'est vrai, je le reconnais, le chemin de l'exécutif. Jusqu'à ce jour cependant, celui-ci a toujours réussi à présenter à ce plénum des comptes favorables et, s'agissant du présent exercice, qui devraient sincèrement permettre aux uns et aux autres de voter le projet de budget de l'exécutif sans en toucher une virgule.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur les comptes 2016 est acceptée à l'unanimité (69 oui).

Le président. Je vous rappelle que, selon décision du bureau du 23 mars 2017, nous sommes en débat accéléré. Un seul représentant par groupe peut prendre la parole. Etant donné que nous sommes en débat budgétaire, ce n'est toutefois pas limité à sept minutes. Ce sera donc une intervention par groupe de façon illimitée. Vous pouvez évidemment demander à tout moment la réouverture du débat libre. Je donne la parole pour commencer à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Comme l'a relevé M^{me} Salerno, c'est très intéressant de pouvoir discuter des comptes à peu près en même temps que le budget parce qu'une bonne partie de nos préoccupations se trouvent matérialisées dans ces comptes. Au-delà de l'excédent dont on se félicite, il convient d'analyser les chiffres un peu plus finement. Il n'y a d'ailleurs pas besoin d'aller très loin pour rester très simple.

Nous avons «gagné» 50 millions de francs en moins de recettes sur les impôts entre l'année 2015 et l'année 2016, puisqu'on est passé de près de 900 millions de francs à un peu plus de 850 millions. Le reste, c'est un peu de l'arithmétique comptable... La seule chose qu'il convient pour nous de saluer est le fait que les coupes qui ont malheureusement été refusées par la population en 2016 ont été matériellement réalisées par l'administration publique et ses fonctionnaires. Au nom du Parti libéral-radical donc, je tiens à féliciter l'administration, ses subventionnés et ses fonctionnaires qui ont réalisé même plus que ce que nous proposons, puisqu'une des coupes – de près de 2% sur la fameuse ligne 31 «Biens, services et marchandises» – a diminué de 3,2%.

Cela signifie que l'administration – et je tiens à nouveau à l'en remercier chaleureusement – a réalisé ce que nous demandions, même si la population l'a refusé dans les urnes. Cette ville obtient ainsi une partie de la diminution de charges que nous réclamions. L'autre partie est comptable... On diminue moins, on amortit un peu moins que prévu, d'une dizaine de millions, c'est-à-dire rien en termes de porte-monnaie.

Au-delà des normes comptables, cela se matérialise de façon très simple dans la réalité du porte-monnaie de cette administration; la Ville de Genève s'endette à hauteur d'un peu moins de 10 millions supplémentaires. Alors comment se fait-il, me direz-vous, qu'on peut avoir un excédent de plus de 30 millions de francs et s'endetter de 9 millions? Eh bien, tout le reste relève de la façon de présenter la comptabilité publique, ça n'a strictement aucune importance.

Ce qui nous inquiète, en revanche, c'est que cette ville a gagné 50 millions d'impôts en moins en une année, qu'elle a légèrement diminué ses charges – mais pas assez – et que cela se traduit par une augmentation de la dette. Ce n'est finalement qu'une mise en bouche pour le débat budgétaire qui suivra. C'est

inquiétant. La population de cette ville de Genève s'est malheureusement appauvrie, que ce soient les collectivités publiques ou les personnes physiques. Cela nécessite quelques efforts d'ajustement pour la constitution de ce budget afin de nous remettre en ligne avec ce que nos concitoyens vivent au quotidien.

M^{me} Anne Carron (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, depuis dix ans les comptes de la Ville de Genève affichent presque sans exception de confortables bonis, et l'année 2016 ne déroge pas à ce qui est, pour certains partis dans cette enceinte, considéré à tort comme acquis dans la durée.

Le Parti démocrate-chrétien est bien sûr satisfait des 32 millions de francs de bonis inscrits aux comptes 2016. Il profite de ce débat d'entrée en matière pour remercier chaleureusement les services de la Ville de leur excellent travail dans la préparation de ces comptes.

Le regard politique que nous portons sur ces chiffres nous conduit cependant à une interprétation plus nuancée des résultats affichés et sur lesquels nous nous pencherons en commission durant ces prochaines semaines. Plusieurs éléments nous empêchent à ce stade de nous rallier à l'élan d'autosatisfaction affiché par la magistrature en charge des finances.

Concernant tout d'abord la maîtrise des charges, nous serons particulièrement attentifs à la nature des non-dépensés, parce qu'ils résultent pour une bonne part de circonstances indépendantes de la volonté du Conseil administratif. Parmi ces baisses de charges, nous relevons les 13,5 millions que la Ville de Genève n'a pas eu besoin de provisionner compte tenu de la baisse du reliquat sur le centime additionnel. Il y a également le non-dépensé de 2,5 millions sur la subvention à la petite enfance, qui est lié notamment à la tarification en fonction du revenu des parents ou au fait que des places de crèche n'ont pas été occupées comme prévu. Il y a aussi la baisse des salaires des employés et des cotisations patronales, qui relèvent de départs et d'arrivées liés à la vie normale d'une entreprise. Cette première impression, si elle se vérifiait, validerait l'approche du Parti démocrate-chrétien, qui en appelle à des réformes structurelles.

L'autre élément sur lequel le Parti démocrate-chrétien aimerait s'arrêter est la stabilité de la dette malgré le niveau historiquement bas des taux d'intérêt. Le communiqué du Conseil administratif est d'ailleurs d'une discrétion extrême sur cette question, alors que la dette cantonale a diminué de près de 200 millions en 2016 malgré une conjoncture économique difficile. Si le Canton y est parvenu, la Ville de Genève aurait pu le faire aussi. Elle aurait pu le faire d'autant plus aisément qu'elle n'accorde pas de prestations financières individuelles, qu'elle n'est pas chargée de la construction des infrastructures importantes de mobilité et qu'elle ne délivre pas de prestations essentielles comme la santé ou la formation.

La Ville de Genève n'a donc pas l'excuse de délivrer des prestations aussi essentielles que le Canton pour justifier son taux d'endettement.

Ces deux éléments laissent donc entrevoir que la Ville de Genève ne fait pas d'effort structurel d'économies de charges. Nous le regrettons profondément, cela nous laisse pantois, d'autant que, dans le même temps, un appel à la prudence nous est lancé pour l'avenir compte tenu de la conjoncture incertaine. Entre l'appel à la prudence lancé par la magistrature socialiste en charge des finances et les vitupérations de la gauche à chaque modeste proposition d'économies que font le centre et la droite, il y a vraiment de quoi en perdre son latin, d'autant que ces propositions – cela a été rappelé par M. Genecand – portent sur des montants largement inférieurs aux économies de charges constatées aux comptes 2016, qu'elles ont pour objectif de pérenniser dans le temps les prestations essentielles délivrées à la population et qu'elles ne visent en rien un démantèlement de l'Etat. Cet argument léger et injuste revient d'ailleurs comme un mantra dans les propos de la gauche.

S'agissant justement des prestations à la population et de la qualité de vie à Genève, le Parti démocrate-chrétien ne cache pas son inquiétude face à la forte baisse des recettes fiscales enregistrée à nouveau en 2016; elle doit nous alarmer aussi au Conseil municipal. La diminution de l'impôt sur les personnes physiques est énorme, cela vient d'être rappelé. Nous y voyons plusieurs raisons. La classe moyenne et les personnes aisées qui apportent des recettes substantielles ne trouvent plus à se loger en ville. Cette baisse de recettes sur les personnes physiques est aussi le signe que certains contribuables subissent le contrecoup économique de la conjoncture morose et que leur pouvoir d'achat a baissé. Cela nous préoccupe aussi.

Mais ce qui nous préoccupe plus encore, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est que nous ne sentons venir aucune réforme structurelle de la part du Conseil administratif. Les initiatives de la Ville pour construire de nouveaux logements concernent le logement bon marché auquel n'ont accès ni la classe moyenne ni la population plus aisée. Concernant l'emploi, le Conseil administratif s'est opposé à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Il ne fait rien pour créer les conditions-cadres pour attirer et garder des entreprises en ville. Souvenons-nous par exemple qu'il a laissé partir à Carouge une grande banque de la place sans lever le petit doigt.

Le Parti démocrate-chrétien ne peut se satisfaire de bonis reposant en grande partie sur des recettes extraordinaires, avec toutes les incertitudes qu'elles supposent. Il ne peut se satisfaire non plus d'économies qui ne sont pas voulues par le Conseil administratif. Le Parti démocrate-chrétien est aussi conscient que l'on ne pourra bientôt plus compter dans une même proportion sur les correctifs excédentaires d'estimations fiscales pour enrichir ce boni; il appelle à la prudence depuis

des années et se désole que la magistrate en prenne seulement conscience arrivée en fin de carrière au Conseil administratif.

Malgré ce constat mitigé, et avec la ferme volonté de tout mettre en œuvre pour que la Ville permette aux énergies créatrices d'emploi et de richesse de se libérer afin qu'elle garde les moyens de protéger les plus précarisés, nous acceptons d'entrer en matière sur ces comptes, que nous renverrons à la commission des finances.

M. Daniel Sormani (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense tout d'abord qu'il faut remercier le personnel de la Ville de Genève, les services et le Conseil administratif pour la bonne gestion des dépenses, en tout cas au niveau de ces comptes 2016. On le voit dans les charges – pour une fois, je vais commencer par les charges, histoire de varier les plaisirs... –, il y a 22,4 millions d'économies de charges. Je ne sais pas si vous vous souvenez d'un débat qui n'est pas si vieux et qui a engendré un référendum pour beaucoup moins que ça, pour trois fois moins, si ce n'est quatre, parce qu'on s'est dit que c'était terrible, qu'ils ne pourraient plus fonctionner, qu'ils n'auraient plus d'argent, que les activités seraient réduites... Et encore, je ne parle pas de ce qui a été dit à un moment donné s'agissant du personnel, puisque certains ont même parlé de licenciement de personnel. On en est loin, et ça montre bien que, tout en ayant assumé ses missions, puisque la Ville de Genève a assumé ses missions, des économies sont possibles. Et même beaucoup plus que ce que nous osons imaginer et que ce que nous avons osé suggérer et fait voter à ce Conseil municipal, et qui a été contesté par référendum.

Je crois donc qu'il faut aussi savoir raison garder. Je vous donne deux ou trois exemples au niveau des charges. Le coût du personnel est en diminution de 2,2 millions. C'est aussi la preuve qu'il y a de la marge. Pas au niveau du nombre de personnes, mais probablement au niveau des sommes budgétées, notamment sur les charges parce que c'est là où il y a d'énormes différences et où le gel des postes vacants à hauteur de 15 millions en cours d'année remplit sa mission.

Et il y a les groupes 31 «Biens, services et marchandises». On les adore... Ce sont ceux dans lesquels, lors du budget précédent, et même pour ce budget-ci, nous avons enlevé quelques millions. Ils ont fonctionné, ils ont rempli leur mission, alors même qu'on est en dessous de la barre des 200 millions du budget 2016, puisque l'écart avec ces comptes se concrétise par une diminution de 6,5 millions. Au niveau des subventions également, il y en a qui n'ont pas été attribuées ou qui n'ont pas été nécessaires. L'écart est de -5,5 millions. Il faut dire que l'essentiel provient de la petite enfance, et cela tout simplement parce que les fondations et les associations de la petite enfance, qui gèrent bien leur budget, les remboursent à la Ville de Genève à la fin de l'année si elles ont un excédent.

Donc bravo à elles! En ce qui concerne les charges donc, oui on peut dire que les charges sont bien gérées. Je suis persuadé qu'on peut encore faire mieux, mais enfin, c'est déjà intéressant.

Au niveau des recettes en revanche, c'est complètement différent! Et ce n'est pas une question de faute, c'est une réalité. Personne n'a fauté, simplement, par rapport au budget, les recettes fiscales sur les personnes physiques sont en baisse de 37,6 millions. Et encore, parce que là-dessus 8,8 millions sont des correctifs des années précédentes... Donc, stricto sensu c'est même encore moins dans l'année. Concernant les personnes morales, il y a aussi une baisse d'environ 10 millions. Mais contrairement à l'Etat, où les recettes des personnes morales sont stables, elles baissent en Ville de Genève. On ne sait pas pourquoi, on espère qu'on pourra peut-être identifier les raisons de cette dichotomie entre l'Etat et la Ville lorsque les conseillers administratifs auront pu consulter ces détails aux impôts, car il n'y a vraiment pas de raisons que la Ville de Genève ait moins de recettes dans les personnes morales alors qu'elles sont stables à l'Etat. Par contre, les recettes sont en baisse dans les personnes physiques aussi bien à l'Etat qu'à la Ville de Genève. Ça montre bien qu'il y a des problèmes d'activité économique, au niveau du revenu des gens, car ils gagnent moins; il y a donc moins de rentrées fiscales.

Mesdames et Messieurs, il y a un souci par rapport à ça. Alors regardons les recettes extraordinaires qui nous sont listées dans ce document (*ndlr: Comptes 2016 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif*). Il y aura un certain nombre de questions à poser... Naxoo: 10 millions... Ce sera une fois. Deux millions sont versés chaque année de manière ordinaire; ces 10 millions sont en plus. Revalorisation des actions de la Banque cantonale de Genève: 5,7 millions. Je m'excuse, c'est du papier... D'accord, ce montant a été versé parce que le cours au 31 décembre était peut-être un peu plus élevé... Si on prend le reliquat sur les provisions du centime additionnel, eh bien, on a décidé de dissoudre une partie des provisions: -13,5 millions... Taxe professionnelle: -2,3 millions. Il s'agit aussi d'une dissolution de provisions.

Tout cela fait 31,3 millions de francs. Et je ne compte pas toutes les autres recettes. Certaines ont augmenté comme la taxe «manifestations», la rente foncière, le préfinancement de tiers et ainsi de suite... Peut-être quelles vont perdurer, je n'en suis pas si sûr. On espère qu'elles perdureront. Pour celles que j'ai citées avant, on est sûr en tout cas que c'est du *one shot*. Donc en réalité, Madame la magistrate, vos 32,5 millions de francs d'excédent, c'est un peu du flan. Tant mieux, ils sont là... Mais ils ne seront plus là l'année prochaine. Ils ne seront plus là et on devra faire avec la baisse des recettes fiscales. Telle est la vraie problématique, ce n'est pas autre chose.

Quelque part, et ça ne me fait pas plaisir, je crois qu'on manque de prévision dans ce domaine. A chaque fois c'est tac, il y a un coup d'éclat, quelque chose

qui permet de s'en sortir... Et encore, pour la taxe professionnelle, d'après ce qu'on nous a dit lors de la présentation de ces comptes-là – et nous poserons les questions qu'il faut en commission – il y a aussi un retour exceptionnel de 8 ou 9 millions à la suite de recours qui ont abouti au Tribunal fédéral. Tant mieux, la Ville de Genève les encaisse... Mais enfin, elle ne va pas les encaisser chaque année! Elle ne les encaissera plus après que les correctifs des contribuables qui ont fait recours auront été rattrapés. C'est extrêmement long entre les procédures cantonales et fédérales...

Donc, si on rajoute encore cette rentrée-là, ça fait pratiquement 40 millions de recettes extraordinaires dans des comptes qui font 32,5 millions de bénéfice. Enfin d'excédent ou de boni, car ce n'est pas un bénéfice... Et ce n'est pas, pour partie, de l'argent physique. La situation n'est donc pas si bonne qu'on veut bien nous le dire! Alors oui, la gestion des dépenses en tout cas est bonne. On a serré les boulons, tant mieux! Bravo à toutes et tous! Mais ce n'est pas suffisant, car on voit bien que, sans ces recettes extraordinaires, vous ne viendriez pas avec un excédent, avec un boni, vous viendriez avec un déficit. Un déficit qui aurait évidemment augmenté la dette. On ne veut pas de ça!

Nous ne sommes pas au pilotage, nous sommes de modestes conseillers municipaux, mais je pense que ce serait intéressant – et cela fait des années que je le réclame – d'avoir peut-être une, deux ou trois fois dans l'année une idée du budget de trésorerie, de savoir comment la trésorerie de la Ville de Genève évolue en fonction des recettes fiscales. On peut très bien diminuer la dette, c'est d'ailleurs ce qui est arrivé à l'Etat – je ne parle pas des comptes 2016 qui sont bénéficiaires mais des précédents, qui ne l'étaient pas trop.

L'Etat l'a fait tout simplement parce qu'il y avait un afflux de liquidités dû à un paiement d'impôts par avance par de gros contribuables. L'Etat, en effet, verse un intérêt positif à ceux qui paient les impôts à l'avance. Les gros contribuables qui entre guillemets «ne savent pas quoi faire de leurs millions» préfèrent payer les impôts à l'avance plutôt que de les laisser à la banque où ils vont payer des intérêts négatifs. Là ils touchent des intérêts positifs. Ils ne sont pas énormes, ils ont encore été baissés récemment. Toujours est-il que c'est ce qui a amené un excédent de liquidités et qui a permis à l'Etat, malgré les comptes qui n'étaient pas bons, de rembourser 300 millions de dette en 2015 et 200 millions en 2016.

Je trouve que ce serait intéressant de savoir comment évolue la trésorerie de la Ville de Genève, puisqu'elle reçoit de l'Etat les montants des impôts payés par les contribuables. Je ne sais plus si c'est mensuellement ou trimestriellement, j'imagine que l'Etat ne les verse pas à l'avance, je n'en sais rien, ce sera intéressant de poser ces questions, de façon à savoir comment on fait pour parvenir à maintenir la dette, même si vous avez presque autofinancé les investissements grâce à ce boni.

Vous l'avez aussi autofinancé grâce au fait qu'on n'a pas dépensé cette année les 130 millions que nous avons attribués à M. Pagani. Vous voyez, Monsieur le magistrat, on vous les a donnés, vous ne les avez pas dépensés. Je ne dis pas que c'est votre faute, mais vous vous battiez comme un chiffonnier il y a quelques semaines encore de peur qu'on vous limite ce poste-là. Alors évidemment, le quasi-autofinancement de nos investissements est dû à la conjonction de ces deux faits: on ne dépense pas autant et on fait un boni grâce à des recettes extraordinaires.

Je m'arrêterai là. La situation n'est pas aussi bonne qu'on veut bien le dire. En réalité, les comptes de la Ville sont bénéficiaires parce qu'il y a des recettes extraordinaires et pas parce qu'il y a des recettes fiscales. Elles ne sont même pas stables, elles sont en diminution d'une cinquantaine de millions. Donc prudence, prudence, la queue du chat balance... C'est ce que je dis en ce qui me concerne depuis 2011. Je dois malheureusement continuer à tenir ce discours de prudence – ça ne me fait pas plaisir –, à appeler à une approche prudente, à ne pas augmenter les dépenses, à essayer si possible de les diminuer, de les rationaliser tel qu'on l'a fait, puisque 22,5 millions d'économies de charges ont été réalisées. C'est donc possible de le faire tout en maintenant les prestations actuelles de la Ville de Genève, qui sont bonnes et que nous ne voulons pas diminuer au Mouvement citoyens genevois.

Il s'agit bien sûr aussi de maintenir les prestations au personnel. Il a signé un statut qui est en vigueur; il a sauf erreur été signé en 2010. Il est en vigueur, il doit être appliqué; nous n'avons pas à le remettre en cause. (*Remarque.*) Ce sera peut-être remis en cause lors d'une prochaine convention, c'est une autre histoire, mais ce n'est en tout cas pas à nous de le faire tant qu'il est en vigueur. Voilà Mesdames et Messieurs ce que nous pouvons dire. Le Mouvement citoyens genevois renverra également les comptes uniquement à la commission des finances.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). (*Le micro de M^{me} Romano ne fonctionne pas.*)

Le président. Apparemment il y a un problème... Essayez d'appuyer à la place 102... 101?

M^{me} Maria Vittoria Romano. Oui, ça va là, merci, Monsieur le président... Chers collègues, j'ai entendu jusqu'à maintenant de la part du Parti démocrate-chrétien, du Mouvement citoyens genevois, du Parti libéral-radical des mots comme «prudence», «préoccupation», «mitigé», «souci», «situation pas si bonne que ça». N'est-ce pas, Monsieur Sormanni – vous transmettez, Monsieur le président – mais je vois qu'il est très attentif...

Le Parti socialiste est ravi de ces comptes 2016, je peux vous l'assurer. Un boni de 32 millions de francs, c'est réjouissant, surtout quand on entend les messages catastrophistes qui fusent dans cette enceinte et qui doivent donner l'impression à ceux et celles qui nous écoutent et qui lisent les journaux que nous vivons dans une ville qui a très peu de moyens et plein de problèmes. On est à Genève, pas à Kinshasa!... (*Remarque.*)

Nous, au Parti socialiste, nous aimons Genève, nous aimons cette ville, une ville vivante, internationale, ouverte et solidaire. Soyez rassurés, le Parti socialiste n'enfouit absolument pas la tête dans le sable. Il y a bien sûr plein de choses à améliorer en termes de mobilité douce, de logement, d'emploi et dans le combat contre la précarité. Mais arrêtons s'il vous plaît de peindre le diable sur la muraille! La situation est bonne! M. Brandt disait en commission qu'il y avait chaque année une surprise qui fait que la Ville finit par faire un boni, sous-entendu bien sûr que les charges ne sont pas maîtrisées et que le boni est dû à un coup de chance... Comme si l'administration et le Conseil administratif étaient allés jouer à la roulette et se retrouvent avec 32 millions tout d'un coup... La vie est faite de surprises, imaginez l'ennui autrement... Mais soyons sérieux quand même.

Selon le comparatif annuel de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), Genève est la deuxième ville la mieux gérée en Suisse. Ça vous embête! Ça vous embête, je peux le comprendre – vous transmettez, Monsieur le président. Mais c'est comme ça, c'est un fait. Parmi les points positifs sont citées la part des investissements financée par des recettes *propres* ainsi que la diminution de la dette. Ce n'est pas nous qui l'avons dit, c'est *Bilan*.

Nous pouvons être fiers, Mesdames et Messieurs, de cette Ville et de la manière dont elle est gérée. Peut-être êtes-vous, vous aussi, de bons conseillers et conseillères municipaux après tout... Nous pouvons être fiers, mais nous devons toujours faire mieux; c'est pour cela qu'on nous a élus. Le Parti socialiste votera le renvoi de ces comptes en commission des finances et se réjouit d'ores et déjà de les examiner et le cas échéant de faire des propositions constructives au Conseil administratif. Par ailleurs, nous remercions beaucoup les fonctionnaires de la Ville de Genève pour le travail effectué pendant cette année.

M^{me} Maria Pérez (EàG). A Ensemble à gauche aussi nous allons nous réjouir avec l'ensemble des groupes de cette enceinte de l'excellent résultat pour l'année 2016.

Que dire? Un boni exceptionnel, dit toujours M. Sormanni... Exceptionnel depuis dix ans, Monsieur Sormanni – vous transmettez, Monsieur le président. J'ai ici le boni de 2007: 103 millions de francs. En 2008, il se montait à 155 millions puis à 161 millions en 2009. On décroche en 2010 avec 81 millions parce

qu'il y a eu la crise, parce que la droite avec la complicité des Verts a voté une baisse d'impôts au Grand Conseil. Je continue... 33 millions en 2011. En 2012, c'est toujours à peu près les mêmes chiffres... Non, ça baisse... 2,2 millions. On a eu un déficit en 2013, cela, je l'accorde à M. Sormanni, parce qu'on a recapitalisé la caisse de pension des fonctionnaires à hauteur de 120 millions. On a eu 15 millions en 2014, 40 millions en 2015, 39,5 millions l'année dernière et, cette année, Madame la magistrate, on est à... 32,5 millions? Des bonis exceptionnels, je vous l'accorde, qui durent depuis dix ans...

M. Daniel Sormanni (MCG). Mais non!

M^{me} Maria Pérez. Depuis dix ans. Ce sont deux visions de la société qui s'affrontent ce soir. Je trouve, pour ce qui est de notre posture, qu'une très belle opportunité nous est donnée pour la première fois ce soir de renvoyer les comptes en commission, d'avoir l'occasion d'en parler et de nous occuper également du budget 2017.

Que dire? Oui, la Ville de Genève est bien gérée. Nous vivons dans une ville riche, qui offre des prestations à sa population. Elles sont généreuses, elles sont demandées; elles sont même revendiquées, puisque nous avons gagné en référendum l'année dernière. Il y avait d'ailleurs eu un boni de 32,5 millions qui a totalement désavoué les coupes que vous aviez faites, car elles n'étaient pas nécessaires. Non, la cure d'austérité n'est pas nécessaire.

M. Daniel Sormanni. Si!

M^{me} Maria Pérez. Ce soir, ô comme c'est intéressant, nous nous retrouvons à voter un budget, et là je me tourne vers le Conseil administratif, vous vous en doutez, Madame... J'ai envie de brandir le communiqué de presse du Parti socialiste. Je l'ai lu avec grand intérêt. Il se penche sur les comptes 2016 de la Ville de Genève, qui sont donc excédentaires. Voici le titre qu'en donne le Parti socialiste... Si je pouvais capter son attention, ce serait formidable pour le sujet que nous avons à traiter par la suite, qui est bien plus important, le budget.

Le Parti socialiste titre: «L'austérité budgétaire imposée par la droite est sans fondement.» Pour commencer, j'ai déjà envie de dire au Conseil administratif que l'austérité budgétaire préconisée dans le budget 2017 n'est pas nécessaire parce que, comme je viens de l'égrainer, nous avons des bonis depuis dix ans. Nous vivons dans une ville riche. Il n'est pas nécessaire de couper comme certains membres du Conseil administratif à majorité de gauche ont déjà commencé à le

faire ce soir. Il n'est pas nécessaire de couper dans des prestations à la population, il n'est pas nécessaire de couper dans la culture.

Alors je me tourne vers M^{me} Carron – vous transmettez, Monsieur le président – parce que je vous ai entendu dire, Madame, que le Canton délivrait des prestations plus essentielles que la Ville de Genève. Mais je suis désolée de vous dire, vous transmettez, Monsieur le président, à M^{me} Carron et au Parti démocrate-chrétien, que le Canton est totalement désengagé. Tiens, quelles sont les prestations essentielles que l'on délivre en Ville de Genève? Les pompiers. C'est une prestation communale. La culture également. Le Canton s'est totalement désengagé et il le fait de plus en plus. Nous nous pencherons d'ailleurs tout à l'heure sur cette répartition des tâches, car le Canton veut s'approprier la gouvernance de certaines institutions avec les deniers de la commune. En fin de compte, il veut simplement gouverner et que l'on continue à payer.

Il n'est pas nécessaire de couper quand les impôts des personnes physiques baissent, Monsieur Sormanni. Quand les impôts des personnes physiques baissent, cela veut dire que la précarité augmente. Et quel est le bon réflexe à ce moment-là? C'est de construire un Etat fort, c'est de continuer de renforcer les prestations parce que les gens peuvent être dans le besoin, parce qu'ils ont peut-être besoin de davantage de distractions. Ils ont besoin de tissu social; pas qu'on le détruise.

L'opération menée l'année dernière par une partie de cette enceinte était une opération de destruction. La population a donné son avis. La population a voté. Elle a dit: «Non, on ne veut pas que vous coupiez.»

M. Daniel Sormanni. Eh bien, ça a quand même été coupé! (*Exclamation.*)

M^{me} Maria Pérez. Je vais vous répondre, Monsieur Sormanni... Quand on a une votation en juin et que les sommes sont finalement récupérées, pensez-vous qu'on peut bâtir un budget, monter des projets au mois de septembre? Non, Monsieur Sormanni. Quand on vote un budget, on vote une autorisation de dépense. Si des économies sont réalisées du fait de l'administration ou à la suite d'orientations politiques du Conseil administratif, c'est leur choix. Mais ce n'est pas à nous de couper!

Nous, nous devons assurer le lien social. Nous devons assurer la délivrance des prestations à la population; nous devons simplement assurer la capacité des associations, des personnes qui travaillent pour d'autres personnes, de délivrer des prestations, je le répète, que la population a demandées. (*Signe de dénégation de M. Sormanni.*) Je suis désolée, Monsieur Sormanni, je le vois secouer la tête... Je me tourne vers vous, Monsieur le président, il ne faut pas qu'il m'énerve... (*Rires.*)

Le président. Tournez-vous, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Maria Pérez. Je me tourne vers vous, Monsieur le président. Alors je vais vous dire le reproche que je fais ce soir au Conseil administratif. Je vois bien qu'il y a du non-dépensé dans ces comptes. Il y a du non-dépensé parce que nous avons voté en juin, que ces sommes ont effectivement dû être récupérées tard, que l'administration et les conseillers administratifs ont dû construire leur année budgétaire et délivrer des subventions en tenant compte des coupes et que ce n'est pas à ce moment-là, après coup, qu'on peut rattraper ce qui a été perdu.

Le reproche que je fais au Conseil administratif et à M^{me} Salerno est de s'être emparé de certaines de ces coupes, de certains de ces non-dépensés pour introduire des coupes qui ont été contestées et dont l'annulation a été validée par référendum, je le répète. Le peuple s'est prononcé, on a gagné. La gauche a gagné. Le reproche que je fais, c'est d'avoir réintroduit ces coupes dans le budget 2017.

Peut-être que la droite entendra le message délivré le 5 juin dernier. La droite doit entendre le message délivré à cette occasion: «Non, on ne coupe pas dans le lien social. Non, on ne coupe pas dans la vie dans les quartiers.» Les comptes 31, ce ne sont pas juste les gommés! Ces groupes «Biens, services et marchandises» ne disent rien à plein de personnes. Mais beaucoup d'autres savent que ce sont des infrastructures, du matériel que l'on peut prêter à des festivals ou dans les quartiers pour tisser, continuer à tisser du lien social et faire vivre notre ville.

Vous ne pouvez pas nier les bonis qu'on a depuis dix ans. Il faut arrêter de peindre le diable sur la muraille. Notre ville va bien. Je vous rappelle que nous avons un patrimoine qui a été estimé, je crois, il y a quatre ans à plus de 2 milliards. Nous sommes une ville riche. Il faut arrêter d'être dans une espèce de posture qui ne sert qu'à légitimer une vision de comptable. Il faut simplement tenir compte des gens.

M. Alfonso Gomez (Ve). Les comptes sont avec le budget l'acte le plus important du Conseil municipal. C'est la raison pour laquelle il nous semble très important, à nous les Verts, que l'ensemble des commissions les étudient. Nous voterons le renvoi de ces comptes et nous demandons formellement, parce que cela n'a pas été fait, que ce renvoi se fasse à l'ensemble des commissions spécialisées.

Cela dit, j'aimerais revenir sur la présentation de ces comptes et sur le travail de l'administration. Les Verts se félicitent de la bonne gestion de la Ville de Genève, l'ensemble des orateurs l'ont reconnu, qu'ils soient de droite ou

de gauche, même si cela a coûté à certains de le faire. Depuis dix ans, et cela a également été rappelé par plusieurs orateurs de droite comme de gauche, la Ville de Genève fait des bonis: 32,5 millions cette année, 39 millions l'année passée. Et cela contrairement au Canton qui ne peut afficher, peut-être pour d'autres raisons, un palmarès aussi prestigieux.

Nous, les Verts, tenons donc à remercier les collaboratrices et les collaborateurs pour leur travail et leur engagement. Parce qu'une bonne partie de ce boni – et nous le verrons – est aussi dû au fait que l'administration a pu effectuer son travail dans de bonnes conditions. Et l'administration sait, quand on peut faire des économies, où on peut en faire. Le Conseil municipal, à travers le budget, donne des directives, des autorisations de dépenses; l'administration gère ces autorisations de dépenses.

Aujourd'hui, la majorité de ce Conseil voudra se supplanter à l'administration. Si c'est pour avoir le même résultat qu'au Canton on peut évidemment craindre le pire... Et puis, on l'a rappelé aussi, la Ville de Genève a quand même un palmarès, puisque l'IDHEAP la considère comme la deuxième ville de Suisse la mieux gérée, ce qui n'est pas le cas non plus du Canton. L'excellent travail de l'administration sera malheureusement bien mal récompensé par la majorité de droite de ce Conseil municipal. Car alors qu'elle a fait son travail de manière correcte, qu'elle a procédé à des économies là où elle le pouvait, comment la récompense-t-on? En lui diminuant le budget et en lui diminuant les moyens d'effectuer son travail. Si je peux me permettre, attention, Mesdames et Messieurs les collaborateurs de l'administration de la Ville de Genève, si vous avez un non-dépensé, la droite risque de vous couper le budget. C'est une gestion des entités publiques qui va à rebours du bon sens. Voilà ce qu'est aujourd'hui la majorité de ce Conseil municipal.

Alors, on va nous proposer comme chaque année des coupes budgétaires. Et puis comme chaque année on entend les mêmes litanies... Que le boni est le fruit d'un hasard heureux... D'abord, le boni se monte à 32,5 millions. Nous ne l'avons pas encore étudié dans le détail. Cela étant, en regardant rapidement, ces événements extraordinaires représentent entre 14 et 16 millions. C'est la moitié! C'est 1,5% du budget. Ces événements extraordinaires se produisent donc chaque année... Ça doit être dû à la bonne étoile d'une gouvernance de gauche. Et là, j'alerte les électeurs... Attention, la droite porte la poisse, puisqu'ils n'ont manifestement pas droit, pour leur part, à ces événements extraordinaires quand je vois ce qui se passe au Canton...

L'année passée, on nous avait déjà prédit une catastrophe: «RIE III, on n'a rien fait, on n'a rien préparé...» Le peuple a répondu de manière cinglante et le catastrophisme de la droite ne s'est à nouveau pas produit. Et il ne se produira pas. C'est le problème avec les comptes, Mesdames et Messieurs, car les faits

sont têtus, on ne peut pas tricher... Depuis dix ans nous sommes en bénéfice, nous avons des services et des prestations de qualité et qui sont reconnus. Notre dette est maîtrisée, chose qui ne s'est pas produite au Canton, alors que ses grands argentiers viennent quasi exclusivement de la droite. Et quand elle est aux commandes des finances – cela a été démontré par un article de la *Tribune de Genève* – c'est là que la dette se creuse. Elle continue malgré cela à avancer des contrevérités.

La première contrevérité consiste à dire qu'on ne maîtrise pas les charges. Eh oui! Mais cette année, pas de pot, les charges ont diminué. Ou de dire que les prestations sont superflues. Mais on ne nous dit jamais lesquelles... Et pas de chance, les prestations qui augmentent le plus sont celles qui sont gérées par le dicastère du magistrat du Parti démocrate-chrétien et précédemment par celui du Parti libéral-radical. Celles qui ont le plus augmenté ces dix dernières années sont évidemment dans ce dicastère-là. Nous les avons votées, certes, toujours est-il, si vous regardez les dépenses, que c'est là qu'elles ont augmenté. C'est là qu'on a augmenté le plus de postes pour la sécurité, pour les pompiers... C'est là qu'on augmente le plus de postes. Alors j'attends avec impatience vos recommandations sur les prestations superflues.

J'ai d'ailleurs entendu tout à l'heure une sorte de mépris assez extraordinaire pour la Ville de Genève consistant à dire finalement que les prestations de la Ville de Genève sont mineures et que c'est le Canton qui compte. Il compte tellement que, s'agissant des prestations dont il avait la charge, par exemple le soutien à la Croix-Rouge, eh bien, il a diminué la subvention de cette organisation. Alors la droite du Conseil municipal vient proposer, toc, toc, toc une augmentation de la subvention de la Croix-Rouge... L'aide aux familles monoparentales est à la charge du Canton. Ah oui? Mais que fait le Canton? Rien. Et que fait la droite? Elle vient taper sur la Ville parce qu'elle est bien gérée et elle demande une augmentation de cette subvention... Non, Mesdames et Messieurs! Je crois qu'il faut être sérieux. Je crois qu'il vous faut être sérieux dans l'analyse que vous faites de la situation car, que cela vous plaise ou non, les faits sont encore une fois têtus.

J'entends qu'il y a des risques... Eh oui, il y a des risques! Et nous devons en discuter. C'est effectivement la baisse des rentrées fiscales due à une RIE III bis ou à une RIE IV. RIE III entre parenthèses que vous avez soutenue, applaudie et votée haut le cœur... Or, cela supposait justement une diminution des rentrées fiscales de la Ville de Genève.

Un autre risque, et nous devons là aussi en discuter, c'est le transfert qu'est en train d'opérer le Canton sur les communes dans le cadre de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT). On commence à avoir un peu l'impression aujourd'hui que c'est un piège mortel, puisqu'un certain nombre de transferts ont été faits de part et d'autre et qu'on commence à

entendre qu'un certain nombre de prestations qui étaient auparavant à la charge de la Ville de Genève sont coupées par la commission des finances du Grand Conseil. Il y a donc bel et bien une baisse des prestations une fois qu'on les transfère au Canton, qui n'assume manifestement pas. Mais nous étudierons en détail dans les prochaines années le transfert financier que cela devrait supposer pour que l'on assure aux communes ce transfert de charges. Et ce refus de la majorité de droite du Canton d'assumer ces engagements, on l'a vu également sur le dossier de la Nouvelle Comédie. Tels sont aujourd'hui les risques auxquels la Ville de Genève et les communes doivent faire face. C'est sur ces points-là que nous devons discuter, pas sur la diminution des charges, c'est justement sur ces risques, sur les baisses de rentrées fiscales.

En conclusion, les Verts se réjouissent de ce très bon résultat financier. Nous voterons le renvoi des comptes 2016 en commission des finances et dans les différentes commissions spécialisées afin de les étudier de manière plus approfondie. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Scherb (UDC). Chers collègues, je ne répéterai évidemment pas tout ce que mes collègues du centre et de la droite ont déjà dit et bien dit. J'aimerais juste m'arrêter un moment sur la dette, sur l'énorme dette de 1,5 milliard de la Ville de Genève. Puisque je parle de dette, je pense bien sûr aussi aux coupes que nous avons proposées l'année dernière, que nous avons acceptées mais qui ont été refusées ensuite en votation populaire. Ce sont les mêmes coupes grosso modo que le Conseil administratif propose cette année. Pourquoi donc avoir perdu une année?

Cette dette a fortement augmenté en 2013. Depuis, elle est stable. Les intérêts annuels se montent à 24 millions de francs. L'année dernière, nous avons également refusé en votation populaire le projet pour le Musée d'art et d'histoire (MAH), dont le coût se montait à 140 millions. Il se trouve qu'une des principales raisons de ce rejet était justement son coût trop élevé. Or, il aurait suffi de cinq années sans payer les intérêts de la dette pour financer ce projet; 24 millions de francs d'intérêts de dette par an, ça fait 65 000 francs par jour. Tous les deux jours, dans cette période de chômage, de crise, on pourrait engager un employé et le payer durant une année entière... Alors c'est clair qu'à l'Union démocratique du centre nous n'avons pas de raison de pavoiser. Nous étudierons ce budget en commission, afin de nous déterminer plus en détail.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. En conclusion, j'aimerais apporter un éclaircissement. J'étais assez étonnée, je l'avoue, après avoir fait deux heures de présentation de ce projet de budget en commission des finances,

d'entendre dire, principalement dans les rangs de droite, qu'on a une baisse de l'impôt sur les personnes physiques et que c'est problématique. Certes, on a une baisse de l'impôt sur les personnes physiques, mais on vous a partiellement expliqué pourquoi on l'avait. Peut-être que tout le monde n'était pas très attentif à ce moment-là... Je me permettrai donc pour les autres de revenir rapidement sur ce point.

Dans cet exercice comptable de l'année 2016, on a une particularité dans l'impôt sur les personnes physiques, car les personnes physiques qui étaient imposées à la source, soit les frontaliers, mais qui ont acquis un statut de quasi-résident à la suite d'une victoire au Tribunal fédéral de l'un d'eux, sont sorties de la taxation à la source et elles rentreront seulement dans un second temps dans la taxation au barème ordinaire comme vous et moi. On a donc durant en tout cas une année une partie des personnes physiques qui disparaissent, Monsieur Genecand, vous avez abordé cette question lors de votre intervention. Elles ne sont plus imposées à la source mais elles ne sont pas encore imposées au barème ordinaire. Ce qui veut dire que l'on aura dans les années futures ces fameux correctifs, les rattrapages auxquels M. Sormanni faisait référence. Ce différentiel de 15 à 20 millions concernant les personnes physiques s'explique par cette pratique de l'administration cantonale, laquelle n'a pas taxé les personnes physiques à la source – et M. Sormanni avait d'ailleurs demandé si cela valait aussi au niveau du Canton – mais qui ne les a pas encore introduites dans le barème ordinaire.

Il est donc bien trop tôt aujourd'hui pour analyser le tassement des recettes fiscales sur l'imposition des personnes physiques. De toute façon, vous savez aussi, s'agissant des enjeux relatifs à la fiscalité, que ce soit pour les personnes physiques ou pour les personnes morales, c'est-à-dire les entreprises, que c'est totalement ridicule – et je pèse mes mots – de ne commencer à faire des projections que sur une année comptable. Quand bien même on aurait dans les comptes 2016 un trou énorme dans les recettes sur l'imposition des personnes physiques ou des personnes morales, vous ne pouvez pas expliquer ce qui se passera dans les années suivantes. Vous n'avez juste aucun outil à cet effet. Il faut que les gens le sachent et l'entendent!

D'une part, vous ne travaillez pas à l'Administration fiscale cantonale (AFC). D'autre part, Genève est le Canton de Suisse qui a la plus grande – j'allais dire «opacité» mais c'est un terme négatif... –, qui a le secret fiscal le plus fort, ce qui fait que même moi, qui suis assermentée sur les enjeux de fiscalité, je n'ai pas accès à ces informations. En définitive, ce n'est pas une année comptable qui vous permet de faire quelque projection que ce soit. Cela vaut pour la droite, cela vaut pour la gauche. Sauf que la gauche ne fait jamais ce genre de projections. Vous, en revanche, Mesdames et Messieurs, les faites très souvent lorsque vous commencez à nous expliquer, sur la base d'une année comptable, ce qui va

se passer dans les suivantes. Vous êtes, les 80 conseillères et conseillers municipaux, dans la totale incapacité de le faire, et le Conseil administratif est logé à la même enseigne que vous. Moi, je n'ai pas la prétention, sur la base d'une année comptable, de vous expliquer la vie pour les dix prochaines années s'agissant de la fiscalité.

M^{me} Carron adressait des louanges à M. Dal Busco qui, effectivement, sur un budget de 8 milliards a réussi avec ses collègues à faire 61 millions de boni. Bravo, on l'en félicite, c'est très bien. Et il a légèrement réduit la dette... Bravo, c'est très bien, on l'en félicite. Ce qui est un peu étonnant quand même, c'est que la logique qui prévaut pour l'Etat et pour M. Dal Busco ne vaut jamais, du point de vue du Parti démocrate-chrétien, pour la Ville de Genève. Je vous rappelle qu'elle a un budget de 1,2 milliard et qu'elle a fait un boni de 32,5 millions. Donc, proportionnellement, le ratio est beaucoup plus grand, beaucoup plus important. Vous devriez être en train de trépigner de joie sur votre siège lorsque vous recevez les comptes de la Ville, Mesdames et Messieurs... Mais pas du tout! Parce qu'on est en définitive là aussi dans la posture politique: M. Dal Busco, c'est magnifique... je suis démocrate-chrétien, je représente la majorité du Conseil municipal, donc ce qui se passe au Canton va très bien, ce qui se passe à la Ville de Genève, même si c'est mieux, de toute façon ça ne va pas... (*Applaudissements.*)

Au-delà de la mauvaise foi qui nous caractérise certainement tous, du discours politique très postural des uns et des autres, il y a une difficulté en lien avec cette capacité à transmettre des éléments factuels aux citoyennes et aux citoyens. M^{me} Pérez le relevait, je pense que c'est parfois déconcertant d'écouter les séances du Conseil municipal et les propos des uns et des autres, et je me mets volontiers dans la masse. Imaginez la Genevoise, le Genevois qui lit le journal, qui regarde la télé, qui tantôt m'entend dire: «Il y a 32,5 millions de boni, c'est une bonne gestion de la Ville de Genève, c'est une gestion rigoureuse des deniers publics, tout va bien...», qui tantôt entend M. Sormanni dire: «Ouh là, ces chiffres sont à prendre avec des pincettes, on ne sait pas si ces 32,5 millions de boni c'est vraiment du boni, car ce n'est de toute façon qu'une variation de la fortune, tout va mal...» Vous voyez, c'est déstabilisant.

En politique américaine, on appelle ça «les faits alternatifs». Pour certains, le réchauffement climatique par exemple, ça n'existe pas. Ce n'est pas vrai, c'est une invention... En Ville de Genève, ce n'est pas le réchauffement climatique. Heureusement, on a dépassé ce stade-là, car on a quand même pris acte qu'il y avait des éléments perturbateurs majeurs du climat. Par contre, en Ville de Genève, c'est la gestion financière. La gestion financière est saluée chaque année de manière inlassablement répétitive par tous les observateurs extérieurs. C'est le cas aussi de l'endettement de la Ville de Genève; il est quand même audité par deux instituts, les deux instituts qui auditent le Canton et qui font des bilans

laudatifs sur la gestion de la trésorerie – on viendra l’expliquer à M. Sormanni en commission des finances – et sur la gestion de la dette. Eh bien, vous avez beau avoir tous ces documents-là, vous continuez, Mesdames et Messieurs, à nier l’évidence, à nier la réalité, à dire que les chiffres sont les chiffres mais que vous ne savez pas si vous pouvez faire confiance à ces chiffres-là.

Dieu merci, vous avez arrêté le laïus selon lequel ce n’était que des estimations, qu’elles venaient du Canton, que le Canton procédait un peu à la va comme je te pousse et que, par conséquent, on ne devait jamais tellement s’y fier... «Vous inventez les chiffres avec M. Dal Busco...» C’est ce que j’ai entendu comme un mantra pendant plusieurs années. Ah bon, première nouvelle... On inventait les chiffres sur les recettes fiscales dans le bureau de M. Dal Busco...

Le Conseil administratif et moi la première, puisque je suis en charge des finances, souhaiterait pour la suite de notre travail en commission des finances qu’on ait sur les comptes un regard certes politique mais surtout factuel, parce que là on a quand même un problème... Le Conseil administratif a beau être à majorité de gauche, le Conseil municipal à majorité de droite, même si ce budget, il est vrai, a été voté par la population et que ce n’était pas le budget que vous vouliez, les suivants seront quelque part un peu vos enfants. Alors on verra si vous les renierez aux comptes comme vous avez tendance à le faire. Parce que je rappelle que traditionnellement, après une longue étude en commission des finances, on s’abstient sur les comptes, voire les refuse dans cette salle. La plus grande mansuétude l’année passée est venue du Parti démocrate-chrétien qui s’est abstenu au prétexte que, si arithmétiquement les comptes semblaient quand même corrects et tant mieux, pour le reste, on s’en lavait les mains parce qu’en définitive ça ne nous regardait pas, qu’on n’était pas tout à fait sûrs de vouloir les soutenir...

Tout ça pour dire qu’il y a beaucoup de posture politique. Je pense cependant que cette posture politique *in fine* nous dessert collectivement. Elle nous dessert parce que les gens qui nous écoutent se disent ou qu’il y a des personnes qui ne savent pas lire les chiffres dans cette salle, ou qu’elles ne comprennent rien du tout, ou encore qu’elles sont complètement à côté de la plaque pour pouvoir, sur un même exercice comptable, dire à la fois que c’est excellent et que paradoxalement c’est peut-être pas si mal que ça mais qu’en définitive ça ne va pas du tout et qu’il faut reprendre l’exercice du début à la fin.

On verra bien ce que ça donne sur le projet de budget. A cette occasion nous reviendrons sur certains des propos, entre autres ceux de M^{me} Pérez qui disait que le Conseil administratif et notamment M^{me} Salerno avait repris dans le projet de budget 2017 les coupes qui avaient été refusées par le peuple. Non, nous n’avons coupé aucune subvention. Je mets au défi le premier ou la première d’entre vous qui arrive à me démontrer quelles prestations nous avons coupées au niveau du

Conseil administratif. J'attends que ça vienne, on regarde et là je ferai mon mea culpa public. Mais de prestations soumises à référendum l'année passée que le Conseil administratif aurait coupées, il n'y en a aucune. Vous aurez de toute façon de la peine aussi à en trouver sur les différents exercices budgétaires du Conseil administratif.

Peut-être avons-nous beaucoup de chance, et ce sera le mot de la fin – merci, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole une seconde fois. Peut-être que nous sommes totalement incompetents dans cette collectivité publique, qui est quand même la deuxième collectivité publique de Suisse – ce n'est pas n'importe quoi, puisqu'il y a Zurich puis la Ville de Genève –, et que depuis de nombreuses années vous y avez un exécutif qui a beaucoup de chance... Qui a beaucoup de chance parce qu'il est élu à la tête d'une magnifique ville – ça, c'est vraiment beaucoup de chance – mais aussi parce qu'en définitive, bien que complètement à côté de la plaque, il arrive année après année non seulement à développer les prestations, à développer la ville afin qu'elle garde le rang qui est le sien en Suisse et au niveau international, fournir des prestations de qualité aux citoyennes et aux citoyens qui le méritent parce qu'ils font cette ville mais aussi à rendre compte sur les objectifs politiques qui sont les siens, que vous pouvez bien évidemment désapprouver, que vous pouvez, parce que vous êtes majoritaires, vouloir corriger, modifier, démanteler, toutefois qui restent des objectifs politiques lisibles pour cette législature pour les Genevoises et les Genevois. (*Applaudissements dans les rangs de la gauche.*)

Mis aux voix, le renvoi des comptes 2016 à la commission des finances est accepté par 48 oui contre 23 non (1 abstention).

Le président. Il y a eu au moins une demande de renvoi de la part du groupe des Verts dans les commissions spécialisées. Je rappelle que sont qualifiées de commissions spécialisées la commission des finances, la commission des arts et de la culture, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, la commission des sports, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication ainsi que la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi des comptes 2016 dans les commissions spécialisées est refusé par 49 non contre 23 oui.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous levons la séance, comme nous l'avons voté tout à l'heure. Cela vous permettra de signer les feuilles de signatures afin que nous puissions démarrer immédiatement la séance de 19 h, selon la convocation que vous avez reçue. Elles sont posées sur la table des rapporteurs. Nous reprenons dans cinq minutes...

Séance levée à 18 h 20.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6422
2. Communications du Conseil administratif	6422
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6422
4. Comptes 2016 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1216)	6424
5. Propositions des conseillers municipaux	6516
6. Interpellations	6516
7. Questions écrites	6516

Le mémorialiste:
Ramzi Touma